

BILAN COMMUN DE PAYS en République de Djibouti

Décembre 2016

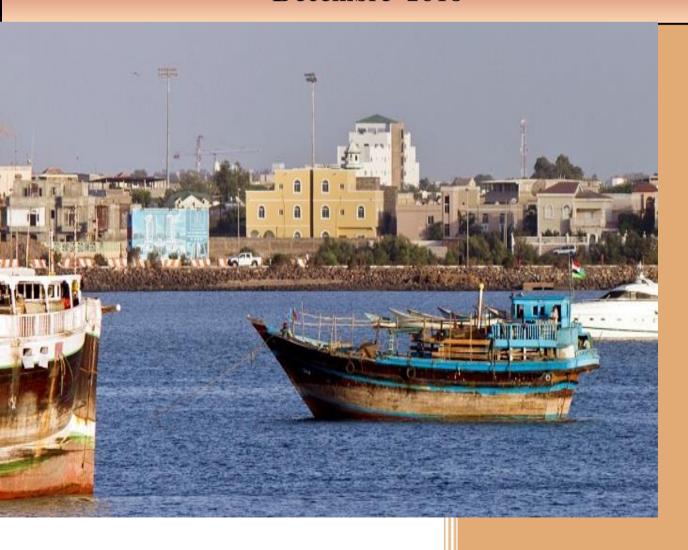


Table des		
	es indicateurs	
	kécutif	
	on du pays	
	on du Bilan Commun de Pays	
	Analyse stratégique sous le prisme des droits humains et de l'Agenda 2030	
Sous-secti	on 1. Droits économiques, sociaux et culturels	
I.	Droit à une vie décente: 'Eradiquer la pauvreté' (ODD 1/ODN 3)	
II.	Droit à la nutrition: Eradiquer la faim et promouvoir l'agriculture (ODD 2)	
III.	Droit au bien-être de tous (ODD 3/ODN 6)	
IV.	Droit à une éducation de qualité (ODD 4/ODN 5)	
V.	Droit à un travail décent pour tous (ODD 8/ODN 2)	
Sous-Secti	on 2. Droit au développement	
I.	Droit d'accès à l'eau et à l'assainissement (ODD 6/ODN 8)	
II.	Droit de bénéficier de l'énergie (ODD 7/ODN 8)	
III.	Droit de bénéficier d'une infrastructure résiliente (ODD 9/ODN 4)	
IV.	Droit d'être à l'abri des changements climatiques (ODD 13/ODN 10)	
V.	Droit de vivre dans des villes résilientes et durables (ODD 11/ODN 9)	
Sous-secti	on 3. Droits civils et politiques	
l.	L'Examen Périodique Universel dans le cadre des ODD	
II.	Droit à l'égalité entre les sexes et non-discrimination (ODD 5/ODN 7)	
III.	Droit de constituer des associations et renforcement de la société civile:	
IV.	Droit d'accès à la justice (ODD 16)	
V.	Les Droits collectifs: Ne pas abandonner les laissés pour compte	
	Analyse de l'environnement socio-économique vers la réalisation des ODD	
Sous-secti	on 1. Les causes sous-jacentes des défis au développement	
I.	Diversification et croissance économique (ODD 8/ODN 1)	
II.	Nécessaires réformes administratives	
III.	Nécessaire émergence d'un secteur privé dynamique	48
IV.	Nécessaire assainissement du climat des affaires	48
V.	Nécessaire réforme du secteur des statistiques	
Sous-secti	on 2. Risques, opportunités et scénarios futurs	50
1.	Dégradation de la situation sécuritaire régionale	50
II.	Défi de la dette et baisse de financement des partenaires au développeme	nt50
III.	Transparence nécessaire à tout développement	51
Section III	. Engagement du système onusien:	52
1.	Analyse des avantages comparatifs du SNU à Djibouti	52
II.	Les recommandations pour l'engagement futur du SNU:	53
Abréviatio	ns: Erreur ! Sig	net non défini.
Bibliograp	hie	56
Tableaux	statistiques	58

Abréviations:

ADDS Agence Djiboutienne pour le développement social

ANEFIP Agence Nationale de l'emploi, de la formation professionnelle

Agence Nationale Pour l'Investissement ANPI Aide Publique au Développement Chambre de Commerce de Djibouti APD CCD CDC Centre de Développement Communautaire **CERD** Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti **CFPEC** Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit

CFPEN Centre de Formations des Personnels de l'Education Nationale

CNJD Conseil National de la Jeunesse Diiboutienne

COMESA Common Market for Eastern and Southern Africa

CRIPEN Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education Nationale

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté **CSLP**

DINAS Direction Nationale des Statistiques

DISED Direction de la Statistique et des Études Démographiques DRSP Document de Réduction Stratégique de la Pauvreté **EDAM** Enquête Diiboutienne Auprès des Ménages **EDIM** Enquête Djiboutienne à Indicateurs multiples EDSF/PAPFAM Enquête Djiboutienne sur la Santé Familiale

Fond Arabe Pour le Développement Economiques et Social **FADES**

FASR Facilité d'Aiustement Structurel Renforcé

FDED Fonds de Développement Economique de Diibouti

FDJ Franc Diiboutien

FIDA Fonds International de Développement Agricole

Fonds Monétaire International **FMI**

Fonds des Nations Unies pour la Population **FNUAP**

FRPC Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance

HCR Haut-Commissariat aux Réfugiés Investissements Directs Etrangers IDE IDH Indice de Développement Humain

INDS Initiative Nationale de Développement Social

MAECI Ministère des Affaires Étrangères et Coopération Internationale

MAEM Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs MAEP

MEFPP Ministère de l'Economie, des Finances, de la Planification et de la Privatisation

MGF Mutilations Génitales Féminines

MPFPF Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial

Orphelins et Enfants Vulnérables OFV омс Organisation Mondiale du Commerce **OMS** Organisation Mondiale de la Santé

ONUSIDA Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

PAM Programme Alimentaire Mondial

PASNED PCIME Plan Stratégique National pour le Développement de l'Enfance Djiboutienne

Prise en charge intégrée des maladies des enfants

PDSP Plan Directeur du Secteur Primaire

Produit Intérieur Brut PIB PMA Pays les Moins Avancés

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE Pays Pauvre Très Endettés

PTPE Prévention de la transmission du VIH Parent/Enfant Recensement Général de la Population et de l'Habitat **RGPH**

SEGRC Secrétariat Exécutif de Gestion des Risques et des Catastrophes

SNU Système des Nations Unies

SONU Soins Obstétricaux et Néonatals d'Urgence

TMI Taux de Mortalité Infantile **TMIJ** Taux de Mortalité Infanto/Juvénile **TMM** Taux de Mortalité Maternelle Taxe sur la Valeur Ajoutée TVA

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VIH/SIDAVirus d'Immuno /déficience Humaine/Syndrome d'Immuno/Déficience Acquise

Tableau des indicateurs

Indicateurs	EDSF/2002	EDIM 2006	2009/2010	2016
Population (enmilliersd'habitants)	600 000		818 159	978 518
Espérance de vie à la naissance				53
Pourcentage Homme dans la population totale			53,80%	53,8
Pourcentage Femmes dans Population Totale			46,20%	46,2
Taux d'accroissement de la population	2,8	ND	2,80%	2,80%
Tauxd'urbanisation (%)	80	ND	70,60%	70,6
Population de moins de 15 ans	40		35,20%	33,9
Densité (milliersd'habitants/km²)	27,7		35,57%	48,9
Indice de DéveloppementHumain	0,49	0,494	0,403	0,47
Classement selon IDH sur 177 pays	155	148	147	
Population des réfugiés en septembre 2011		4 550	18 300	
Population vulnérable victime de la sécheresse		88 500	120 000	
Taux de mortalité néonatale (pour 1.000 naissances vivantes)			34	
Taux de Mortalité Infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	103	67	73	58
Taux de Mortalité Infanto/Juvénile (1.000 naissances vivantes)	129,1	94	91	67,8
Taux de Mortalité Maternelle/pour 100 000 naissances vivantes	546	ND	300	383
Taux de Malnutrition Aiguë Modérée (- 5 ans)	17,90%	20,70%	8,80%	17,50%
Taux de Malnutrition Aiguë Sévère (- 5 ans)	5,90%	7,50%	1,20%	5,70%
Tauxd'InsuffisancesPondérale (-5ans)	26,80%	28,90%	22,90%	29,8 (M)/12,8 (S)
Tauxd'allaitementmaternelexclusif	0,60%	1,30%	24,50%	49%
Taux de Retard de Croissance (malnutrition chronique)			30,80%	29,70%
Taux de prévalence contraceptive	11,90%	17,80%	33,50%	18%
Accouchement assisté par un personnel qualifié	90,90%	92,90%	58%	87,40%
Couverture Vaccinale contre la DTC 3	53,10%	46,20%	83,10%	82%
Couverture Vaccinale contre la Rougeole	58,10%	65,00%	85%	80%
Couverture Vaccinale contre la Polio 3	39,20%	56,80%	88%	
Couverture contre la Tuberculose (BCG)	76,80%	87,50%		71,20%
Enfant entièrement vacciné (vaccination complète)	32,90%	39,60%	29,10%	35,10%
Enfant moins de 5 ans dormant sous une MI	ND	1,30%		
Enfant moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire	ND	9%		
Traitement Antipaludéen chez les moins de 5 ans	ND	9,50%		
Pourcentage de femmes mariées de 15-49ans ayant subies une MGF	98,30%	93,10%		
Taux Brut de Scolarisation Primaire	ND	66,20%	74,30%	79%
Ratio filles/garçons dans l'enseignement Primaire	ND	0,98	0,88	0,87%
Taux Brut de Scolarisation dans le l'enseignement Moyen			53,70%	59,40%
Ratio filles/garçons dans le l'enseignement moyen			0,8	0,81%
Taux Brut de Scolarisation Secondaire	43,70%	41%	41%	36,60%
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire		0,82	0,88	0,78%
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans (total)		47,50%	72,70%	
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans, féminin			66,90%	
Taux d'Alphabétisation des 15-24ans, masculin			78,80%	
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (total)			22,20%	40,30%
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (féminin)			11,40%	
Taux d'emploi de la population active 15-59 ans (masculin)			33,50%	
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (total)			61,40%	48,40%
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (féminin)			71,10%	
Taux de chômage des 15-59 ans de la population active (masculin)			56,10%	
Taux de Prévalence du VIH/SIDA	2,90%	2,90%	2,70%	1,67%
Connaissances générales sur la prévention du VIH, femmes de 15-49ans	17,20%	17,90%		18,04%
Connaissances générales sur la prévention du VIH chez les jeunes 15-				
24ans	ND	18%	20,75%	11,30%
Estimation de la couverture nationale en traitement ARV			16%	21%
Accès aux sources d'eau potable améliorée	91,20%	93,50%		90%
Pourcentage de la population utilisant des sanitaires pour l'élimination				
des excréments en milieu urbain	ND	67,80%		60%

Pourcentage de la population utilisation des sanitaires pour l'élimination			
des excréments en milieu rural	ND	18,80%	5%

RésuméExécutif

Présentation du pays

La République de Djibouti fait partie de la région de la Corne de l'Afrique située à l'entrée sud de la Mer Rouge et au Nord-Ouest de l'Océan Indien. Djibouti et le Yémen, sont de part et d'autre du détroit de Bab-El-Mandeb, entre la Péninsule Arabique et les côtes de l'Afrique de l'Est. Cette position, à la croisée de deux continents, lui confère un statut géostratégique exceptionnel. Le pays couvre une superficie de 23.200 km², dispose de 372 km de côtes, d'un espace maritime de 7.200 km² et partage ses frontières avec l'Ethiopie, l'Erythrée et la Somalie. En plus de la capitale Djibouti-ville, il y'a 5 autres régions: Ali-Sabieh, Arta, Dikhil, Obock etTadjourah. La communauté nationale est constituée de 3 composantes ethniques principales: les Somalis, les Afars et les Arabes.

La région de la Corne de l'Afrique est caractérisée par une instabilité politique, socio-économique, des conflits armés, des migrations non contrôlées etune insécurité transfrontalière. Depuis 2008, Djibouti est en conflit frontalier dans le nord du pays avec l'Érythrée. Cette situation, couplée avec d'autres facteurs, génère de nombreux défis (réfugiés et personnes déplacées, dégradation de l'environnement, criminalité, trafic de drogues et sexe transactionnel). Malgré ce contexte, Djibouti a connu une longue période de stabilité qui lui a permis de se focaliser sur sa croissance et son développement et cela contrairement à ses voisins d'Afrique de l'Est qui souffrent de problèmes de sécurité intermittents. De plus, avec l'avènement du terrorisme international¹ et de la piraterie maritime, Djibouti occupe une place stratégique à l'échelle régionale et internationale, accueillant plusieurs bases militaires (Française, Américaine, Chinoise, Italienne, Japonaise). Ce positionnement lui permet d'avoir un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme et la piraterie dans les eaux Somaliennes et celles de l'Océan Indien.

En Mars 2014, Djibouti a adopté un nouveau cadre de référence sur le long terme appelé: La *Vision Djibouti 2035*, qui constitue le Document Cadre du Gouvernementet un plan quinquennal de développement, intitulé: la «*Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi*» (SCAPE), quien constitue la première déclinaison à moyen terme pour la période 2015-2019. Ces deux documents ont pour objectif principal de faire face à la pauvreté et au chômage et à long terme, de faire de Djibouti une plateforme d'échanges et de services pour la région afin de passer au statut de pays émergent à l'horizon de 2035.

Mais la vision Djibouti 2035 ne peut se concrétiser que dans un environnement de paix et de sécurité qui se construisent sur la justice sociale et l'équité. En effet: «Une absence de justice sociale et d'équité, voire une incapacité de l'Etat à assurer une égalité de chances dans le développement à tous les citoyens, favorise la marginalisation et les frustrations et conduit à une remise en cause de l'Autorité de l'Etat²».

La croissance enregistrée depuis 2011, continue de s'améliorer, grâce à la stabilité politiquedu pays, passant de 4,5 en 2011 à 5,9 en 2014et une projection de6,5% pour 2016. Cette croissance est soutenue par la poursuite d'un vaste programme d'investissements dans les infrastructures et les activités portuaires résultant du transit de marchandises en provenance et à destination de l'Éthiopie ainsi que les revenus des bases militaires étrangères. Djibouti aspire à réaliser ses objectifs de développement durable incluant de grandes perspectives économiques liées aux opportunités de transport maritime et logistique. L'afflux des Investissements Directs Etrangers (IDE) est généralement concentré dans les secteurs de la construction d'infrastructures portuaires, routières, immobilières et de l'hôtellerie end'un large secteur informel.

En 2014³, Djibouti comptait 917.000 habitants, avec un rythme de croissance démographique de 2,8%, équivalent à une augmentation moyenne de 22 908 habitants supplémentaires par an⁴. Près de 80%de la population du pays vit en milieu urbain, avec Djibouti-ville regroupant, à elle seule,58% de la population

¹ Présence du mouvement islamiste *Al Qaida* au Yémen et du groupe islamiste somalien *Al-Shabab* en Somalie et dans la sous-région.

²Vision 2035, page 51.

³2eme Recensement General de la population et de l'Habitat, 2009.

⁴Selon les projections du FMI, la population était de 913 714 habitants en 2013, et 917.000 habitants en 2014. Elle devrait atteindre 1 053 000 habitants, en 2019.

urbaine. Les autres villes sont de taille limitée et servent de centres administratifs où sont concentrés les services sociaux offerts aux populations rurales dispersées, difficiles d'accès et fragilisées par la vulnérabilité des activités agro-pastorales du fait de la sécheresse exceptionnelle des dernières années. Le pays fait également face à une population migrante importante qui transite principalement pour rejoindre le Yémen et les pays du Golfe. Il est estimé qu'environ 10000 migrants transitent sur Djibouti. Le nombre important de migrants principalement d'origine éthiopienne résidant à Djibouti n'est pas disponible.

Les données disponibles mettent en exergue la jeunesse de la population (environ 75% de la population est âgé de moins de 35 ans), à travers la structure par âge, qui montre que 38,5% (Djibouti-ville: 36,8% et autres régions: 42,9%) de la population ont moins de 15 ans, près de 73,5% (Djibouti-ville: 73,6% et autres régions: 73,1%) ont moins de 35 ans, alors que 6,5% seulement ont 55 ans et plus⁵.La moyenne d'âge de la population se situe autour de 23 ans⁶.La jeunesse de la population et la prédominance des femmes, dont près de 57% sont en âge de reproduction, impliquent une forte demande dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Présentation du Bilan Commun de Pays

«Toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et de bénéficier de ce développement⁷».

Pour contribuer à la réalisation de ce développement, le Bilan Commun de Pays (BCP)⁸ est un outil nécessaire et obligatoire utilisé par le Système des Nations Unies (SNU) pour analyser les défis au développement dans chaque pays. En effet, le BCP est l'instrument premier de tout processus de formulation du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD)⁹ qui a pour objectif de définir le cadre des résultats stratégiques, à moyen-terme et proposer les interventions collectives synergétiques du SNU en fonction des priorités du développement national du pays.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement de la République de Djibouti et le SNU se sont engagés à collaborer afin d'élaborer ceBCP et le PNUAD de 2018-2022.Ce BCP a été établi selon les nouvelles approches stratégiques développées par le Groupe des Nations Unies pour le Développement pour la définition du PNUAD¹⁰. Il s'agit essentiellement de:«L'approche basée sur les droits humains, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, le développement durable et la résilience, [et les principes de] la redevabilité et l'engagement de ne pas abandonner les laissés pour compte».

Ce BCP consiste en l'articulation de la perspective du SNU, en fonction des mandats respectifs, du contexte Djiboutien ainsi que des opportunités et défis, en tenant compte des droits humains, de l'égalité entre les sexes, de la pérennité, de la paix et de la sécurité. Il sert à identifier les besoins, les priorités et les capacités à Djibouti, ainsi que les avantages comparatifs dont dispose le SNU pour y répondre.Le BCP offre également la base de données probante à partir de laquelle la théorie du changement qui sous-tend le PNUAD, sera développée. Il conduit à l'identification du type de changement nécessaire et réalisable, ainsi que la source sur laquelle sont basés les indicateurs, les objectifs et les lignes de base du cadre de résultats du nouveau PNUAD

Le BCP a analysé aussi bien la situation des Djiboutiensque celle des non-nationaux, mettant l'accent sur les groupes vulnérables, ainsi que la politique et l'environnement législatif pour la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) qui ont été adoptés par la communauté internationale, le 25 Septembre 2015, lors de la 70^{eme}Session de l'Assemblée Générale de l'ONU. En effet, les États membres ont adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable intitulé: «Transformer notre monde: le Programme 2030 pour le développement durable».Ce document est une étape majeure consolidant les

⁵Djibouti-ville: 6,0% et autres régions: 7,9%.

⁶ Prière de consulter la pyramide des âges, ainsi que tous les tableaux en annexes.

⁷Déclaration des Nations Unies sur le Droit au Développent, 1986.

⁸Plus connu sous son acronyme anglais (CCA: Common Country Analysis).

⁹Plus connu sous l'acronyme anglais (UNDAF). Le Bilan Commun de Pays et le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement (UNDAF) ont été adoptés en tant qu'instruments de planification stratégique pour l'ensemble de l'Organisation en réponse à l'appel du Secrétaire Général en faveur d'une vision et d'une stratégie cohérente en vue d'une approche unifiée des objectifs communs de développement au niveau de chaque pays.

¹⁰"Interim UNDAF Guidance", UNDG, version finale du 23 May 2016.

succès des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD) qui ont, entre autre, contribué à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté dans le monde.

L'Agenda 2030 engage tous les pays et les parties prenantes à collaborer afin de parvenir à une croissance économique continue et inclusive et un développement social. Cet Agenda s'engage à garantir un environnement sain où toutes les femmes et les hommes, les garçons et les filles, les jeunes et les générations futures, auront la possibilité d'œuvrer àréaliser leur potentiel dans la dignité et l'égalité. Cet Agenda doit être mis en œuvre d'une manière compatible avec les obligations existantes des États membres en vertu du droit international, en particulier, l'engagement d'éradiquer la pauvreté, lutter contre les inégalités et discriminations, ainsi que l'engagement de ne pas abandonner les laissés pour compte.

Dans ce contexte, les ODD allient les trois dimensions du développement durable: sociale, économique et environnementale, ainsi que les aspects liés à la paix et à la sécurité, à l'Etat de droit et la bonne gouvernance. La disponibilité de données de qualité et leurs insuffisances éventuelles ont également été analysées afin de vérifier si les ODD peuvent ou non être réalisés à l'horizon de 2030. Les données statistiques citées ont été sélectionnées en fonction de leur degré de fiabilité et de leur pertinence et majoritairement extraites, des enquêtes menées par la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED), en coopération avec les Agences onusiennes et autres institutions nationales, régionales et internationales.

Le BCP a identifié les défis majeurs au développement en termes des lacunes de capacités des différents acteurs ainsi que les actions primordiales à entreprendre dans le cadre du PNUAD 2018-2022 dans l'optique d'apporter l'assistance technique afin que Djibouti réalise les objectifs associés aux 5 Piliers de la Vision Djibouti 2035 qui sont: «La paix et l'unité nationale, la bonne gouvernance, la consolidation du capital humain, la diversification de l'économie et l'intégration régionale»; aux 4 Axes Stratégiques de la SCAPE 2015-2019; aux priorités identifiées dans la Feuille de Route de la Présidence de la République (Mai 2016)¹¹; et à l'Agenda 2030 avec ses 17 ODD assortis de 169 cibles et plus de 200 indicateurs.

Partant de la Vision « Djibouti 2035 », la SCAPE a défini les 10 priorités suivantes à horizon 2019:

- ACCELERER LA CROISSANCE : Réussir le pari d'une croissance à deux chiffres avec une augmentation du PIB réel de l'ordre de 10% par an sur la période 2015-2019 et une progression du revenu par habitant de 6% entre 2015 et 2019
- **REDUIRE LE CHOMAGE**: Ramener le taux de chômage à 38% en 2019 grâce à la dynamique globale de croissance, au développement de nouveaux secteurs, à l'intensification de la formation professionnelle et à la promotion d'actions de soutien direct à l'emploi.
- 3 LIMITER LA PAUVRETE EXTREME : Atténuer l'extrême pauvreté, avec un niveau objectif pour 2019 inférieur à 20%, en s'appuyant en particulier sur la promotion des activités économiques dans les régions de l'intérieur où cette incidence est la plus élevée.
- 4 CREER LES CONDITIONS D'UN HUB REGIONAL : Accélérer le développement des infrastructures économiques, à travers de grands projets d'investissements, en vue d'asseoir, sur le long terme, la position de Djibouti comme hub régional et zone d'attraction pour les investissements directs étrangers.
- MIEUX EDUQUER ET FORMER : Atteindre d'ici 2019 l'objectif de scolarisation primaire universelle et disposer de sous-systèmes pour la formation professionnelle et pour l'enseignement supérieur performants et en phase avec les besoins du marché du travail.
- GARANTIR UNE COUVERTURE GENERALISEE DES SOINS DE SANTE ESSENTIELS : Atteindre couverture généralisée de la population pour les soins de santé essentiels, renforcer la qualité et l'efficacité du système de santé publique, et baisser respectivement de 15%, 25% et 30% la mortalité maternelle, néonatale et infantile.

_

¹¹ Feuille de Route: Communiqué de la 9eme Séance du 17/05/2016.

- **REDUIRE LES INEGALITES SELON LE GENRE :** Promouvoir le genre en agissant en priorité sur la réduction des inégalités des femmes devant l'éducation (avec un objectif pour 2019 d'un taux de parité filles/garçons à 100% dans le primaire et supérieur à 85% pour le moyen et le secondaire et un taux d'alphabétisation des femmes dépassant les 60%).
- RESOUDRE LA QUESTION PREGNANTE DE L'EAU: Régler la question du déficit chronique de l'approvisionnement en eau au niveau national en s'appuyant sur de grands projets d'investissement (dessalement de l'eau de mer, interconnexion avec l'Ethiopie, développement de forages pour les régions Nord) et en permettant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 85%en 2019.
- 9 LUTTER CONTRE LE LOGEMENT PRECAIRE: Assurer la résorption de l'habitat précaire (objectif zéro bidonvilles) et répondre en priorité aux besoins de logement des ménages dont les revenus se situent en-dessous de 150 000 francs djiboutiens, en s'appuyant sur un cadre institutionnel et réglementaire réformé et une politique active de logement.
- SE PREPARER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : Prévenir, par des stratégies adaptées fondées en particulier sur le renforcement de la résilience des populations locales, les risques liés aux changements climatiques et une intégration transversale de cette thématique dans les différentes politiques sectorielles.

Ce BCP a aussi été mené conformément aux principes stratégiques de programmation développés par le Secrétariat Général des Nations Unies pour la définition du PNUAD. Ces principes sont basés sur quatre approches:

Section I- Analyse stratégique sous le prisme des droits humains et de l'Agenda 2030

L'Indice du Développement Humain (IDH)de Djibouti¹² est assez bas, se situant à 0,470 en 2015, plaçant le pays au 168ème rang sur 188 pays.

Tableau 1 : IDH de la République de Djibouti et ses composantes

Indice de Développement Humain (IDH) et ses composantes	Valeurs
Valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH), 2015	0,470
Espérance de vie à la naissance, 2013	61,8
Duréemoyenne de scolarisation, 2012	3,8
Duréeattendue de scolarisation, 2012	6,4
RNB (Revenu National Brut par habitant en \$PPA), 2011	1.670

(RDH-2014 / PNUD)

Lors des travaux préparatoires de la Vision 2035, des consultations sur les aspirations de la population ont été organisées¹³ qui ont permis d'identifier les défis au développement suivants: a) Eau, soif et sécheresse; b) Santé et déchets solides; c) gouvernance et confiance; d) économie; e) chômage et exode rural; f) formation; g) électricité; h) pistes rurales et accessibilité; i) inflation et hausse des prix¹⁴. Par ailleurs, l'implémentation de la Vision 2035 démarrant avec celle de la SCAPE, il est important que le PNUAD y soit aligné afin de garantir que le SNU puisse contribuer à la réalisation de ses 4 Axes stratégiques principaux qui se déclinent endix Objectifs Nationaux de Développement (OND):

ODN 1. Accélérer la croissance;

ODN2. Réduire le chômage;

ODN 3. Limiter la pauvreté extrême;

¹²L'IDH mesure le niveau moyen de développement atteint dans un pays donné en prenant en compte trois aspects essentiels que sont la santé et la longévité; l'accès à l'instruction; et un niveau de vie décent. La valeur de l'IDH pour chaque pays indique le chemin qui reste à parcourir pour atteindre des objectifs prédéfinis au niveau mondial qui sont: a) une durée de vie moyenne de 83,4 ans; b) une durée moyenne et attendue de scolarisation primaire de 5 ans; c) un niveau de vie décent.

¹³Consultations organisées dans les 5 chefs-lieux des régions et dans les 3 communes de Djibouti-ville (Balbala, Boulaos&Rasdika). ¹⁴SCAPE, 2015-2019.

- **ODN 4.** Créer les conditions d'un hub régional;
- **ODN 5.** Mieux éduquer et former;
- ODN 6. Garantir une couverture généralisée des soins de santé essentiels;
- **ODN 7.** Réduire les inégalités selon le genre;
- **ODN 8.** Résoudre la question prégnante de l'eau;
- **ODN 9.** Lutter contre le logement précaire;
- **ODN 10.** Se préparer aux changements climatiques¹⁵.

Atteindre les nouveaux objectifs, d'une manière efficace, percutante et durable nécessitera une action innovante sur tous les fronts qui devra être traduite dans le prochain UNDAF (2018-2022). Djibouti devrait prioriser d'inverser les pertes de capital naturel et de hiérarchiser les priorités afin de catalyser la réalisation des ODD. Ainsi par exemple, inverser la dégradation de l'environnement ne permettra pas seulement d'améliorer la production alimentaire, mais pourrait injecter les financements épargnés, pour les réinvestir dans les budgets de l'éducation, de la santé, de la promotion de l'emploi et du bien-être de tous les citoyens.

L'analyse des défis au développement a été faite sous le prisme des droits humains qui sont universels, indissociables, interdépendants et intiment liés impliquant: «Qu'il est du devoir des Etats, quel que soit leurs systèmes politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales¹⁶». Les droits humains ont été alignéssur les ODD et les objectifs de la SCAPEqui s'appuie sur un nouveau modèle de croissance basésur: «a) une croissance économique accélérée, plus équilibrée et créatrice d'emplois, impulsée notamment par de nouveaux secteurs moteurs, b) le développement des infrastructures, une levée rapide des contraintes pour libérer l'initiative du secteur privé et des investisseurs, et c) le renforcement du capital humain». Cette stratégie doit être en mesure: «D'intégrer l'ensemble des défis liés à la demande sociale, aux droits humains et à l'effet des changements climatiques».

Sous-section 1. Droits économiques, sociaux et culturels

La SCAPE fait un bon diagnostic des défis auxquels Djibouti fait face et bien qu'antérieure aux ODD, elle a intégré certains de ses objectifs majeurs. La SCAPE est également complétée non seulement par des Plans de Développement Régionaux (PDR) mais aussi par une série de stratégies sectorielles.¹⁷

En raison de la taille de son marché, La vision «Djibouti 2035»,tout comme la SCAPE misent sur la perspective de faire du pays le «Phare de la mer Rouge»¹⁸ et le point d'entrée privilégié au marché du COMESA, espace économique de près de 400 millions de consommateurs.La politique commerciale de Djibouti s'est toujours inscrite dans une stratégie d'intégration commerciale engagée et orientée vers la région, qui est un vaste espace d'opportunités économique.. Le traité du COMESA¹⁹préconise une intégration progressive des Etats au sein de l'espace économique et douanier. Djibouti est aussi membre de plusieurs autres organisations ayant vocation à promouvoir l'intégration des économies par le développement de leurs échanges extérieurs.

Ainsi, Il estmembre fondateur, depuis 1986, de l'Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD), qui a son siège à Djibouti, et qui s'est transformée en Communauté Economique Régionale (CER) en janvier 2012. En effet, le sommet des Chefs d'Etats des pays de l'IGAD, qui s'est tenu en Janvier 2012 à Addis-Abeba, a initié la mise en place d'une zone de libre échange en adoptant le projet de l'Intégration

¹⁵ Il est cependant précisé dans la SCAPE que: «Ces 'objectifs majeurs' ne traduisent pas tous les objectifs à atteindre par l'ensemble des politiques sectorielles. Ils mettent en évidence les aspects majeurs du changement escompté dans le développement national d'ici 2019».

¹⁶Conférence Mondiale sur les droits de l'Homme, Vienne 1993, Déclaration et programme d'Action de Vienne, paragraphe 5.

¹⁷La stratégie Nationale de l'Emploi (2014-2024) et son Plan d'Action (2014-2018) Stratégie Nationale et Plan d'action pour le Développement du Secteur Electrique 2014-20; le Plan Directeur de Développement du Secteur Primaire (2009-18); la Politique Nationale Genre (2011-21); le Plan stratégique de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle; la Stratégie Nationale de la Microfinance (2012-16); Plan National de Développement Sanitaire de Djibouti (2013-17)

¹⁸Les Loi d'Orientation Economique 1982/89, 2001/2010, soulignaient déjà ces perspectives régionales

¹⁹Benin, Burkina Faso, République de Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Ghana, Libye, Libéria, Kenya, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Sao-Tomé et Principe, Soudans, Tchad, Togo, Tunisie.

Commerciale Minimale (ICM) qui accélère les efforts vers l'intégration par le biais de développement des infrastructures de base. Djibouti est aussi membre de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) qui a été créée le 4 février 1998 à Tripoli (Libye). Cette CER comptait 28 Etats au moment de sa création²⁰. Enfin, Djibouti fait partie des 38 pays éligibles aux avantages de la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique, plus connue sous le sigle AGOA (African Growth and Opportunity Act). Une évolution qui pourrait faciliter le processus d'installation ou de délocalisation d'entreprises suite à l'autorisation donnée à Djibouti, depuis 2000, d'exporter vers le marché nord américain sans droits de douane. Toutefois, jusqu'ici, la spécialisation économique sur les services n'a pas permis au système productif de tirer le moindre avantage d'un agrément qui est demeuré formel.

Dans cette section, le BCP se propose d'analyser les droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit au travail, l'éducation, la santé et la protection sociale qui doivent être progressivement mis en place par le gouvernement, en veillant à ce que les ressources limitées soient utilisées de la manière la plus efficace et équitable pour soutenir des progrès constants dans la jouissance des droits par tous les titulaires de droits, en particulier les plus marginalisés. Le SNU a eu dans le passé et aura un grand rôle à jouer pour assurer cette efficacité et équité.

I. Droit à une viedécente: 'Eradiquer la pauvreté' (ODD 1/ODN 3)

ODD 1 PAS DE PAUVRETE	ODN 3 LIMITER LA PAUVRETE EXTREME

L'ODD 1 vise à: «Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde». De son côté, la SCAPE s'engage, dans son ODN 3 à: «Limiter la pauvreté extrême: avec un niveau objectif pour 2019 inférieurà 20%, en s'appuyant en particulier sur la promotion des activités économiques dans les régions de l'intérieur où cette incidence est la plus élevée».

Avec les nouveaux seuils de pauvreté, calculés en 2013, à partir d'une nouvelle méthodologie appliquée aux données des enquêtes EDAM2-2002, EDAM3-2012 et EBC-2013, on note une légère baisse, non significative statistiquement, de l'incidence de la pauvreté extrême entre 2002 et 2013 de 24,1% à 23,0%. Dans la même période, l'incidence de la pauvreté globale a connu une réduction statistiquement significative de 46,7% à 40,8%. Cependant, malgré les baisses enregistrées pour l'ensemble, les incidences de la pauvreté restent très élevées en déhors de Djibouti ville. En effet, l'incide de la pauvreté extrême dans le reste du pays était de 44,5% en 2013 et celle de la pauvreté globale était de 62,5%.

Les résultats de l'EDAM3-IS révèlent que la pauvreté, à Djibouti, est d'abord un phénomène urbain, périrubain et ruralqui est la résultante de la forte urbanisation, en particulier de la commune périphérique de Balbala. De plus, les crises récentes économiques et climatiques, ainsi que les conflits et les migrations de la sous-région, ont accentué l'exode rural avec le mouvement de sédentarisation des éleveurs nomades qui ont perdu tout ou partie de leur cheptel.

Avant la SCAPE, l'INDS s'était basée sur le principe que le développement et la croissance contribueraient à réduire la pauvreté et dans l'attente de résultats concrets, l'État avait mis en place un mécanisme de protection sociale au profil des populations vulnérables, qui s'est notamment matérialisé par la création du du Secrétariat d'État à la solidarité nationale²¹. Un Fonds de solidarité national a été créé afin de financer les programmes en faveur de la jeunesse, de la santé et de l'éducation nationale qui sont trois priorités nationales incluant les personnes déplacées et les migrants au même titre que les nationaux. De plus, un vaste programme de résorption des bidonvilles a été lancé, afin que les personnes vulnérables qui y résidaient, dans des conditions précaires, puissent être relogées.

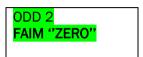
Depuis 2012, la DISED a réalisé plusieurs études, dont le profil de pauvreté et l'enquête budget consommation, qui permettent une meilleure identification des populations démunies et des groupes sociaux vulnérables. En outre, le pays a lancé, en Décembre 2014, l'Assurance Maladie Universelle (AMU) qui garantit aux plus démunis l'accès aux soins et leur permet de ne pas tomber dans la pauvreté extrême.

_

²¹Aujourd'hui appelé le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales

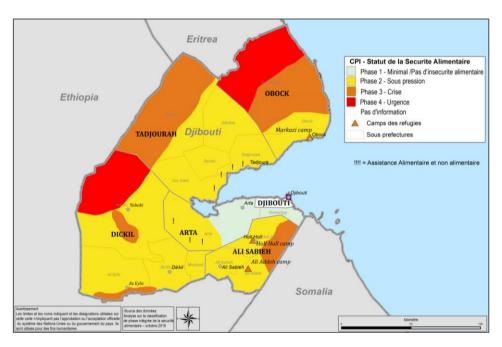
En 2015-2016, le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale a élaboré une stratégie de protection sociale, appelée «Programme National de Solidarité Famille» (PNSF), axée sur un dispositif efficient de protection sociale de type « filets sociaux de sécurité» destiné aux populations pauvres et vulnérables qui ont échappé aux systèmes classiques de sécurité sociale. Ce programme national d'aide aux ménages pauvres vise àsoutenir la résilience, développer la productivité en investissant dans le capital humain et les opportunités pour rompre avec le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Ce programme permettra de renforcer l'approche systémique de la protection sociale en prenant en compte l'éducation, la santé et le développement du marché du travail. Un mécanisme de suivi est nécessaire afin d'évaluer les progrès accomplis et de résoudre les goulots d'étranglement au besoin.Le SNU pourra supporter un pareil mécanisme de suivi-évaluation et proposer les actions stratégiques appropriées.

II. Droit à la nutrition: Eradiquer la faim et promouvoir l'agriculture (ODD2)



Si l'ODD 2 aspire à: «Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable», au moins 12 des 17 ODD: «contiennent des indicateurs qui sont fortement axés sur la nutrition, reflétant ainsi le rôle central que joue la nutrition dans le développement durable²²». En effet, une meilleure nutrition, par exemple, impacte favorablement la santé, l'éducation, l'emploi, l'autonomisation des femmes, ainsi que la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Selon les résultats d'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire aiguë en milieu rurale effectuée en Novembre 2016, la situation alimentaire à Djibouti a connu une amélioration substantielle dans la région d'Arta, qui confirme la tendance notée lors de l'analyse précédente, et partielle à Obock et Tadjourah, tandis que d'autres zones, notamment Dikhil et la zone Sud-est (SE) Agropastoral de Ali Sabieh, ont été affectées par l'impact de la sécheresse causée par le phénomène El Nino, qui a provoqué l'afflux de déplacés agropastoraux en provenance des pays frontaliers (Ethiopie, Somalie).



Et ceci est dû au fait que Djibouti est caractérisé par des conditions climatiques de type aride et chaud— à l'exception des zones en altitude - et les températures sont élevées, notamment entre mai et septembre où la moyenne dépasse 40°C. La pluviométrie est faible et irrégulière dans le temps et l'espace (moyenne annuelle de 150 mm). La situation est exacerbée, d'une part, par une forte baisse des nappes phréatiques, l'augmentation du taux de salinité des eaux des forages et l'assèchement des puits traditionnels et, d'une

-

²² «Des promesses aux impacts: Eliminer la malnutrition d'ici 2030» ; Global Nutrition Report, 2016.

autre part, par une perte massive du couvert végétal dans de nombreuses zones de parcours, et par conséquent, des pertes importantes d'animaux d'élevage. Ainsi, il en résulte un faible développement des activités agricoles (cultures végétales, élevage et pêche), qui ne contribue que pour 6,9%²³ au Produit Intérieur Brut (PIB), en 2013. En effet, les productions végétales, qui se limitent aux zones oasiennes, occupent une superficie de 1 000 ha actuellement exploités, pour une superficie cultivable potentielle de 120 000 ha (dont 10 000 ha irrigables)²⁴. Les potentialités des cultures végétales du pays sont limitées par le type de sol (l'un des moins fertiles d'Afrique), le niveau faible et aléatoire des précipitations et de fortes températures. Les productions végétales sont dominées par de petites exploitations familiales traditionnelles. Les faibles rendements ne permettent qu'une production végétale totale (céréales marginales, fourrages, maraîchage et arboriculture) de l'ordre de 7 à 8 000 tonnes, qui ne couvre que 10% des besoins de la population²⁵. Le secteur de l'élevage, avec un cheptel animal estimé, en 2015, à 1 million de petits ruminants (caprins et ovins), 40 000 bovins, 50 000 dromadaires, 60 000 volailles locales et 4 000 volailles exotiques²⁶ et correspondant à 0,5 Unité de Bétail tropical (UBT) par habitant, contribue pour 75% du PIB agricole. L'élevage, qui est le moyen essentiel de subsistance de nombreux Djiboutiens (1er moyen de subsistance pour 30% de la population Djiboutienne), notamment en milieu rural, souffre de l'insuffisance de l'eau et sa salinité accrue, d'une perte massive de couvert végétal (pâturages) dans de nombreuses zones de parcours et des maladies animales d'où sa diminution en nombre. Quant au secteur de la pêche, il est dominé par la pêche artisanale (650 pêcheurs, 3 600 emplois). Avec ses 380 km de côtes, Djibouti dispose d'un vaste plateau continental exploitable. Les potentialités halieutiques sont estimées à 47 000 tonnes. Cependant, la production nationale (ayant longtemps stagné aux environs de 500 tonnes par an) connait un accroissement (près de 2 200 tonnes en 2012) ce qui ne représente encore qu'une faible contribution aussi bien au PIB du secteur primaire qu'à la sécurité alimentaire des ménages (2,6 kg/ hab / an) au regard des stocks disponibles²⁷.

Selon l'étude SMART conduite par le Ministère de la santé, en collaboration avec l'Unicef (Nov-Déc 2013), les taux de malnutrition aigüe globale est au-delà du seuil d'urgence de 10% fixé par l'OMS dans toutes les régions du pays. En outre les régions d'Ali Sabieh, Tadjourah et Obock dépassent le seuil critique fixé par l'OMS à 15% (15,8%, 16,4% et 25,7%, respectivement). Les efforts qui ont pour objectif d'assurer la survie et le développement des enfants font face à des défis en matière de nutrition selon l'Enquête SMART (Déc 2013). En effet, 17,8 % des enfants en dessous de 5 ans, souffrent de malnutrition aigüe globale (GAM); y compris 5,7% qui souffrent de malnutrition aigüe sévère (SAM). La malnutrition aigüe a une plus forte prévalence dans les zones urbaines (18,2% GAM et 6,4% for SAM). Notons que les garçons sont plus affectés que les filles et ceux âgés de 6 à 23 mois sont plus affectés que les autres groupes. Pour pallier à cela, le SNU notamment le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a mis en place différents programmes d'appui nutritionnel (programme de supplémentation ciblée dans tout le pays et prévention à Obock) en direction des enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et les mères allaitantes. Notons que le taux de pratique de l'allaitement maternel est de 49,3%.Le taux de prévalence de la malnutrition chronique globale est estimé à 29,7% et à 10,7% pour la malnutrition chronique sévère. Cependant, qu'il s'agisse de malnutrition aiguë ou chronique, les taux à Djibouti sont très au-dessus des taux internationaux et continuent de se dégrader. Les causes de cette malnutrition sont multiples et sont autant liées à l'insuffisance des revenus qu'à la faible production alimentaire locale et à la diversité limitée du régime alimentaire notamment dans les zones rurales et à des pratiques alimentaires insatisfaisantes.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays s'est aggravée avec la crise financière internationale de 2008/2009 ayant provoqué la hausse des prix des produits alimentaires qui s'est ajoutée à la sècheresse (moins de 80% de précipitations moyennes depuis 2007) ayant eu un impact néfaste sur les populations urbaines et rurales les plus vulnérables. Cette sécheresse est l'une des causes essentielles de la situation humanitaire actuelle à Djibouti ayant entrainé l'érosion progressive des moyens de subsistance. De plus, la faim et la malnutrition frappent une large proportion des ménages dont la

²⁵ Idem que ²¹

²⁶ Idem que ²⁰

²⁷ Idem que 27.

situation va généralement de pair avec le manque d'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et à l'énergie.

La faible sécurité alimentaire se pose aussi en termes d'extrême dépendance de l'importation des produits alimentaires notamment de l'Ethiopie, vu que le secteur primaire ne contribue qu'à concurrence de 5% à l'approvisionnement du pays. Cet approvisionnement extérieur conduit à une dépendance vis-àvis de facteurs externes, dans les pays voisins, ainsi que par la hausse des prix mondiaux, générant des difficultés supplémentaires pour les ménages inévitablement affectés par l'augmentation des prix des produits agro-alimentaires importés.

De ce fait, la situation de la SAN à Djibouti impose une action multidimensionnelle d'envergure, combinant la réponse immédiate à toute crise qui survient avec des actions de long terme visant le renforcement de la résilience chez les communautés les plus affectées. C'est pour cela que le Gouvernement a attaché une haute priorité à la réduction de l'insécurité alimentaire à travers diverses stratégies de développement, dont le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire 2014-2018 (PNIASA). Par ailleurs et dans le cadre d'un Programme régional du COMESA, l'Etat s'est engagé dans le processus du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui a abouti à la signature d'un Pacte accompagné d'un Plan d'Investissement. Le PNSA et son Plan d'Action 2012-2017 (26 projets pour un budget total de 129,8 millions de \$EU) a reçu l'approbation du Ministère de l'Agriculture, des Pêches de l'Elevage et des Ressources Halieutiques (MAPE/RH) qui le considère comme le document de référence en matière de Développement Rural²⁸.

Pour conclure, il est important que le SNU soutienne les dirigeants gouvernementaux, les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile (OSC) et les entreprises aux échelons internationaux, nationaux et infranationaux à s'engager, en synergie, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin de tracer une trajectoire de développement plus optimale pour le pays. De plus, il est crucial que le SNU partage les bonnes pratiques des pays qui sont arrivés à surmonter les obstacles et à atteindre un taux de couverture élevé dans les programmes de nutrition grâce à des moyens novateurs et moins coûteux. Tous ces efforts contribueront à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la réalisation des ODD.

III. Droit au bien-être de tous (ODD 3/ODN 6)

ODD 3	ODN 6
BONNE SANTE ET BIEN-ETRE	GARANTIR UNE COUVERTURE GENERALISEE
	DES SOINS DE SANTE ESSENTIELS

IV. Droit à une éducation de qualité (ODD 4/ODN 5)

Quel est l'objectif?

L'ODD 3 aspire à: «Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge». De son côté l'ODN 6 prévoit de: «Garantir une couverture généralisée des soins de santé essentiels [et de] renforcer la qualité et l'efficacité du système de santé publique, et baisser respectivement de 15%, 25% et 30% la mortalité maternelle, néonatale et infantile». En effet, la SCAPE se propose de se baser sur les orientations du PNDS²⁹ en vigueur: «Afin de réduire, d'ici fin 2019, la morbidité et la mortalité, liées aux grandes endémo pandémies, particulièrement pour le groupe cible le plus vulnérable, la mère et l'enfant ». Elle projette aussi de: «Réduire les inégalités territoriales en corrigeant les disparités d'offre entre la capitale et les régions de l'intérieur».

²⁸ Il a été soumis et validé le 9 Avril 2012 lors d'un Atelier tenu à Djibouti dans le cadre du PDDAA.

²⁹Plan National de Développement Sanitaire de Djibouti – PNDS 2013-2017

Pourquoi ?30

Il est important de permettre àtous de vivre en bonne santé etde promouvoir le bien-être detous à tout âge pour construire une société prospère à Djibouti. Cependant, malgré les progrèsremarquables accomplis dans l'amélioration de la santé et du bien-être de la populationces dernières années, desinégalités en matière d'accèsaux soins de santé persistent. Plus de mille quatre cents d'enfants de moins de cing ans meurentchaque année de causes qui pourraient être prévenues. Bien que la grande majorité des femmes aient accès aux soins de santé de base dont elles ont besoin comme, par exemple, l'accouchement avec assistance qualifiée, ils persistent des besoins non satisfaits, comme la demande en matière de planificationfamiliale, et des inégalités persistent. La mortalité maternelle reste aussi élevée à Djibouti. La bataille contre les maladies infectieuses est loin d'être gagnée à Djibouti. Le VIH/SIDA touche le pays en tant qu'épidémie généralisée. Plusieurs centaines de personnes meurent chaque année de la tuberculose, et les cas de paludisme ne cessent d'augmenter pendant les dernières années. Les maladies à prévention vaccinale sont en grande partie sous contrôle – le dernier cas de poliomyélite indigène à Djibouti fut enregistré en 2000, mais des flambées régulières de rougeole surviennent et la couverture vaccinale a baissé ces dernières années. Il est estimé qu'une centaine de milliers de personnes sont affectées par les maladies tropicales négligées, notamment des géohelminthiases. Djibouti est considéré comme pays en transition épidémiologique, c'est-à-dire que les maladies non transmissibles et les traumatismes augmentent dans leur contribution relative au fardeau de morbidité et de mortalité. Ceci est un défi nouveau qui reste à surmonter.

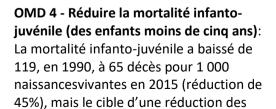
L'accès à une bonne santé etau bien-être est un droit del'homme. Il est bien entendu ici que la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité³¹. C'est pourquoi les déterminant sociaux de la santé doivent aussi améliorer pour que chacun — et non pas uniquementles plus riches — puissent jouir de ce droit au meilleur état de santé possible et une vie productive. Dans le contexte djiboutien il y trois déterminants de la santé qui nécessite une attention particulaires qui sont l'état nutritionnel de la population, les mutilations sexuelles féminines (MSF) et la discrimination dont font face les personnes affectées par le VIH/SIDA.

L'état nutritionnel des personnes et les pratiques de nutritions est un des facteurs à risque et pour la santé et la mortalité et des enfants et des adultes. Améliorer l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant est nécessaire pour réduire la mortalité néonatale et infanto-juvénile, prévenir la malnutrition et le retard de croissance qui ont un impact très négatif sur la santé et la productivité des personnes affectés pendant toute leur vie. Ceci s'applique aussi aux carences de micronutrimentscomme la vitamine A, l'acide folique et le fer. De l'autre côté le surpoids et l'obésité, la surconsommation de graisses et de sucres sont des facteurs à risques importants pour les maladies non transmissibles. Tout cela est discuté en détail dans la section « Droit à la nutrition ».

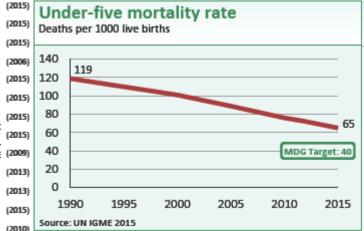
Les mutilations sexuelles féminines (MSF) non seulement sont atteinte à la dignité des jeunes filles, mais elles ont des conséquences nocives sur la santé des femmes et de leurs enfants allant jusqu'à la mort. La forte stigmatisation des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) est un facteur majeur qui complique jusqu'à présent une lutte efficace contre le VIH/sida.

Quels progrès a été accomplis jusqu'à présent ?

Pendant les derniers quinze années l'agenda et international et nationale était basée sur les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dont tous concernent la santé. Ici pourtant seulement le progrès envers les OMDs avec un lien direct avec la santé et qui ne sont pas traités ailleurs dans ce document (OMD 1, OMD 2, OMD 3, OMD 7) va être discuté :



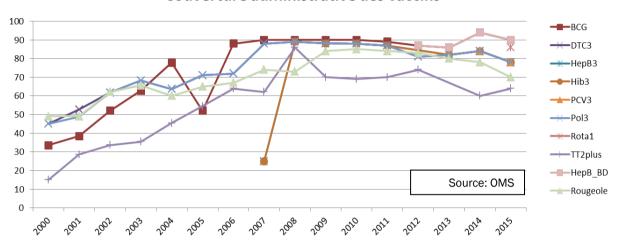




deux tiers, c'est à dire un taux de 40 par décès pour 1 000 naissancesvivantes n'a pas été atteint ³². Ce progrès est plutôt grâce à la réduction de la mortalité post-néonatale (à l'âge entre un mois à cinq ans), dont les causes sont typiquement les pneumonies, les diarrhées et des maladies à prévention vaccinale comme la rougeole. L'augmentation de la couverture par la vaccination antirougeoleuse chez les enfants d'un an a certainement contribué à ce progrès puisqu'elle était très basse dans les années quatre-vingt-dix (21-41%) et se trouve entre 71% et 85% dans les derniers cinq années³³.

Les maladies à prévention vaccinale sont étroitement liée à la mortalité infanto-juvenile. La couverture vaccinale chez les enfants de l'âge d'un an est resté stable entre 1990 et 2015, tout en passant des années avec de couverture très basse au tournant du siècle. Depuis l'année 2000 il y a une amélioration général, mais le Programme élargi de vaccination (PEV) national de Djibouti (PEVN) a des difficultés persistentes de

Couverture administrative des vaccins



maintenir la couverture au niveau suffisament élevé par la vaccination de routine qui doit être complémenter régulièrement par des campagnes de vaccinations. Des flambées rougeaule se répètées démontre une couverture vaccinale insuffisante. La couverture de la protection à la naissance contre le tétanos néonatal n'a non plus dépassé le80% ces derniers années. Le programme bénéficie de support continue de la part de l'OMS et UNICEF et, depuis 2015 de la part de Gavi, l'Alliance du vaccin, d'une subvention de 3,4 millions de dollars pour cinq ans. Avec ce soutien Djibouti a introduit une série de nouveaux vaccins, notament le vaccin pentavalent, protègeant contre la diphtérie, le tétanos, coqueluche, hépatite B et Haemophilus influenzae type b (Hib), en 2011, le vaccin antipneumococcique (PCV), en 2012, et le vaccins antirotavirus, en 2014. En 2015 une revue de programme du PEVN s'est tenue, qui a constaté une série d'éléments a ameliorer, et unPlan pluriannuel complet de vaccination 2016-2020 a été dévloper. Le financement de l'approvisionnement des vaccins est largement financé par les partenaires internationaux (Gavi et UNICEF) avec un cofinancement mineur de la part du Gouvernement.

OMD 5 - Améliorer la santé maternelle :

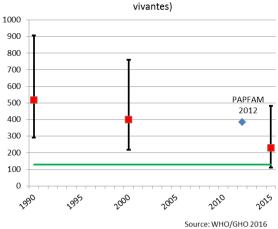
Cible 5 .A : - Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle :Le taux de mortalité maternelle s'est réduite de moitié depuis 1990 ; pour 2015 il est estimé à 229 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Il y a pourtant une incertitude considérable concernant ces estimations. Cette amélioration est certainement un résultat du progrès en ce qui concerne l'accès aux services de santé génésique comme réclamé par le Cible 5 .B : - Offrir unaccès universel aux services desanté génésique d'ici 2015 Ainsi le pourcentage de femmes djiboutiennes ayantreçu au moins une fois des soins anténatals pendantleur grossesse est élevé (76,4% en 2002 et 87,7% en 2012). Néanmoins, les femmes enceintesayant bénéficié de quatre visites ou plus avant l'accouchement, soit le minimum recommandé, restent minoritaires (7,1% en 2002 et 22,6% en 2012). Ceci laisse àpenser que la couverture par ce type de soins, qui d'ailleurs est indispensable pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME), doit encoreêtre largement étendue. D'autre part, la proportion des femmes qui ont accouché dans une formation sanitaire (hôpitaux, centres de santé, polycliniques ou clinique privées) est généralement élevée à Djibouti,

³² Countdown to 2015 :Marternal, Newborn& Child Survival. Djibouti Country Profile 2015: http://www.countdown2015mnch.org/country-profiles/djibouti

³³Organisation mondiale de la Santé. Global Health Observatory data repository: http://apps.who.int/gho/data

Mortalité maternelle

(décès maternels pour 100 000 naissances



surtout dans la capitale; au niveau national elle se trouvait à 74,1 % en 2002 et à 87,4 % en 2012. L'utilisation et la demande pour la contraception est aussi en hausse à Djibouti, tandis les besoins non satisfaits en baisse. En 2002 un tiers des femmes djiboutiennes mariées entre 15 et 49 ans demandaient des moyens de contraception, cette proportion s'est multipliée par deux jusqu'en 2012 (69,4%). Dans la même période les besoins non satisfaits ont baissé d'un tiers, de 26,3% à 17,8%. En 2002 seulement 10,5% des femmes non célibataires en âge deprocréer déclaraient avoir utilisé, une fois au moins, une méthodecontraceptivemoderne, en

2012 cette proportion a atteint 21,8%, tandis que 19,0% des femmes en âge de procréer utilisaient des méthodes modernes de contraception. Ce taux est bien inférieur à la moyenne régionale de 2015 qui se trouvait à 28% dans la Région africaine et à 48% dans la Région de la Méditerranée orientale de l'OMS, qui comprend la majorité des pays de la Ligue arabe, et même en dessous de la moyenne de tous les pays à revenu faible (41%) et moyen inférieur (54%). Dans ce contexte il faut se rappeler qu'on estime que la simple satisfaction des besoins de planification familiale qui ne sont pas couverts permettrait de diminuer de près d'un tiers le nombre des décès maternels³⁴³⁵³⁶.

Les **mutilations sexuelles (ou génitales)féminines (MGF)** sont étroitement liées à la santé maternelle et génésique. Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes. Tout au contraire, elles peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né³⁷38. C'est la raison pour laquelle ce sujet est traité ici tout en soulignant que ces pratiques ont un importance bien outre le ODD 5, et même de la santé. Les MGF sont une atteinte à la dignité humaine des femmes et jeunes filles qui en sont victimes. C'est aussi un sujet des droits humains. Djibouti est parmi les trente pays africains, du Moyen Orient et de l'Asie où ces pratiques sont concentrées³⁷.

Il est très difficile d'obtenir des chiffres fiables sur les MGF à Djibouti dû au fait de l'absence d'une méthodologie uniforme et couvrant toutes les femmes et filles vivant à Djibouti. Les estimations vont de 62,6% chez les filles âgées de 6-8 ans à 98% chez les femmes adultes 39404142. Les différentes données font état des progrès envers une réduction des pratiques, au moins des formes graves. Il y a une reconnaissance du problème au niveau institutionnel, y compris à travers la signature des accords internationaux, la promulgation d'une loi interdisant les MGF (article 333 du code pénal) et la part de la société civile. Ainsi, l'Union des femmes djiboutienne s'est engagée fortement dans la mobilisation sociale contre les MFG. Il reste vrai que les progrès sont lents, que les condamnations sont rares alors que les MGF se pratiquent. Au niveau des organisations internationales, un programme spécial conjoint entre l'UNICEF et l'UNFPA est très active (voir rapport 2014). Une étude récente commanditée par l'UNFPA et le Ministère de la femme et de la famille vient d'être validée et recommande de cibler les zones de résistance. De plus, des initiatives régionales sont en cours pour l'abandon des MGF sous la houlette des

 $^{36}\mbox{Deuxièm}$ enquête djiboutienne sur la santé de la famille EDSF/PAPFAM 2 - 2012

16

³⁴Organisation mondiale de la Santé. http://www.who.int/topics/millennium_development_goals/maternal_health/fr/ [accès le 03.11.2016]

³⁵ PAPFAM 2002

³⁷³⁷Organisation mondiale de la Santé. Mutilations sexuelles féminines . Aide-mémoire N°241. Aide-mémoire N°241. http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/ [accessed on 08/11/2016]

³⁸Martinelli M, Ollé-Goig JE Female genital mutilation in Djibouti. African Health Sciences 2012; (4): 412 - 415 http://dx.doi.org/10.4314/ahs.v12i4.2

^{39 2014} Annual Report Of The Unfpa-Unicef Joint Programme On Female Genitalmutilation/Cutting: Accelerating Change

⁴⁰ Anne-FrederiqueMinsart, Thai-Son N'guyen, Rachid Ali Hadji, Martin Caillet. Maternal infibulation and obstetrical outcome in Djibouti.The Journal of Maternal-Fetal & Neonatal Medicine.doi: 10.3109/14767058.2014.967676

⁴¹ Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples de 2006

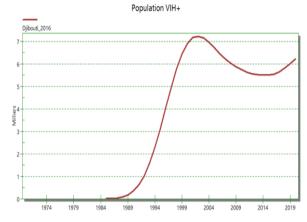
^{421&#}x27;enquête EDIM

leaders religieux y compris une fatwa. Au niveau international, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré d'incorporer l'élimination des MGF comme cible des ODD 2016-2030

OMD 6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies:

CIBLE 6.A - D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle : Avec une épidémie dite généralisée de l'infection à VIH, Djibouti est l'un des Pays les

plus touchés de la région de MENA. Le taux de séroprévalence au VIH estimé à 1.6% [1.1 – 2.2] avec une tendance à la stabilisation depuis l'année 2003 (UNAIDS, 2014). On estime à 9500 le nombre des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) dont 10.6% sont des enfants de 0 à 14 ans. Parmi la population adulte séropositive de 15 ans et plus, les femmes représentent 56 %. On estime à 5300 le nombre des enfants rendu orphelins et vulnérables à cause du sida et à 100 [100 - 200] le nombre de décès dus au sida. Les ressources domestiques ne représentent que 20% de dépenses en matière de VIH/sida à Djibouti⁴³.



Source: Unité Suivi-Evaluation PLS/Santé - Djibouti, 2016

Djibouti a fait le choix de l'accès universel et gratuit à la prévention, aux soins et traitements et une avancée

est la reconnaissance des populations clés que sont les professionnels du sexe et les HSH dans un document officiel de stratégie avec allocation de ressource pour les interventions en leur direction (Note conceptuelle FM 2015-2017, PSN2015-2017).

La réduction des nouvelles infections pour ces populations clés les plus vulnérables a constitué la pierre angulaire de la réponse nationale durant les deux dernières années. Les résultats de l'étude IBBS menée en 2014 chez les travailleuses de sexe avec FHI 360/PEPFAR/USAID montrent que la prévalence dans ce groupe est de 13% en 2014 contre 15,4% en 2009.

CIBLE 6.B - D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le

VIH/sida: Les taux de couverture par les ARV et la PTME restent faible, respectivement: 21,6% et 37% et la forte stigmatisation est pointée comme le facteur le plus important dans cette situation de même que le non implication des hommes dans le programme et les barrières sociaux culturelles. Le programme PTME a bénéficié des appuis stratégiques de l'UNICEF dont entre autres la vulgarisation des tests rapides VIH, syphilis, anémie et confirmation du test VIH, rendant ainsi le délai de récupération des résultats plus court. Le Fond Mondial(FM) a octroyé un financement supplémentaire pour des interventions communautaires et le HCR offre un paquet complet de service VIH incluant la PTME au niveau des camps de réfugiés. Notons que le PAM soutient depuis plusieurs années un programme d'appui nutritionnel en direction des PVVIH et en soutien au programme PTME afin notamment de renforcer l'adhérence au traitement.

Le programme a donc enregistré des progrès notables en termes programmatique avec un taux de récupération des résultats de test à 87% en 2015 contre 27% en 2013 et de mise sous ARV a à 86% en 2015⁴⁴. De plus sur le plan politique, le programme bénéficie d'une grande volonté politique avec le lancement par SE la Première Dame du Pays en présence du Directeur Exécutif de ONUSIDA du plan d'accélération pour l'élimination de la TME 2015-2019.

En matière de communication, il n'existe pas une stratégie de communication spécifique à la PTPE et celle pour le VIH date de plusieurs années rendant le support de communication obsolète. En effet, force est de constater la faiblesse en terme de ressources humaines et financières des associations de lutte contre le VIH/sida pour avoir une vision à moyen et long termes et lutter efficacement contre la stigmatisation dont les PVVIH sont victimes. Aucune loi antidiscriminatoire n'existe pour protéger les minorités sexuelles.

Par ailleurs, Djibouti a été le premier pays Arabe à promulguer une loi en 2007, afin de protéger les droits des personnes infectées et affectées par le VIH/sida. Djibouti a aussi été le premier pays Arabe à avoir

44 Source : DSME 2015

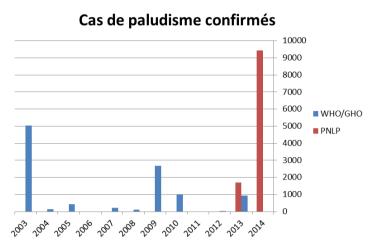
⁴³ Country factsheets DJIBOUTI | ONUSIDA 2015).

ratifié la Convention Arabe de protection des PVVIH adoptée par le Parlement Arabe en 2012 au Caire. L'Assemblée Nationale de Djibouti avec l'appui de ONUSIDA a organisé le colloque national sur le rôle des parlementaires dans l'accélération de la réponse au VIH et développé un plan d'action qui prévoit entre autre le plaidoyer pour le fonctionnement effectif du fonds de solidarité dont les PVVIH pourront bénéficier.

La SCAPE a planifié: «Le soutien aux PVVIH par l'intensification du conseil dépistage volontaire dans les centres de santé, la communication, la sensibilisation et la prévention pour le changement de comportement, surtout auprès des groupes à haut risque, la décentralisation de la dispensation des ARV aux PVVIH et leur gratuité».

Il est important de mettre en exergue la mobilisation des pouvoirs publics illustrée par l'allocation d'une ligne budgétaire dédiée à la lutte contre les 3 maladies prioritaires (dont le VIH) et l'élaboration d'une. «Stratégie de Mobilisation des Ressources Nationales pour le financement de la Réponse au VIH/sida à Djibouti (2015-2017)» avec l'appui d'ONUSIDA.

CIBLE 6.C - D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle :



Après avoir être largement épargné par cette pandémie pendant la plus part du 20ème siècle, Djibouti s'est vu confronté à une recrudescence du **paludisme** à partir des années 1970s en grande partie par des cas importés. La première transmission locale est documentée pour l'année 1978 et, depuis peu après, le pays est devenu endémique avec un risque de transmission pendant toute l'année et des pointes saisonnières variables. Depuis 1990 le paludisme est devenu un problème de santé publique

permanent⁴⁵. Le nombre de cas varie considérablement avec des flambées en 2003, 2009 et une augmentation continue pendant ces dernières années. En effet, les cas de paludisme sont passés de 1687 en 2013 à 9439 en 2014. Ces cas sont principalement localisés dans les districts de Djibouti-ville et Dikhil touchant toutes les tranches d'âge. Heureusement la mortalité due au paludisme reste faible. La dynamique épidémiologique du paludisme n'est pas bien comprise. Ce qui est dû aux faits qu'il y a un grand manque de données, surtout sur le vecteur et que la collecte des données cliniques n'est pas accompagnée d'une analyse épidémiologique. Il manque de capacité d'analyse et de recherche dans ce domaine au niveau national. Parmi les facteurs qui ont été imputés pour la recrudescence du paludisme à Djibouti sont à citer les conditions favorables au développement des vecteurs du paludisme (saison pluvieuse, creusement des puits dans les districts ruraux, urbanisation incontrôlée avec détérioration de l'environnement, maraîchage en zones périurbaines et rurales, sédentarisation de la population nomade autour de parcelles agricoles irriguées) et les flux migratoires (conflits régionaux et afflux de populations réfugiées et de migrants). Par ailleurs, avec l'interruption des financements extérieurs de la part du Fonds mondial, à partir de 2009, toutes les activités de prévention ont été très limités, notamment la distribution demoustiquaires imprégnées d'insecticide longue durée (MILD). Le Programme nationale de Lutte contre le Paludisme (PLNP) a mis à jour son plan stratégique⁴⁶ et conduit une revue du programme. En conclusion, il faut constater que, malgré les efforts fait, le paludisme est loin d'être maîtrisé à Djibouti. Djibouti est bénéficiaire d'une subvention de la part du Fonds mondial pour lutter contre le paludisme et le renforcement du système de santé d'un montant de 7,8 millions de dollars pour les années 2016-17, dont le PNUD est le récipiendaire principal.

La **tuberculose**(TB) est un grand problème de santé publique à Djibouti depuis des décennies ⁴⁶.L 'OMS estime que, chaque année, plusieurs centaines de personnes jusqu'à plus d'un millier meurent de cette maladie,y compris ceux infectés aussi par le virus du VIH ⁴⁵. En 2014, avec une incidence de la tuberculose estimée par l'OMS à 619 [547-696] de nouveaux cas par 100 000 habitants (inchangée depuis 1990), Djibouti se trouvait parmi les pays à très forte incidence et à la quatrième place du classement mondial (après le Lesotho, l'Afrique du Sud et le Swaziland). Pour comparaison ce taux se trouvait à 207 en Ethiopie, à 274 en Somalie, à 78 en Erythrée et à 48 pour 100 000 habitants au Yémen⁴⁷ Pour 2015, l'OMS a revu ces estimations à la baisse avec un taux d'incidence de 378 [291–476] pour 100 000 habitants, ce qui se traduit en 3 600 nouveaux cas de tuberculose chaque année⁴⁸. Il faut retenir pourtant, que ces estimation sont associées à une énorme incertitude sur la validité des donnés fourni par le pays. Il y a

⁴⁵ Rodier et al..Recurrence and emergence of infectious diseases in Djibouti city. Bulletin of the World HealthOrganization, 1995, 73 (6): 755-759 755

⁴⁶ République de Djibouti ; Ministère de la Santé ; Direction des programmes de sante prioritaires ; Programme national de lutte contre le paludisme. Plan stratégiquenational de lutte contre le paludisme 2013 – 2017

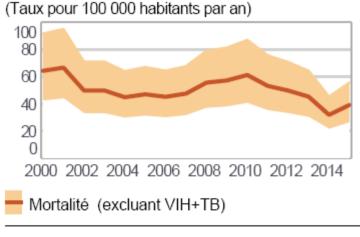
⁴⁷ Organisation mondial de la Santé, Global Health Observatory:

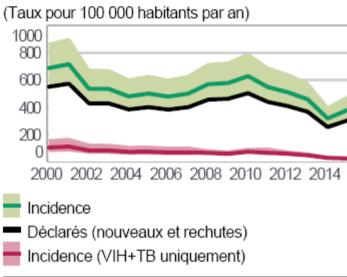
http://gamapserver.who.int/gho/interactive_charts/tb/cases/atlas.html?indicator=i3&date=2012 [accessed on 08/11/2016]

⁴⁸ Organisation mondiale de la Santé. Profil de tuberculose Djibouti 2015.

 $[\]frac{\text{https://extranet.who.int/sree/Reports?op=Replet\&name=\%2FWHO_HQ_Reports\%2FG2\%2FPROD\%2FEXT\%2FTBCountryProfile\&lSO2=DJ\&L_AN=FR\&outtype=pdf$

aussi un taux élevé de la coïnfection TB/VIH. Parmi les patients avec TB, dontle statut VIH est connu, 6% était séropositifs en 2014. L'OMS estime la proportion des infections TB multirésistanteaux médicaments





(TB-MR/RR) à 4.3% [1.8–6.8] pour les nouveaux cas et à 34% [21–46] pour ceux déjà traités ⁴⁸. Au fait, la proportion de la TB multirésistente est en hausse depuis des années, en 2012 ces pourcentages étaient encore respectivement à 1,9% et 20,0%. En 2015, la couverture du traitement de la TB (notifiés/incidence estimée)est estimée à 80% [64–100] et, en 2014, le taux de succès thérapeutique (nouveaux cas et rechutes enregistrés) à 81%en hausse depuis 2012, quand il se trouvait encore à 31,0%.

Le Programme national de contre la tuberculose (PNLT) a mis à jour le plan stratégique national et a effectué une revue du programme. La stratégie DOTS (anglais pour traitement à courte durée sous observation directe/de l'anglais, directlyobservedtreatment, short-course) est mis en œuvre dans 17 centres de diagnostic et de traitement, dont 12 dans la ville de Djibouti et cinq dans les régions. Les stock des médicaments de traitement de première ligne sont assurées, mais récemment il y avait des problèmes concernant le médicament pour traiter la TB multirésistante. Djibouti est bénéficiaire d'une subvention combiné de la part du Fonds mondial

pour lutter contre le VIH et TB d'un montant de 8,6 millions de dollars pour les années 2016-17, dont le PNUD est le récipiendaire principal. Malgré les investissements dans la lutte contre la TB, pourtant, la disponibilité du diagnostic et du traitement, l'impact des stratégies reste très limité.

En conclusion, Djibouti n'a pas montré de progrès significatifs vers l'atteinte du OMD 6C et des cibles du Partenariat Halte à la tuberculose, qui était une baisse l'incidence de la tuberculose en 2015 par rapport à 1990 et de réduire de moitié la mortalité liée à la tuberculose et le taux de prévalence de la tuberculose en 2015 par rapport à leurs valeurs de 1990. La prévalence au sein de la population migrante à Djibouti ou transitant est toutefois pas disponible.

Parmi les **autres maladies transmissibles graves** qu'on peut associer au Cible OMD 6C pour Djibouti il faut considérer la **dengue**, le chikungunya, le virus Zika et la fièvre jaune ; toutes ces trois maladies sont transmises par la piqûre du moustique *Aedes* qui est présent sur le territoire djiboutien. Les virus de la dengue et du chikungunya sont aussi présent. Heureusement jusqu'à présent, Djibouti a été épargné par des flambées majeures, et surtout des formes plus graves, la dengue hémorragique, mais le fait que des flambées de dengue et de dengue hémorragique ont été signalées en Arabie saoudite, au Soudan et au Yémen en 2009 et 2010 démontre que le pays n'est pas à l'abri de ce type maladie ⁴⁹. Une autre maladie avec un potentiel pandémique d'impact néfaste est la **grippe**. La menace d'une pandémie constitue une préoccupation importante commune à tous les pays, y compris Djibouti, et des mesures visant à prévenir cette pandémie ou à en atténuer les conséquences restent à mettre en œuvre d'une façon durable. Finalement, la lutte contre **l'hépatitevirale** a été ajoutée récemment à l'agenda international⁵⁰. Très peu

⁴⁹Organisation mondiale de la Santé: http://www.emro.who.int/fr/health-topics/dengue/Page-1.html

⁵⁰ Organisation modiale de la Santé. Stratégie mondiale du secteur de la santé contre l'hépatite virale, 2016-2021.

est connu concernant l'incidence et la prévalence de cette maladie, mais la vaccination contre la hépatite B, notamment la vaccination à la naissance a été introduit avec du bon succès dans le calendrier nationale de vaccination. A part cette intervention il n'y a pas de programme spécifique et Djibouti souffre d'un manque de capacité de **surveillance** et des maladies et des vecteurs, y compris des services de laboratoires, ce qui rend le pays vulnérable à des flambées de maladie transmissible de toute sorte. C'est la raison pour laquelle le Cible 3.d des ODD sollicitant de renforcer les moyens de tous les pays en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux est très pertinant.

OMD 7: assurer un environnement durable

Cible 7C: réduire de moitié, d'ici à 2015, le taux de la population qui n'a pas d'accès à l'eau potable ni à des services d'assainissement de base

Améliorer l'accès à l'eau potable

Améliorer l'accès à l'assainissement

OMD 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8 E. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement : Djibouti ne dispose pas d'une industrie pharmaceutique, mais plusieurs initiatives sont en cours pour l'approvisionnement des médicaments essentiels, y compris pour les maladies prioritaires, et de leur disponibilité auprès des personnes en besoin. L'évaluation de la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé à Djibouti (SARA en anglais) a démontré pourtant un faible score (32%) concernant t la disponibilité des médicaments essentiels.

ODD 3: Domaines liées à la santé et le bien-être non liés aux OMD

Vu l'approche plus élargie des ODD par rapport aux OMD il y a des domaines concernant la santé et le bien-être (ODD 3), qu'il faut ajouter à cette analyse. Ceux-ci incluent la couverture sanitaire universelle (CSU), les maladies tropicales négligées, les maladies non transmissibles, la santé mentale santé mentale et abus de substancespsychoactives, violence et traumatismes et santé et environnement, notamment ...

Couverture sanitaire universelle (CSU):

L'atteinte de la couverture sanitaire universelle (CSU) à Djibouti requiert un système de santé performant dans toutes ses composantes. Toutefois cette performance est paralysée par de nombreux défis. Du point de vue de la **gouvernance du secteur santé**, le gouvernement a procédé à la signature du Pacte mondial du Partenariat international de santé (IHP+), en octobre 2009, et à la création du Groupe Partenaire Santé (GPS). Cependant la coordination, l'harmonisation, l'alignement et la redevabilité dans le secteur de la santé restent encore à un faible niveau qui peut être expliqué par l'absence d'un Pacte national et l'irrégularité des réunions du GPS. Le principe de gestion axé sur les résultats n'est pas effectif.

Concernant le **financement du secteur de la santé**, on note une tendance à la baisse de la part du budget du Ministère de la santé sur le budget général de l'état de 12, 35 % en 2010 et 2011 à 11,97 %, 11,67% et 11,27% respectivement en 2012, 2013, et 201451. Environ un tiers des dépenses totales de santé est effectué par les ménages et sous forme de paiement direct. Seulement 1% de la population djiboutienne bénéfice d'une assurance maladie52. Cette situation qui favorise les dépenses catastrophiques de santé est un obstacle majeur pour la CSU.

45

40

Au niveau de **ressources humaines**, l'effectif du personnel de santé a fortement progressé passant d'un effectif global de 1664 agents en 2008 à 2353 en 2012 soit une hausse de plus de 85 % en 5 années53. Cette tendance s'est maintenue pour atteindre 2681 agents en 20141. La disponibilité en moyenne de 20 nouveaux médecins par an qui sortent de la

Médecin généralistes (100 000 hbts) Infirmiers (100 000 hbts)

Laborantins (100 000 hbts)

Sages-femmes (100 000 hbts)

ce, http:

| Continue | Continue

⁵¹Source: Annuaire des Statistiques Sanitaires 2014

⁵²Source: WHO, Global health expenditure database, http

⁵³Source:PNDS 2013-2017

faculté nationale de médecine depuis 2015 va contribuer au renforcement qualitatif de l'effectif des agents de santé. Toutefois on note une forte disparité dans la répartition de ce personnel avec une concentration à Djibouti ville et des déficits au niveau des régions et particulièrement en milieu rural. Il n'existe pas un plan de développement des ressources humaines et la formation continue n'est pas effective. A titre d'exemple, selon l'enquête sur la disponibilité et capacité opérationnelle des services de santé (SARA) réalisé en 2015, seulement 39% des agents en charge de la planification familiale ont été formés sur la santé sexuelle et reproductive de l'adolescent.

Concernant les **médicaments et intrants essentiels**, ces dernières années, de fréquentes ruptures de stock ont été observées en plus des faibles capacités de stockage et de gestion dans ce domaine. Selon l'enquête SARA-2015, la disponibilité des médicaments est estimée à 32% dans les établissements de santé.

S'agissant du Système d'information et de la surveillance épidémiologique, le problème de la complétude et la promptitude des données du SNIS se pose. Il n'existe pas de mécanisme d'assurance qualité des données. Les données du secteur privé médical ne sont pas intégrées dans le SNIS et Il en est de même de celles du parapublic. La surveillance des maladies épidémiologiques et endémiques souffre des problèmes de disponibilités des données et de coordination entre les régions, le SNIS et l'INSPD, ce qui limite les capacités de riposte et de lutte en cas de survenue d'épidémies et cela peut être un problème particulièrement au niveau d'un pays à fort taux d'immigration comme Djibouti. La récente la récente épidémie de diarrhée aigüe provenant principalement de migrants en transit est une démonstration claire de la problématique.

Au niveau des **prestations de service de santé**, Selon l'enquête SARA-2015, la disponibilité des équipements essentiels dans les établissements de santé est de 39%, tandis que leur capacité de diagnostic se situe à 26%. Ainsi donc, le relèvement du niveau du plateau technique des Centres de Santé Communautaires (CSC) et des Centres Médico-Hospitaliers (CMH), le renforcement des stratégies mobiles afin de mieux cibler les populations rurales, le renforcement de la qualité, la définition d'un paquet de services selon les différents échelons et la mise en place d'un système de référence et contre référence constituent les enjeux majeurs pour l'amélioration de l'offre des soins de santé indispensable pour la CSU.

Maladies tropicales négligées :

Djibouti a été certifié exempt de dracunculose (maladie du ver de Guinée) en 2007, et a atteint un bas niveau d'endémicité pour les deux formes de **leishmaniose**, cutanée et viscérale, la schistosomiase (bilharziose), ainsi que le trachome cécitant. Ce dernier atteint principalement des étrangers ressortissant de l'Ethiopie, la Somalie et du Yémen. Djibouti n'a pas signalé de cas de **lèpre** à l'OMS pour les années 2013, 2014 et 2015, mais il paraît qu'un nombre limité de cas sont vu, chaque année, parmi des Djiboutiens et des étrangers, principalement des Ethiopiens, surtout dans la région de Dikhil le long de la frontière avec l'Ethiopie.

Il n'y a pas de données sur la prévalence des **géohelminthiases**, mais l'OMS estime que 34 433 enfants d'âge préscolaire (1-4 ans) et 74,377 d'âge scolaire (5-14ans)à Djibouti devrait recevoir périodiquementuntraitement médicamenteux préventif pour le déparasitage, ce qui ne se fait pas encore systématiquement à Djibouti.

Maladies non transmissibles

Bien que la base des données sur les maladies non transmissibles (MNT) soit très faible, l'OMS estime que le fardeau de celles-ci est en hausse et responsable pour 36,2 % des décès : ainsi les **maladies cardiovasculaires** contribueraient à 13,5 %, les **cancers** 5,4 %, les **maladies respiratoires** 2,0 % et le **diabète** 2,2 % du total des décès ⁵⁴. Par conséquence, 18,8 % des adultes entre 30 et 70 ans ont une probabilité de mourir à cause d'une des quatre principales maladies non transmissibles⁵⁵. Environ 15,2 %

⁵⁴ Global health estimates 2014 summary tables: Estimated deaths by cause, sex and WHO Member State 2012. Geneva: World Health Organization; 2014 (http://www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/estimates/en/index1.html, accessed 12 October 2014).

⁵⁵ Organisation mondiale de la Santé. World health statistics 2016: monitoring health for the SDGs, sustainable development goals.

des jeunes de 13 à 15 ans (17,8 % des garçons, 11,1 % des filles) consomment du tabac, tandis que 30,1 % des jeunes sont touchés par le **tabagisme** passif⁵⁶, et la consommation d'alcool par habitant est de 1,3 litre d'alcool pur ⁵⁵. La grande majorité (84,6 %) des adolescents de 11 à 17 ans exercent une **activité physique** insuffisante, c'est –à-dire 81,3 % des garçons et 89,1 % des filles) ⁵⁷. La **pression artérielle élevée** touche 30,2 % des adultes (33,4 % des hommes, 27,1 % des femmes), tandis que 9,4 % sont obèses (6,2 % des hommes, 12,5 % des femmes) ⁵⁸. Bien que la nécessité d'aborder le problème croissant des MNT soit reconnue par les pouvoirs publics, les actions pour la prévention et la prise en charge de ces maladies jusqu'à présent restent limitées ; il manque un programme national. Une enquête sur la prévalence des facteurs à risques et des MNT est prévue depuis 2015, mais a été repoussée à plusieurs reprises. Des mécanismes de surveillances et de monitorage des MNT, tel qu'un registre national des cancers ou la notification des causes de décès dans l'enregistrement à l'état civil.

Santé mentale santé mentale et abus de substances psychoactives

Le taux de suicide à Djibouti est estimé 10,7 sur 100 000 habitants, mais des données plus précis sur la santé mentale manquent. L'intégration de la santé mentale dans les soins de santé primaires est prévue et des formations des professionnels de santé dans ce domaine ont commencé. Les ressources humaines sont très limitées, il y a qu'un seul psychiatre dans le pays. Les services de santé mentale pour les malades du VIH/SIDA incluent les agents de santé communautaires qui ont été formés dans un soutien psychosocial.

La consommation du khat et largement répandue à Djibouti, selon l'étude PAPFAM 2012 elle est pratiqué par 20,4 % des hommes et 1,4% des femmes, surtout après l'âge de 20 ans, et étroitement associé au tabagisme³⁶. Le khat (*CathaedulisForsk*) une plante dont les feuilles et les pousses sont mâchées ; celles-ci contiennent des substances psychoactives (cathinone et cathine) similaires aux amphétamines⁵⁹. L'impact sur la santé publique à Djibouti est peu étudié. Une récente 'étude de la Banque mondiale évoque un nombre d'effets négatifs, directs et indirects, de la consommation du khat sur la santé, notamment son impact sur la malnutrition⁶⁰ L'OMS considère le potentiel de dépendance du khat comme bas et le danger pour la santé publique insuffisant pour justifier un contrôle internationale, mais elle reconnait les problèmes de santé et de société associé à la consommation excessive du khat et recommande des campagnes de sensibilisation pour prévenir ces problèmes ⁶¹

Elles sont mâchées quotidiennement par une forte proportion de la population adulte à Djibouti et dans les pays limitrophes pour sa douceur et son effet stimulant. Le khat est un arbuste contenant des alcaloïdes amphétaminiques (cathine et cathinone) qui sont responsables des effets psychiques recherchés (excitation, euphorie) et d'effets sympathomimétiques13.

Violence et traumatismes

Presque un sur dix (8,9%) des décès à Djibouti sont dus à des traumatismes, dont la plus grande partie (75,2 %) sont dus à des traumatismes involontaires ou accidentels (27,1 % accidents de la circulation, 17,8 % brûlures). D'autres par les traumatismes intentionnels sont responsable pur près d'un quart (24,8 %) des décès (51,5 % à la suite de l'automutilation et 48,5 %, en raison de la violence interpersonnelle)⁵⁴. La mortalité par intoxication accidentelle est estimé à.3,7 sur 100 000 habitants ⁵⁵. Les accidents de la route sont un problème majeur de santé publique dû à l'intensité des transports routiers reliant l'Ethiopie au port de Djibouti. Le Ministère de la Santé a mise en place récemment une Structure médicale d'urgence et de réanimation (SMUR) pour améliorer la prise en charge des traumatisme. Les actions pour la prévention des accidents routiers, pourtant, restent limitées.

Santé et environnement

⁵⁶ Global youth tobacco survey 2013. Cairo: World Health Organization; 2014

⁽http://www.emro.who.int/images/stories/tfi/documents/GYTS_FS_DJI_2013.pdf?ua=1, accessed 12 October 2014).

⁵⁷ Global status report on noncommunicable diseases 2014. Geneva: World Health Organization; 2013

⁽http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/148114/1/9789241564854_eng.pdf

⁵⁸ Organisation mondile de la Santé. Noncommunicablediseases country profiles 2014 Djibouti.

http://www.who.int/nmh/countries/dji_en.pdf?ua=1; accessed on 09/11/2016

⁵⁹ Organisation mondiale de la Santé. WHO Expert Committee on Drug Dependence (ECDD). 34th ECDD 2006/4.4. http://www.who.int/medicines/areas/quality_safety/4.4KhatCritReview.pdf (accessed 09/11/16)

⁶⁰ Banque Mondiale. Comprendre la dynamique du khat à Djibouti ; Aspects sociaux, économiques et de santé 2011)

⁶¹ Organisation mondiale de la Santé. WHO Expert Committee on Drug Dependence. Meeting (34th: 2006: Geneva, Switzerland). WHO Expert Committee on Drug Dependence: thirty-fourth report. http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/43608/1/9789241209427_eng.pdf

On estime qu'à Djibouti, chaque année 2 000 personnes meurent en raison de facteurs environnementaux qui contribuent aussi à une perte considérable des année de vie en bonne santé (24,3% del'espérance de vie corrigée de l'incapacité, DALY)⁶². Ceci inclus le manque d'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires améliorées qui est traité ailleurs. L'utilisation de combustibles solides (biomasse pour cuisson, chauffage et autres usages) est assez répondue à Djibouti (17 %), surtout en milieu rural (49 %)⁶³. Ceci cause une centaine de décès par ans⁶⁴. Le taux de mortalité totale attribuée à la **pollution de l'air** à l'intérieur des foyers ainsi qu'à l'extérieur est estimée à 26,4 sur 100 000 habitants, soit plus de 230 personnes chaque année ⁵⁵.

Règlement sanitaire international (2005) et capacité de préparation, surveillance et intervention

En réponse au développement exponentiel des voyages, du commerce international et de l'émergence de maladies et d'autres risques pour la santé, 194 pays à travers le monde ont convenu de mettre en œuvre le Règlement sanitaire international (2005). Cet instrument contraignant de droit international est entré en vigueur le 15 juin 2007. L'objet et la portée du RSI (2005) consistent à «prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce internationaux». Plusieurs activités pour renforcer les capacités de Djibouti pour répondre aux obligations du RSI (2005) ont eu lieux.

Où sommes-nous aujourd'hui et quels sont les défis majeurs?

En ce qui concerne les 13 cibles et 27 indicateurs ODD concernant la santé et le bien-être Djibouti se trouve comme valeurs de base pour 2015 comme indiqué dans le tableau.

Cibles et indicateurs relatif au ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bienêtre de tous à tout âge	Valeur de base pour Djibouti (2015, si non indiqué différemment)	Valeur cible pour 2030		
Cible 3.1: D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes				
3.1.1 Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	229 [111 – 482]	70		
3.1.2 Naissancesassistées par dupersonnel de santéqualifié	87.4 % (2012)*	<mark>99%</mark>		
Cible 3.2: D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus				
3.2.1 Mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans. pour 1 000 naissances vivantes 65.3 [44 -95]				
3.2.2 Mortalité néonatale(pour 1 000 naissances vivantes)	33.4 <mark>[]</mark>	<mark>12</mark>		
Cible 3.3: D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles				
3.3.1 Nombre de nouvelles infections par le VIH sur 1000 personnes non infectées par sexe, âge et populations clé	1.1 [0.6 - 1.8]	a.d.		
3.3.2 Incidence de la tuberculose par 1 000 habitants	378 [291–476]	<mark>a.d.</mark>		
3.3.3 Incidence du paludisme par 1 000 habitants	25.0 (2014)	<mark>a.d.</mark>		
3.3.4 Incidence de l'hépatite B incidence par 100 000 habitants	n.d.	a.d.		

⁶² Global health observatory data repository: Burden of disease. Geneva: World Health Organization; 2014 (http://apps.who.int/gho/data/view.main.35600, accessed 09/11/2016).

⁶³ Organisation mondiale de la Santé. Global health observatory data repository: Population using solid fuels. Geneva: World Health Organization; 2015. http://apps.who.int/gho/data/node.main.135 (accessed on 09/11/2016)

⁶⁴ Country profile of environmental burden of disease. Geneva: World Health Organization; 2009 (http://www.who.int/quantifying_ehimpacts/national/countryprofile/en/, accessed 09/11/2016).

bien-
ent de
dus à
ve, y
/ /
une
ls de
ls de
els de
ls de
els de
els de
els de
els de
els de

3.9.3 Taux de mortalité par intoxication accidentelle	3.7 (2012)	<mark>a.d.</mark>		
Cible 3.a: Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de				
l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac				
3.a.1 Prévalence de consommation du tabac des m: 17.3%				
personnes âgées de plus 15 ans, par tranche d'âge	f: 2%	<mark>a.d.</mark>		
	(2012)			
Cible 3.b: Appuyer la recherche et la mise au point de	vaccins et de médicaments con	ntre les maladies,		
transmissibles ou non, qui touchent princip	alement les habitants des pays	en développement,		
donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à				
la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit				
qu'ont les pays en développement de tirer	oleinement parti des dispositio	ns de l'Accord sur les		
aspects des droits de propriété intellectuell	e qui touchent au commerce re	latives à la marge de		
manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès				
universel aux médicaments				
3.b.1 Proportion de la population avec accès aux				
médicaments et vaccins à des prix abordables et de	n.d.	<mark>a.d.</mark>		
manière durable				
3.b.2 Aide au développement total net pour la	n d	- d		
recherche médicale et le secteur de santé de base	n.d. a.d.			
Cible 3.c: Accroître considérablement le budget de la	santé et le recrutement, le per	fectionnement, la		
formation et le maintien en poste du perso	nnel de santé dans les pays en d	développement,		
notamment dans les pays les moins avancé	s et les petits États insulaires er	n développement		
3.c.1 Densité et distribution des professionnels de la	Physicians:2.1			
santé(par 100 000 habitants)	Nurses and midwives: 5.1	a.d.		
	Dentists: 0.2	a.u.		
	Pharmacists: 2.2			
Cible 3.d: Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement,				
en matière d'alerte rapide, de réduction de	s risques et de gestion des risqu	ues sanitaires		
nationaux et mondiaux				
3.d.1 Règlement sanitaire international (2005) et	n d			
capacité de préparation, surveillance et intervention	n.d. a.d.			

ODD 4	ODN 5
EDUCATION DE QUALITE	MIEUX EDUQUER ET FORMER

L'ODD 4 appelle à : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie». L'ODN 5 s'engage à : «Atteindre d'ici à 2019 l'objectif de scolarisation primaire universelle et disposer de sous-systèmes pour la formation professionnelle et pour l'enseignement supérieur performants et en phase avec les besoins du marché du travail».

L'éducation a beaucoup progressé avec la gratuité de l'école primaire dans l'enseignement public. La loi sur le système d'enseignement (2000) a institué l'enseignement gratuit et obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 6 à 16 ans. Selonl'enquête (EDAM 3) en 2012, le taux brut de scolarisation est passé de 67,9% en 2008 à 80,2 % en 2013 2012. Même si des progrès très importants ont été réalisés, la parité fille/garçon au primaire et au secondaire n'est pas encore atteinte avec des ratios respectifs de 0,88⁶⁵ et 0,76⁶⁶% et le ratio élève/classe ressort à 65,3⁶⁷. Les dépenses publiques du secteur ont représenté, en

⁶⁵ Annuaire statistiques éducation 2013-2014;

⁶⁶ Idem;

⁶⁷ Idem.

moyenne 8% du PIB et 22% du budget de l'Etat. Ceci a permis que le taux brut de scolarisation, dans le cycle secondaire, passe de 13,3% entre 2003-2004 à 39,6% en 2013-2014⁶⁸. Djibouti a mis à jour sa stratégie pour l'éducation ainsi que le Schéma Directeur de l'éducation pour la période 2010-2019. Pour atteindre les cibles de l'ODD 4, il est recommandé: «Un taux d'accroissement annuel nominal du PIB stable entre 2017 et 2020; une hausse de 6% pour évaluer le PIB et le budget de l'Etat, jusqu'en 2019; un ratio budget Etat/PIB nominal stable à 36% en 2020⁶⁹».

L'indice de parité des sexes est de 0,88 illustrant la persistance des disparités entre les sexes qui affectent les filles rurales en particulier. La pauvreté, l'éloignement des établissements scolaires qui se trouvent parfois à des heures de marche, ainsi qu'une représentation sociale qui ne valorise pas assez l'éducation des filles, sont parmi les principaux obstacles auxquels il convient d'ajouter la capacité limitée des écoles à intégrertous les enfants en âge d'être scolarisés. Notons enfin que le taux d'alphabétisation des adultes a augmenté, de 54.8 % à 60.8 % entre 2000 et 2014.

Le taux de couverture de l'éducation préscolaire est inférieur à 5% et essentiellement organisé dans un cadre privé, concentré dans la capitale selon le Plan d'Action de l'Education 2014-2016, pour lequel plus de 3,8 millions d'USD ont été mobilisés auprès du Partenariat Global pour l'Education.

Le défi des enfants hors du milieu scolaire demeure d'une importance cruciale car selon l'étude sur les enfants non scolarisés conduite par l'UNICEF en 2013, plus d'enfant sur 3 (37,4%) en âge de fréquenter l'école primaire n'est pas scolarisé et près de d'un enfant sur deux (47,0%) en âge d'être au collège n'est aussi scolarisé. Même si sur la base du taux brut de scolarisation (estimé à 79% pour 2014-2015 pour le primaire et 59,4% pour le moyen) le Ministère de l'Education indique que les pourcentages d'enfants non scolarisés au primaire et au collège sont inférieurs à ceux estimés par l'étude qu'il n'a pas validé. Il n'en demeure pas moins que la problématique de la non scolarisation et de l'abandon scolaire se pose avec acuité et nécessite une réponse adéquate, pourvue de ressources suffisantes et soutenue dans le temps. Par ailleurs, il serait important d'entreprendre une étude sur la question de l'abandon scolaire pour mieux mesurer et analyser le phénomène et les principaux facteurs qui y contribuent ainsi que le profil et le devenir des enfants qui en sont victimes, sans oublier l'une des causes de l'abandon scolaire des filles est liée au problème de latrine et du manque d'hygiène. Cette étude pourrait être programmée dans le cadre du nouveau Plan d'Action de l'Education en cours pour la période 2017-2019 et de la feuille de route pour l'ODD4 – Education 2030 qui permettra aussi l'élaboration des actions concrètes.

Parmi les autres défis qui existent pour les différents niveaux d'enseignement, la qualité et la performance du système éducatif restent en deçà des ambitions du pays,ceci ce reflète dans un faible taux d'achèvement du cycle primaire, l'insuffisance des acquis scolaires dissimulée par un fort taux de transition entre enseignements primaire et secondaire et une faible adéquation de l'apprentissage aux besoins du marché.

Il est important de noter que les orphelins et les enfants vulnérables, comme les enfants de la rue qui le plus souvent, ne disposent pas d'un certificat de naissance, sont parmi ceux qui sont privés d'éducation. Il en est de même pour la grande majorité des enfants nomades et des enfants porteurs d'handicap, et ce malgré tous les efforts accomplis. La recommandation du Comité des Droits de l'Enfant⁷⁰. Les refugiés suivent actuellement un curriculum éducatif en anglais qui n'est pas reconnu par le gouvernement de Djibouti. Suite au sommet des chefs d'Etats sur les refugiés tenu à New York le 19 septembre 2016, le gouvernement de Djibouti s'est engagé à développer un nouveau programme spécial pour l'éducation des refugiés. L'UNHCR et les partenaires du SNU concernés font le plaidoyer auprès des autorités Djiboutiennes pour l'insertion des refugiés dans le système éducatif djiboutien.

⁶⁸ Idem.

⁶⁹ "Consultation nationale en préparation à la Conférence régionale de l'Afrique Sub-Saharienne sur l'Agenda Post 2015, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, 20 Janvier 2015.

⁷⁰Le deuxième rapport périodique de Djibouti (CRC/C/DJI/2), 1347e et 1348e séances (CRC/C/SR.1347 et 1348), tenues le 17 Septembre 2008, et 1369e séance (CRC/C/SR.1369), tenue le 3 octobre 2008, les observations finales, dit : « Encourager l'enregistrement des naissances de tous les enfants, y compris les enfants vivant dans des régions reculées, les enfants des rues, les enfants réfugiés et les enfants non djiboutiens. Il encourage l'État partie à constituer des équipes d'enregistrement itinérantes pour atteindre les enfants des régions reculées et de mettre en place un dispositif d'enregistrement gratuit, y compris pour les enregistrements tardifs ».

V. Droit à un travail décent pour tous (ODD 8/ODN 2)

ODN 2
The state of the s
REDUIRE LE CHOMAGE

L'ODD 8 appelle à: «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». L'ODN 2, pour sa part, aspire à: «Ramener le taux de chômage à 38%, en 2019, grâce à la dynamique globale de croissance, au développement de nouveaux secteurs, à l'intensification de la formation professionnelle et à la promotion d'actions de soutien direct à l'emploi».

Le marché du travail à Djibouti présente des contraintes structurelles conduisant à un taux de chômage élevé et qui était de 48% en 2012, et atteignant 60% dans les zones rurales; trois cinquième des femmes et des jeunes sont touchés par ce grand défi au développement. De plus, environ 40% des femmes, contre 26% des hommes occupés sur le marché de l'emploi, sont dans des emplois précaires (indépendants, aide-familiales et assimilés). Vu leur faible niveau d'employabilité, la moitié des femmes salariées et des jeunes salariés de 16 à 24 ans sont dans le secteur privé non structuré, contre au total, une proportion moyenne de 33% de salariés dans le secteur non structuré.

.

Au niveau de l'insertion professionnelle, des jeunes exclus du système éducatif et au-delà de leur socialisation par le service militaire, le SNA a ouvert l'accès àdes formations qualifiantes dans les métiers manuels. Parallèlement au SNA, les CFPA ont également permis à 200 jeunes déscolarisés de disposer de formations diplômantes dans le secteur tertiaire et industriel. Accessoirement, des ONG, grâce à des financements extérieurs,ont offert des formations professionnelles pour des jeunes déscolarisés.

Plusieurs défis handicapent la création d'emplois dont:

1) L'hégémonie d'une économie de service urbain incapable d'offrir suffisamment d'emplois malgré la croissance de ces dernières années. En effet, tirée par les IDE et l'expansion des activités de logistique/transport, cette croissance a été intensive en capital et peu créatrice d'emplois. Lorsque la croissance économique est due principalement aux branches d'activités à haute intensité capitalistique, chaque point de croissance économique induira très peu d'emplois. Dans ce cas, il faut un taux de croissance économique relativement plus élevé pour réduire le chômage. Environ 84% de la croissance économique de 2007-2012 est due à quatre branches d'activités⁷¹, à savoir les branches Transport et communications (30%), BTP (20,7%), Commerce et tourisme (18,1%), Banques et assurances (15,4%). Parmi ces quatre branches d'activités, seule la branche « commerce et tourisme » à une intensité en emploi relativement élevé, avec une contribution sectorielle à l'emploi de 15% pour une contribution au PIB de 18,9%. Soit un ratio d'intensité relative en emploi de 0,79. Les trois autres branches d'activités (BTP, Transport et communications, Banques et assurances) ont été à l'origine de 66,1% de la croissance économique djiboutienne entre 2007 et 2012, mais elles sont très intensives en capital. En effet, l'ensemble de ces trois branches d'activités représentent environ 56% du PIB, contre 13,3% de l'emploi totale. Soit un ratio d'intensité relative en emploi de 0,24. Pris individuellement, ces trois branches d'activités sont les moins intensives en emploi. La branche Banque et assurance a enregistré la plus faible intensité en emploi (0,15), suivie de la branche Transport et communications (0,21) et de la branche des BTP (0,39). Seulement 27,5% de la croissance économique a été réalisée dans les branches d'activités privés (agro-pastoral-pêche, industrie, commerce et tourisme, autres services marchands) qui sont relativement plus intensives en emploi et contribuent pour 25% à l'emploi total, soit un ratio d'intensité relative en emploi de 0,91. Chaque point de pourcentage du taux de croissance économique induit au mieux 0,386 point de croissance de l'emploi total. Ainsi, pour un taux de croissance économique moyen de 5% par an, l'évolution de l'emploi total imputable à la croissance économique du secteur privé serait d'environ 1,9% par an, contre un taux d'accroissement démographique de 2,8% par an⁷².

⁷¹Voir tableau en annexe.

⁷² Toutes les références sont tirées du diagnostic de la Politique de l'emploi.

- 2) Un système financier largement faiblement très faiblement accessible aux porteurs de projets générateurs de revenu⁷³;
- 3) Le manque d'opportunités d'emplois productifs au profit des populations des régions de l'intérieur qui puissent limiter l'exode rural à cause des déséquilibres entre les milieux urbain et rural et entre la ville de Djibouti et le reste du pays ;
- 4) Une culture d'entreprenariat encore faiblement encouragée;
- 5) 80% des jeunes demandeurs d'emploi ont un niveau d'employabilité assez faible avec seulement 5 à 7% des jeunes chômeurs sont formés dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) et 8,4% d'entre eux ont un niveau supérieur.

Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, le SNU doit contribuer à assurer une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et les besoins actuels et prospectives de l'économie Djiboutienne, en identifiant les besoins de formation et en ouvrant la possibilité aux jeunes d'acquérir lesdites formations. De son côté, l'Etat a formulé une Politique Nationale de l'Emploi (PNE)⁷⁴ intégrée et transversale afin de contribuer à réaliser cet objectif. Cette politique est basée sur les engagements de Djibouti au plan régional et international afin de promouvoir un travail décent pour tous. Le SNU pourrait aussi prendre l'opportunité de l'UNDAF pour soutenir le gouvernement dans ses efforts d'éradiquer le travail des enfants en contribuant à garantir qu'ils bénéficient de leur droit à l'éducation et vivent pleinement leur enfance.

Sous-Section 2. Droit au développement

I. Droit d'accès à l'eau et à l'assainissement (ODD 6/ODN 8)

ODD 6	ODN 8
EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	RESOUDRE LA QUESTION PREGNANTE DE
	L'EAU

Djibouti est un pays très vulnérable au réchauffement de la planète, à la réduction des précipitations et à l'élévation du niveau des océans. Le manque d'eau ira en s'aggravant et l'agriculture directement soumise aux aléas climatiques en sera davantage affectée. De plus, les zones côtières urbaines seront de plus en plus exposées aux inondations. La concurrence pour l'accès à des ressources de plus en plus insuffisantes pourrait engendrer une violence croissante et des troubles socio-politiques débordant les frontières de la région. Au cours de ces dernières années, les problèmes environnementaux se sont aggravés à un rythme rapide, menaçant le mode de vie des générations futures et augmentant les coûts liés à la réduction des effets néfastes pour l'environnement.

En effet, depuis 2008, près de 120 000 habitants de la capitale et de ses environs sont frappés, par une sécheresse sans précédent qui a fait perdre près d'un point de croissance par an,à Djibouti. La faible pluviométrie et l'augmentation des températures ont poussé les autorités à prendre des mesures pour les zones urbaines et rurales. Djibouti, qui ne dispose en effet d'aucun cours d'eau permanentà l'exception de quelques résurgences situées dans les massifs montagneux, gagnerait beaucoup à la promotion des ouvrages permettant la mobilisation des eaux de surface. L'alimentation en eau potable des populations urbaines et rurales est assurée à partir de l'exploitation des nappes profondes dont la qualité se dégrade, pour certaines, sous l'effet de la surexploitation. La situation s'est considérablement aggravée avec les impacts d'El Nino 2015 causant une paupérisation accrue en milieu rural, perte de cheptels, desséchement de la terre dans tout l'intérieur du pays. De plus, les déplacements des populations transfrontalières touchées par cette crise de sécheresse vers Djibouti, ont exacerbé les défis au développement.

En milieu urbain, le réseau d'adduction d'eau potable de la capitale est en cours de réfection et une Convention a été signée avec l'Union européenne, fin 2012, pour la construction d'une usine de dessalement de l'eau de mer, qui devrait voir le jour courant 2016 et dont la capacité serait de 22 500 m³ par jour, puis de 45 000 m³ par jour. Une autre convention a été signée avec l'Éthiopie pour la réalisation, d'ici à quatre ans, d'un projet d'adduction d'eau potable de l'Éthiopie vers Djibouti qui permettrait de

⁷³10% de la population est bancarisée

⁷⁴Les données statistiques se rapportant à l'emploi sont référencées dans le Document de Politique Nationale de l'Emploi.

régler le problème de l'eau dans la capitale et les chefs-lieux des régions traversées par l'aqueduc. En outre, le Schéma Directeur pour l'assainissement a prévu la livraison d'une station d'épuration début 2014, grâce à laquelle 25 000 ménages soient raccordés à ce nouveau réseau d'assainissement.

Par ailleurs, les zones rurales souffrent du manque d'eau et de terres arables et connaissent une forte pression environnementale. Le phénomène de sédentarisation spontanée s'est largement amplifié au cours de ces dernières années et a suscité de nouveaux besoins chez les nomades qui, en construisant des habitats plus permanents, accélèrent la déforestation qui a déjà atteint un stade critique. La pratique du surpâturage, du déboisement pour le bois de chauffe et le charbon de bois (78,9% des ménages ruraux utilisent ces sources d'énergie pour la cuisson, EDIM 2006) aboutissent généralement à des résultats néfastes, dont la désertification. Pour y faire face, le SNU, grâce à la promotion des échanges Sud-Sud, pourrait faciliter l'introduction et la dissémination des fours écologiquesutilisés dans le sud de l'Inde.Il pourra aussi supporter des programmes spécifiques à portée régionale, sur la résilience renforçant les moyens et capacités des populations éleveurs nomades.

En milieu rural, un programme de mobilisation des eaux de surface a été mis en place pour favoriser la construction de citernes enterrées afin d'augmenter les capacités de stockage en eau, ainsi que de retenues d'eau pour aider les populations concernées à préserver leur cheptel. Plusieurs projets de barrage sont prévus, avec l'aide notamment de la Banque Africaine de Développement (BAD), pour permettre le développement de l'agriculture et rendre possible l'exercice d'activités en milieu rural. S'agissant des terres arables acquises par concession au Soudan (10 000 ha) et en Éthiopie (7000 ha), il s'agit d'une approche novatrice lancée en 2005, après deux ans de réflexion, pour assurer au moins la moitié de l'approvisionnement en produits alimentaires du pays.

Concernant l'accès à l'assainissement(liquide et solide), de par son ampleur, il constitue l'un des principaux défis environnementaux pour Djibouti et plus particulièrement pour la ville de Djibouti, qui compte 70% de la population du pays et qui souffre des conséquences du développement rapide et incontrôlé de l'habitat collectif dans sa périphérie. Le taux d'accès à l'assainissement collectif est seulement de 25% et uniquement dans certains quartiers. Le ramassage des déchets solides ne bénéficie qu'à une faible partie de la population. L'assainissement individuel – de type latrines sèches, puits perdus, fosses septiques – couplé aux décharges sauvages est à l'origine de pollutions du sol et de la nappe phréatique et constitue un facteur d'aggravation de la situation sanitaire tout en nuisant à la productivité des ressources humaines du fait entre autre, de la morbidité et de l'absentéisme. Dans les zones rurales, le taux d'assainissement est toujours faible avec seulement 16% des ménages équipés d'installations sanitaires adéquates. La défécation àl'air libre est encore pratiquée par la nette majorité des populations rurales. Les pratiques de transport, conservation et traitement de l'eau ainsi que les pratiques d'hygiène (comme le lavage des mains au savon) laissent parfois à désirer.

Le gouvernement avec ses partenaires au développement a souhaité qu'«une approche sectorielle cohérente qui devrait aborder de manière intégrée l'ensemble des questions liées à l'eau et à l'assainissement soit mise en œuvre». Cette approche sectorielle cohérente a débouché sur la volonté d'adopter une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement (liquide) d'où la nécessité d'une structure décisionnelle unique. L'objectif est de renforcer le secteur en évitant de dissocier les projets «eau» et des projets «assainissement» et l'éducation à l'hygiène qui, par nature, sont complémentaires. Elle s'inscrit dans la stratégie de développement visant à l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement, afin de contribuer à la réalisation des ODD correspondants. Le SNU peut contribuer à supporter cet effort.

II. Droit de bénéficier de l'énergie (ODD 7/ODN 8)

ODD 7
ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE

ODN 8
RESOUDRE LA QUESTION PREGNANTE DE L'EAU

La disponibilité d'une énergie abondante à un prix abordable pour les ménages et les industries a été depuis l'accession du pays à l'indépendance un défi considérable ; un défi qui empêche des nombreuses familles rurales et péri-urbaines à accéder à l'électricité et à l'industrie de se développer.

Bien que l'attention soit toujours portée sur l'électricité, l'énergie est consommée également sous d'autres formes notamment dans le secteur des transports et la cuisson des aliments. La question du transport sera traitée dans la section destinée aux villes résilientes

En ce qui concerne le secteur de l'énergie électrique, il a concentré pendant une longue période (1998-2011) beaucoup de frustrations sociales à cause des prix de vente élevées et des coupures intempestives et fréquentes dans les années 2000. L'énergie électrique a été jusqu'en 2011 produite quasi exclusivement par des centrales thermiques Diesel qui brulaient du fuel lourd (centrale Boulaos) et du gasoil (centrale Marabout). Le parc de production disponible était incapable de satisfaire la demande en énergie électrique pendant les périodes d'été quand la demande en froid est au plus haut. Par ailleurs, plusieurs facteurs dont en partie le coût de production, faisait que le prix de vente de l'électricité était extrêmement élevé au regard du pouvoir d'achat des ménages. Le coût de l'énergie était également très élevé pour les commerces et les industries manufacturières et cela était un facteur limitant (sinon le plus important) pour les petites industries. Cela explique en partie l'étroitesse du secteur manufacturier au niveau national. En 2011, le gouvernement a concrétisé un projet d'interconnexion électrique avec l'Ethiopie qui produit l'essentiel de son électricité grâce à l'hydroélectricité. Ce projet d'interconnexion a été très bénéfique pour le gouvernement et la population Djiboutienne car cela a permis au gouvernement de procéder à des réductions des prix de l'électricité pour les tranches d'abonné dits « sociaux » (avec une capacité inférieure à 1 KVA) et surtout ce projet a permis de remédier aux coupures qui étaient source de frustrations. Suite au succès de cette première interconnexion, le gouvernement planche actuellement sur la mise en place d'une deuxième ligne d'interconnexion. La croissance économique forte du pays implique une augmentation considérable de la capacité de production électrique et les importations ne seront pas suffisantes pour satisfaire les demandes en puissances projetées (de l'ordre de 1000 MW d'ici 2030). C'est ainsi que le gouvernement développe une stratégie agressive de développement des énergies renouvelables du pays dont en premier lieu la géothermie qui fait l'objet de plusieurs prospections actuellement. Par ailleurs le gouvernement a mis en place un organisme national spécialement dédié au développement de l'énergie géothermique. L'énergie solaire est également érigée au rang de priorité nationale et plusieurs projets sont à l'étude ou ont été lancés. D'autre part, et afin de rationaliser les consommations d'énergie du pays, le gouvernement a mis en place une agence nationale dédiée à la maitrise de l'énergie. Toutes ces initiatives devraient à terme résoudre certains défis qui restent persistants pour le pays, à savoir :

- L'accès à l'énergie qui reste un défi pour les populations rurales à cause de leur éloignement par rapport au réseau électrique et aux populations péri-urbaines pour des raisons de coût de connexion ou l'incapacité de payer leurs éventuelles consommations ;
- Le prix de vente de l'énergie qui est encore très élevé pour les petites industries et les commerces

III. Droit de bénéficier d'une infrastructure résiliente (ODD 9/ODN 4)

ODD 9
INDUSTRIE, INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE

ODN 4
CREER LES CONDITIONS D'UN HUB REGIONAL

L'ODD 9 prévoit de: «Bâtir une infrastructurerésiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation». L'ODN 4 cherche à: «Accélérer le développement des infrastructures économiques, à travers de grands projets d'investissements, en vue d'assoir, sur le long terme, la position de Djibouti comme hub régional et zone d'attraction pour les investissements directs étrangers».

Pour renforcer son rôle de hub régional, Djibouti a cherché à renforcer son réseau routier pour l'acheminement du transit vers l'Ethiopie. Le secteur routier a connu un regain d'activité qui a permis: a) d'améliorer la qualité par le choix du revêtement; b) d'assurer la pérennité du patrimoine routier grâce à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'entretien routier; c) d'élargir les sources de financement; d) d'accroître considérablement la part des investissements routiers. Le renforcement de ces infrastructures est réalisé grâce à l'appui des partenaires au développement dans le cadre de la facilitation des échanges.

Au cours des deux décennies, le chemin de fer qui était la principale voie d'approvisionnement de l'Ethiopie durant la période coloniale, a été laissé en déshérence avec des difficultés institutionnelles, managériales et financières ayant entrainé l'arrêt du trafic. Plus récemment, en prévision de la progression du commerce extérieurEthiopien, liéeà la croissance économiqueà deux chiffres du pays afin de renforcer la complémentarité route/rail et éviter toute congestion du corridor routier, deux accords de prêt, d'un montant de 600 millions \$US et de 2 milliard \$US, ont été signé conjointement, entre les deux pays, pour le financement de deux tracés ferroviaires, un au Nord et l'autre au Sud, en direction de l'Ethiopie

Djibouti dispose d'un complexe portuaire en eau profonde, situé sur une des voies maritimes les plus fréquentéesdu monde. En 2011, quelque 17 800 navires ont traversé le Canal de Suez, soit une moyenne de 50 navires par jour, transportant un total de 700 millions de tonnes de marchandises. Parmi ces navires, entre 1 500 et 2 000 ont fait escale au port de Djibouti. Le port historique PAID (Port autonome international de Djibouti) possède depuis 1985 un terminal à conteneurs bien équipé ainsi qu'une douzaine de postes d'amarrage pour les cargaisons en vrac et les marchandises diverses. Au cours de la décennie 2000-2010, Djibouti a bénéficié d'une amélioration substantielle de ses installations portuaires grâce à des investissements considérables. Pendant cette période, la route nationale qui traverse Djibouti jusqu'à la frontière éthiopienne a été modernisée de telle sorte que, pour la première fois sur toute sa longueur, elle est revêtue et répond à des normes modernes.

L'Emirat de Dubaï a joué un rôle majeur en finançant le développement du port et en aidant Djibouti à mettre en place de meilleures pratiques de gestion portuaire. Le partenariat public-privé avec Dubaï Port World (DPW), l'un des principaux opérateurs portuaires du monde, fut primordial au développement des terminaux pétrolier et à conteneurs de *Doraleh*qui sont à la pointe de l'efficacité tant dans leur conception que dans leur mode opératoire. Ces terminaux ont été construits et sont exploités par une joint-venture contrôlée par le PAID (67%) et DPW (33%) dans le cadre d'un contrat de concession signé en 2006 pour une durée de trente ans et CMHI (China Merchant Holding International), en 2013.

IV. Droit d'être à l'abri des changements climatiques (ODD 13/ODN 10)

ODD 13
MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODN 10 SE PREPARER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques posés par le changement climatique peuvent ralentir la courbe de développement du pays ainsi que l'a montré l'étude du PDNA en 2011 qui a évalué les pertes liées à la sécheresse à 3.9% du PIB en moyenne annuelle entre 2008 et 2011. Djibouti est un pays très vulnérable au changement climatique et fait face à plusieurs types de risques importants tels que les sécheresses, les inondations meurtrières et l'élévation du niveau marin. Le pays se trouve dans une zone désertique et les précipitations moyennes ne dépassent guerre 150 mm sur une bonne partie du pays. Les températures sont élevées pendant une grande partie de l'année et sont difficilement supportables pour les hommes, les animaux et les végétaux pendant les mois d'été. L'environnement est naturellement très fragile et offre peu des ressources en eau et en aliments pour les hommes et leurs bétails qui peuplent les zones rurales. Le changement climatique observé dans le pays depuis plusieurs décennies a exacerbé ces vulnérabilités. Entre 2008 et 2012, le pays a connu une longue période de sècheresse qui a décimé près de 70% du bétail et crée une crise humanitaire sans précédent dans le pays. La résilience des communautés rurales a été érodée et leurs capacités actuelles de résistance est quasiment nulle. Par ailleurs, ce sont des milliers de nomades qui se sont installés dans les villes et les villages à la suite de ces sècheresses. Conscient des risques du changement climatique à augmenter les impacts des sécheresses, le gouvernement de Djibouti avait dès 2006 élaboré le PANA (plan d'action national pour l'adaptation) avec l'objectif de mettre en place des mesures urgentes d'adaptation au changement climatique. Malheureusement la crise de sécheresse est arrivée avant même la mise en œuvre du PANA qui n'a commencé que plusieurs années plus tard et les conséquences de cette crise se prolongent jusqu'en 2016 même si la pluviométrie s'est considérablement améliorée à partir de 2013. La question du changement climatique est intrinsèquement liée à la question de sécurité alimentaire en milieu rural. Le gouvernement mène des efforts multisectoriels pour atténuer les impacts des sècheresses à travers des programmes qui visent à augmenter les quantités et la qualité de l'eau disponibles pour le bétail et les hommes et à travers le développement de périmètres agricoles.

Cependant l'environnement peu adéquat pour la pratique de l'agriculture rend difficile l'obtention de résultats durables et le nombre de jardins agropastoraux a peu évolué dans le pays depuis des décennies. Le gouvernement avec l'aide des Nations-Unies est actuellement en train de développer le Plan National d'Adaptation qui vise le moyen et le long terme ainsi qu'une stratégie plus globale pour traiter l'ensemble de la question du changement climatique. Ce plan d'adaptation et cette stratégie viendront compléter les plans nationaux existants en matière de sécurité alimentaire (PNSA).

V. Droit de vivre dans des villes résilientes et durables (ODD 11/ODN 9)

ODD 11	ODN 9
VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES	LUTTER CONTRE LE LOGEMENT PRECAIRE

L'ODD 11 aspire à: «Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». L'ODN 9 vise à: «...Assurer la résorption de l'habitat précaire (objectif zéro bidonvilles) et répondre en priorité aux besoins de logement des ménages dont les revenus se situent endessous de 150 000 francs Dj, en s'appuyant sur un cadre institutionnel et règlementaire reformé et une politique active de logement».

Au recensement général de 2009, Djibouti comptait 818 200 habitants, dont 46.2 % de femmes et environ 74 % de moins de 35 ans. Avec une croissance démographique de 2.8 %, soit 22 900 habitants supplémentaires par an, la population s'élèverait ainsi à 936 600 habitants en 2014. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur l'urbanisation. Principal pôle d'attraction, la capitale Djibouti-ville abrite plus de 60 % de la population, et connait une urbanisation beaucoup trop rapide par rapport au rythme de développement des infrastructures socio-économiques de base. L'urbanisation rapide de la ville est causée par l'afflux de populations rurales qui fuient les sécheresses. Les défis environnementaux crées par cette urbanisation rapide sont considérables.

En premier lieu, le secteur de l'habitat se caractérise par un lourd déficit, estimé à plus de 10 000 logements au cours de cette dernière décennie. En ce qui concerne les types de construction, les données entre 2009 et 2012 révèlent que plus de 50% de la population Djiboutienne vit dans des conditions d'habitat précaires (en tôles, matériaux de récupération). Seulement 26,2% des ménages vivent dans des logements en dur, aux murs bâtis en matériaux définitifs (béton ou brique). Il convient de noter les efforts importants mis en place par le gouvernement pour améliorer la situation de l'accès au logement décent à travers la mise en place de programmes de construction de cités destinés aux ménages à revenu moyen et intermédiaire ainsi que la mise en place récente de la Fondation « Droit au Logement » destinée à apporter une solution aux ménages les plus pauvres.

Dans une logique de maitrise du développement urbain de la capitale et des villes des régions sur le moyen et le long terme, les pouvoirs publics entendent inscrire le développement urbain des régions dans une logique d'équilibre territorial. Cela permettrait de sédentariser les populations nomades dans les différentes régions, ralentir l'exode rural et lutter contre la pauvreté urbaine. Les capitales régionales seraient chargées d'absorber et de stabiliser une bonne partie des flux migratoires. Afin de réaliser cet objectif, le gouvernement a doté les régions de l'intérieur de schémas directeurs d'aménagement urbain et défini des pôles économiques régionaux dans le contexte Djiboutien (taille du territoire, dynamique forte d'intégration régionale, mouvements démographiques, base administrative, perspectives pour la décentralisation, etc.)

En matière d'accès à l'énergie et d'accès à l'eau, les défis persistent en milieu urbain pour les couches les plus pauvres. En général l'habitat précaire devance le développement d'infrastructures socio-économiques de base qui arrivent parfois avec plusieurs années de retard. Les taux d'accès à l'eau et à l'énergie en milieu urbain sont respectivement *ainsérer*. L'ONEAD est actuellement en train de renouveler les canalisations de transport et de distribution de l'eau dans la capitale, ce qui devrait diminuer les pertes dans le réseau et également améliorer la qualité.

La situation de l'assainissement en milieu urbain reste sérieuse et il n'y'a que 30% des logements qui sont connectés au réseau collectif d'assainissement au niveau de la capitale. Cette situation entraine des problèmes environnementaux importants à cause des déversements importants des eaux usées au niveau de certains quartiers. Par ailleurs, en raison de la présence d'un nombre important de populations sans domiciles fixes, la pratique de la défécation à l'air libre est fréquente, ce qui cause des problèmes d'hygiène et présente potentiellement des risques de santé. En ce qui concerne les villes des régions, le réseau d'assainissement collectif n'existe pas et les maisons sont dotées d'assainissement individuel.

En matière de mobilité, le transport urbain est relativement bien développé dans la capitale. Il est pris par le secteur privé par l'utilisation de bus et minibus mais les prix et les itinéraires sont cependant règlementés par les autorités étatiques compétentes. Malgré un parc important, il existe d'importantes difficultés d'accès au transport de la population lors des heures de pointe en période scolaire. Ce qui incite de nombreux ménages à se doter de véhicules et implique une augmentation importante du nombre de véhicules dans la capitale. Une grande majorité du parc automobile est constituée de voitures Diesel et cela contribue à la dégradation de la qualité de l'air dans la capitale à cause des émissions de CO_2 . Pour rappel, le secteur du transport représente la deuxième source d'émission de CO_2 à Djibouti. D'autre part, l'augmentation constante du nombre de véhicules entraine la congestion des routes urbaines et accentuent le problème de la mobilité en milieu urbain. En raison de l'inexistence des voies cyclables, la mobilité à vélo est insignifiante dans la capitale. Dans les villes de l'intérieur du pays, le transport en commun n'existe pas et la mobilité se résume très souvent à la marche.

Sous-section 3. Droits civils et politiques

I. L'Examen Périodique Universeldans le cadre des ODD

Bien que Djibouti prévoie que les traités ratifiés fassent automatiquement partie de son droit national et ont même une autorité supérieure à celle des lois nationales (Art. 37 de la Constitution), certains responsables de l'application des lois estiment qu'ils ne sont pas tenus d'appliquer les instruments internationaux car, selon eux, la loi nationale est suffisante.

L'étude sur les mesures de suivi et reporting sur les droits à la santé sexuels et reproductive⁷⁵ démontre que la Constitution Djiboutienne, en date du 15 septembre 1992, confirme un Bloc de Constitutionnalité composé à la fois de la Constitution elle-même, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme également. *Toutefois, le bloc de constitutionnalité n'intègre pas les deux Pactes fondamentaux de 1966, relatifs aux deux grandes générations des droits humains : droits civils et politiques (DCP) d'un côté et droits économiques, sociaux et culturels (DESC) de l'autre côté. Notamment que la Constitution Djiboutienne ne consacre que les droits civils et politiques. Selon la même étude Djibouti est dotée d'une constitution moderne, qui consacre un ensemble de Droits de Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR). Rappelons à ce niveau, qu'en l'absence d'un texte spécifique et global regroupant tous ces droits, les législations Djiboutiennes consacrent un grand nombre de DSSR selon différentes approches renforcées par un ensemble de politiques et programmes sectoriels qui reconnaissent ouvertement les DSSR.*

A la suite du dernier Examen Périodique Universel (EPU) de May 2013⁷⁶ et en préparation du prochain examen prévu en Avril-May 2018, Djibouti a accepté de mettre en œuvre plusieurs recommandations qui

⁷⁵ Le Renforcement Du Systeme Djiboutien De Suivi et Reportinge en matière de Droits à la Sante Sexuelle et Reproductive, **UNFPA-CNDH Aout-**Octobre 2016

⁷⁶ Last Review: May 2013 (2nd Cycle); Final Report of the Working Group: 8 July 2013 (A/HRC/24/10).

ont été alignées avec les ODD⁷⁷. Par exemple, la validation d'une Politique Nationale de planification Familial basé sur une approche de droits sexuels et reproductifs qui sera opérationnalisée à travers une Stratégie quinquennale de mise en œuvre et la préparation d'une proposition de loi sur la Politique. La Politique nationale de Planification Familiale sera dans les années à venir un puissant outil pour l'atteinte des 2 cibles des Objectifs de développement durable pour 2030 et une opportunité pour rehausser le niveau de bien être des jeunes, des femmes et de la famille et le développement économique et social du pays.

La loi portant promulgation de la Politique Nationale de Planification Familiale est en cours de soumission. Cette loi sera un des premiers textes essentiellement consacré aux droits reproductifs en République de Djibouti.

De plus, Djibouti est en train d'élaborer une nouvelle stratégie nationale contre les mutilations génitales féminines assortie d'un plan d'action opérationnel et en 2015, le pays a adopté une nouvelle loi relative à la protection de l'enfant particulièrement, l'enfant en contact avec la justice... Les recommandations sont les suivantes :

ODD 1: Réduire la pauvreté grâce à l'établissement de plans et de programmes visant à améliorer les conditions de vie. Réduire le chômage en renforçant le system national de production afin d'assurer un accès accru à des emplois durables et des moyens de subsistance et une réduction des niveaux de pauvreté.

ODD 3: Mettre en œuvre des mesures afin d'assurer un accès accru aux traitements antirétroviraux pour les PvVIH et des politiques visant à renforcer l'accès aux services de soins et de sante de qualité.

ODD 4:Améliorer les procédures qui favorisent l'alphabétisation et l'accès à l'éducation en milieu rural, renforcer les efforts en vue de réduire les taux d'abandon scolaire. Prendre les mesures nécessaires afin de garantir un taux égal de scolarisation des filles et des femmes à tous les niveaux.

ODD 5: Intensifier les campagnes publiques contre les pratiques traditionnellesnocives, élaborer une stratégie complète visant à éliminer les mariages précoces et forcés, MGF, et l'accès inégal à l'héritage. Mettre en œuvre le Plan d'Action de la Politique Nationale Genre et de modifier les dispositions discriminatoires existant dans le Code de la famille. Assurer une enquête effective et une poursuite judiciaire contre toute forme de violence contre les femmes et les filles.

ODD 8: Réduirel'écart entre les sexes sur le marché du travail et assurer l'autonomisation financière des femmes grâce à un accès accru à des programmes de micro-crédit.

ODD 16: Renforcer et adopter des lois ou des politiques qui garantissent le libre exercice des droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression; y compris en permettant la participation des partis politiques d'opposition et les membres de la société civile; limiter l'utilisation des poursuites judiciaires contre les manifestants pacifiques. Renforcer le Droit pénal et adopter d'autres lois ayant pour but de criminaliser toute formes de violence contre les femmes et les lois et politiques protégeant les individus aux fins d'exploitation sexuelle; la violence domestique, les obstacles à la liberté de circulation et le trafic sexuel. Aligner les dispositions de la Commission Nationale des Droits de l'Homme sur les principes de Paris

ODD 17:Poursuivre un engagement actif avec les mécanismes de l'ONU des droits de l'Homme et accroitre la coopération avec les organes conventionnels. Ratifier les Conventions sur: Les droits des travailleurs migrants; contre les disparitions forcées et le Protocole Optionnel contre la Torture qui établit un mécanisme de prévention et de surveillance.

II. Droit à l'égalité entre les sexes et non-discrimination (ODD 5/ODN 7)

ODD 5	ODN 7
EGALITE ENTRE LES SEXES	REDUIRE LES INEGALITES SELON LE GENRE

⁷⁷ The SDGs and Human Rights, Country brief, Djibouti, prepared by the UNDP Amman Regional Hub, Sept 2016.

L'ODD 5 vise à: «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles». Pour sa part, l'ODN 7 vise à: «Promouvoir le genre en agissant en priorité sur la réduction des inégalités des femmes devant l'éducation (avec un objectif pour 2019 d'un taux de parité filles/garçons à 100% dans le primaire et supérieur à 85% pour le moyen/le secondaire et un taux d'alphabétisation des femmes dépassant les 60%).

Bien que les femmes représentent près de 51% de la population Djiboutienne, la position qu'elles occupent dans les domainespolitiques, socioéconomiques et autres... ne s'explique que par la coexistence d'une société moderne à côté d'une société patriarcale, où les droits coutumier et religieux occupent encore une place prépondérante. Les mesures prises n'ont pas été suffisantes à long terme pour les protéger contre les violences fondées sur le genre y compris les Mutilations Génitales Féminines ou pour modifier et éliminer les pratiques traditionnelles néfastes.

Le Pays a mis en place un système de réponse aux Violences fondées sur le Genre qui est le résultat majeur d'un plaidoyer politique d'envergure, marqué par la forte implication de la Première Dame du Pays. L'opérationnalisation de la réponse aux Violences Fondées sur le Genre (VFG) y compris les Mutilations Génitales Féminines (MGF) a été atteinte à travers la création de la Cellule d'Information, d'Ecoute et d'Orientation en 2007 au sein de l'UNFD. Un mécanisme national de référence constituée d'une coalition nationale des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour la prise en charge des Violences Fondées sur le genre à tous les niveaux procéduraux et judiciaires.

La réponse aux Violences Fondées sur le Genre (VFG) y compris les Mutilations Génitales Féminines (MGF) est effective au sein des institutions concernées telles que le ministère de la promotion de la femme, le ministère de la santé, le ministère des affaires musulmane, les autorités judiciaires (les Officiers de la police judiciaire -police et la gendarmerie, les magistrats, avocats, la cour suprême) et l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes(UNFD) pour la disponibilité des services d'écoute et d'orientation ainsi que le suivi d'un système de référence aux services appropriés selon les cas traités

Depuis sa création, la cellule d'écoute a accueilli plus de 10000 survivantes aux VFG, cela prouve que la disponibilité de ces services a donné aux droits à la protection contre les VFG. Les pesanteurs sociaux culturelles souvent utilisés comme prétexte au silence contre les violences faites aux femmes est en train d'être vaincu par la confiance croissante des femmes en leurs droits.

Toutefois des efforts sont à développer dans la prise en charge psychosociale et la prévention des violences.

Les dispositions du code pénal de 1995 incriminant les VFG devraient faire l'objet d'une révision afin de consacrer un cadre de référence global en termes e Violences Fondées sur le Genre en incluant les différentes formes de violences disposées dans le code pénal et statuer sur le cas du viol conjugal.

En effet, la Constitution de 1992 affirme dans son article 7: «Tous les humains sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi ». Puis le code pénal de 1995 a prôné l'égalité entre les deux parents sans distinction entre eux. La loi N°149/AN/80 relative au mariage et au divorce selon le droit musulman a été abrogée et remplacée par la loi N°152/AN/02, en 2002, portant Code de famille dont les dispositions sont largement favorables à l'égalité entre les sexes devant la loi, au niveau du mariage (en fixant l'âge minimum à 18 ans), du divorce (en abolissant la répudiation) et des responsabilités dans la famille. Une loi instituant un quota de 10% en faveur des femmes, dans les fonctions électives et dans l'administration, a aussi été promulguée en 2002.

D'un autre côté et en analysant le dernier Rapport des «Conclusions finales du Comité de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des femmes» (CEDAW)⁷⁸, précise que :

précise ainsi que :

⁷⁸Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Djibouti, 49eme Session, 11-29 juillet 2011. Notons que Djibouti l'a ratifiée en 1998 mais pas le Protocole facultatif CEDEF.

Tout en notant que les traités internationaux ratifiés par la partie d'état font partie de son droit national et ont la suprématie au-dessus des droits nationaux (article 37 de la constitution), le Comité est préoccupé par la perception à la laquelle les juges, les magistrats et les agents chargés de faire appliquer la loi n'ont pas besoin pour appliquer la convention, car la loi domestique reflète en juste proportion ses dispositions. Elle note avec inquiétude que la convention n'a pas été traduite et n'a pas été largement disséminée dans les langues nationales, c.-à-d. somalie, afar et arabe. On concerne encore qu'il y a de connaissance insatisfaisante des droits des femmes sous la convention, son concept d'égalité entre les sexes substantive et des recommandations générales du Comité parmi toutes les branches du gouvernement et de l'ordre judiciaire, au national et aux niveaux régionaux. Tout en faisant bon accueil à l'adoption récente d'une loi sur l'assistance judiciaire qui, bien que non limité aux femmes, atténue l'impact des coûts légaux comme aspect critique qui limite l'accès des femmes à la justice, le Comité est concerné que les femmes, particulièrement dans des secteurs ruraux, ne se rendent pas compte de leurs droites sous la convention et que leur capacité de revendiquer ces droits est encore limitée par la persistance des stéréotypes culturels, les mécanismes traditionnels de justice, l'analphabétisme, le manque d'accès à l'information et d'autres difficultés pratiques dans l'accès.

Par ailleurs, plusieurs discriminations à l'égard des femmes ont été relevées dont voici une liste nonexhaustive et les recommandations sont les suivantes:

- La visibilité de la convention et des recommandations générales du Comité à travers des mesures à prendre pour la dissémination de la convention et de ses recommandations afin d'en assurer une connaissance suffisante et une application par toutes les branches du gouvernement, de l'ordre judiciaire national et les niveaux régionaux comme cadre pour toutes les lois, des décisions du Tribunal et des politiques sur l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes ;
- Les dispositions discriminatoires du Code de la famille ont été justifiées par Djibouti comme: étant basées sur: «Des valeurs socioculturelles et religieuses suprêmes », alors que le pays n'a émis aucune réserve lors de la ratification de la Convention;
- Certains litiges issus de violations des droits de la femme, notamment violences sexuelles, sont souvent réglés selon la justice coutumière, grâce au paiement d'une somme symbolique à la famille, sans que la victime ne soit consultée ou indemnisée;
- ➤ Si l'article 7 énonce que le mariage n'est valide qu'avec le consentement des deux époux, il permet au tuteur de la femme de donner son consentement pour une telle union;
- ➤ Si l'article 13 fixe l'âge minimum de mariage à 18 ans, l'article 14 stipule que: «Le mariage des mineurs qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité légale est subordonné au consentement de leurs tuteurs»;
- L'article 31 prévoit que l'homme est le chef de famille et l'épouse doit respecter ses prérogatives et lui obéir «dans l'intérêt de la famille»;
- Malgré le fait que l'article 101 garantit les droits fonciers égaux entre les femmes et les hommes, dans la pratique, les femmes ont peu accès à la terre et, le plus souvent, se voient privées de leur héritage, en faveur des hommes de leur famille;
- Malgré le fait que le viol soit criminalisé, le viol marital et la violence domestique ne sont pas explicitement criminalisés. De plus les Mutilations Génitales Féminines (MGF) qui sont aussi criminalisées par une peine de prison de 5 ans et une amende de 1 000 000 Ddj au maximum, mais l'application de cet article 333n'est pas répandue et les taux continuent à être très élevés. Les raisons peuvent être dues à l'abstinence de signaler systématiquement ce crime.

De son côté, le Comité des Droits de l'Enfant⁷⁹ invite Djibouti à:

- Appliquer des mesures législatives et autres pour interdire les pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage précoce;
- Fixer un âge minimum pour les dérogations aux dispositions du Code de la famille fixant à 18 ans l'âge minimum du mariage, notamment en cas de consentement du tuteur de la femme;

⁷⁹ Le deuxième rapport périodique de Djibouti (CRC/C/DJI/2), 1347e et 1348e séances (CRC/C/SR.1347 et 1348), tenues le 17 Septembre 2008, et 1369e séance (CRC/C/SR.1369), tenue le 3 octobre 2008, les observations finales.

- Veiller à ce que la législation interdisant les pratiques traditionnelles préjudiciables prévoie des sanctions appropriées et à ce que les responsables de tels actes soient traduits en justice;
- Renforcer les activités de sensibilisation destinées aux praticiens, aux familles, aux chefs traditionnels ou religieux et au grand public, afin d'encourager l'évolution des mentalités;
- Prendre des mesures pour fournir à ceux qui pratiquent les MGF une formation adaptée et les aider à trouver d'autres sources de revenu.

De plus, les récentes évaluations ont révélé que les femmes, dans leur grande majorité, font l'objet d'inégalités liées au sexe. Elles continuent de subir de façon disproportionnée le poids de la pauvreté et de l'analphabétisme; elles ont toujours un faible accès aux ressources et opportunités économiques; elles sont encore nombreuses à mourir en donnant la vie et sont les premières infectées et affectées par le VIH/SIDA. L'insuffisance des ressources financières les empêche aussi de bénéficier de plus d'opportunités et de faire face aux difficultés de toutes sortes.

Or, il est unanimement reconnu, aujourd'hui, que l'élimination de la pauvreté et l'instauration d'un développement durable ne peuvent se réaliser sans l'éradication des inégalités liées au sexe qui privent la moitié de la population de jouir de ses droits sociaux, économiques, politiques et culturels. Eliminer l'écart existant entre les sexes dans le processus de développement apparaît, dès lors, comme une exigence pour atteindre la croissance économique durable et atteindre les ODD.

Dans ce cadre, en plus de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Djibouti a aussi ratifié le Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, en 2005⁸⁰. En parallèle de cet effort, plusieurs institutions ont été mises en place: a) La Direction de la Promotion de la Femme; b) puis un Ministère chargé de la promotion de la femme, du bien-être familial et des affaires sociales jusqu'en Mai 2016, et le Ministère de la Femme et de la famille depuis mai 2016; c) la Stratégie nationale d'intégration de la femme dans le développement (SNIFD) élaborée en 2003, d) un cadre d'action pour la promotion de l'éducation des filles (CAPEF) en 2004.

La formulation de la Politique Nationale Genre (PNG 2011-2021) constitue le cadre de référence de l'Etat Djiboutien aux engagements pris, tant au niveau national qu'international, de lutter contre toutes formes d'inégalités liées au sexe. Dans cette perspective, la PNG est élaborée dans une perspective décennale en vue d'obtenir progressivement les changements de comportement et les mutations structurelles indispensables à l'effectivité de l'équité et de l'égalité entre les sexes. Elle s'articule autour des axes suivants: «a) La promotion d'une conscience 'genre' au niveau familial et communautaire; b) Le renforcement de l'accès équitable aux services sociaux de base au profil des femmes, des hommes et des adolescents; c) La promotion équitable des femmes et des hommes aux ressources économiques; d) Le renforcement équitable des droits des femmes et des hommes dans le processus de participation au sein des instances économiques et politiques; e) Le renforcement des capacités institutionnelles nationales de mise en œuvre de la PNG». Néanmoins, la PNG devrait inclure une approche axée sur les résultats.

Une stratégie nationale sur la microfinance (2013-2017), assortie d'un plan d'action, est actuellement mise en œuvre. Des coopératives d'épargne et de crédit, dont 65 % des membres sont des femmes travaillant principalement dans le secteur primaire ou le commerce de détail, ont été créées dans la capitale et les cinq régions du pays. Par ce biais, 6,8 millions de dollars ont déjà été distribués et le montant total de l'épargne déposée atteint plus de 700 000 dollars.

Du côté Onusien, un Groupe Thématique Genre (GTG) a été créé, en 2007, pour coordonner les initiatives en relation avec le genre et le développement. Il a été relevé que ce: «Groupe n'est pas fonctionnel vu la non-disponibilité des points focaux, l'hétérogénéité de leurs capacités en genre mais aussi l'absence de leadership au sein du groupe. L'opérationnalité du GTG s'impose comme une nécessite dans le schéma d'institutionnalisation du genre à Djibouti⁸¹».

Le SNU peut explorer la possibilité de remédier à ces défis et apporter son soutien au gouvernement. Il peut ainsi assister les autorités afin d'aligner le Code de la Famille sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et réaliser la majorité des recommandations

38

⁸⁰Plus connu sous l'intitule du "Protocole de Maputo", adoptée en juillet 2003 et visant l'engagement des Etats Africains à faire face aux discriminations et violences faites aux femmes.

⁸¹Rapport d'évaluation des Nations Unies, 2008.

faite par le Comité. Le SNU pourra aussi partager les bonnes pratiques des Etats Musulmans qui ont choisi un seul système légal sans possibilité de recours à des systèmes parallèles coutumiers ou autres.

En développant les capacités du Ministère de la femme et de la famille, dans la capitale mais aussi les régions, ainsi que la Commission Nationale des Droits de l'Homme et les organisations de la société civile (OSC), le SNU contribuera à appuyer ces acteurs afin d'assurer la réalisation de toutes les cibles de l'ODD 5.

III. Droit de constituer des associations et renforcement de la société civile:

La Constitution et la loi autorisent la liberté d'association à condition que les groupes communautaires s'enregistrent et obtiennent un permis auprès du Ministère de l'intérieur.

Comme déjà cité dans l'évaluation del'INDS82: «La société civile reste le maillon faible de la chaîne de la gouvernance». Ayant apparu au milieu des années 90, son engagement dans le développement durable de Djibouti est handicapé au niveau de la structure, l'adhésion et la coordination. Malgré la mise en place d'un Conseil National de la Société Civile Djiboutienne, celui-ci ne semble pas disposer des moyens nécessaires à son développement et au rôle qu'il est appelé à jouer.

Une enquête commanditée en 2012 par l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS), révèle qu'il existe: «602 organisations immatriculées à la Direction de la réglementation du Ministère de l'Intérieur. Parmi elles, les associations des femmes sont majoritaires soit 53%». L'enquête révèle aussi que: «15% des associations recensées ont leur siège dans des locaux loués et 26% sont sises chez des membres, mais seuls 32% tiennent régulièrement une assemblée générale annuelle». Certaines d'entre elles se distinguent par des capacités non négligeables en ressources humaines et financières, à l'instar de 'Bender Djedid', 'EVA', 'Djibouti Nature', 'Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD)', 'Association Paix et Lait', 'Association solidarité féminine', 'Association Djiboutienne pour l'Equilibre et la Promotion de la Famille (ADEPF)', 'Alhamdou', 'Association Solidarité & développement', 'Karma'.

Toutefois, ces OSC n'ont qu'une visibilité limitée et éprouvent des difficultés à jouer le rôle de catalyseur, faute de capacités et de moyens. Cela est dû en grande partie à l'absence de tradition de participation aux enjeux du développement et aussi d'une culture de volontariat. Par conséquent, ces OSC sont privées des ressources humaines qualifiées car mêmeles cadres nationaux qui y adhèrent «les soutiennent rarement» comme affirmé par quelques membres rencontrées⁸³. Ils ont, par ailleurs relevé d'autres défis tels que:

- Le manque de capacités adéquates, les obligeant à n'intervenir que dans les limites de certains quartiers et/ou en direction d'une population cible aux contours mal définis;
- L'insuffisance de ressources et de compétences pour élaborer des stratégies à long terme de nature à impulser des changements fondamentaux dans le domaine du développement économique et lutte contre la pauvreté;
- La grande difficulté de mobiliser des bénévoles et personnes ressources prête à s'engager dans des causes humanitaires et pour faire face aux défis de développement;
- Selon certaines OSC, il y'a un manque de coordination entre l'Etat et le SNU, elles ont exprimé leur frustration de ne pas être considérées comme des acteurs à part entière;
- Manque de support de la part du secteur privé aux OSC;
- Manque de couverture médiatique des activités des OSC.

Plus particulièrement, les OSC de promotion et de protection des droits des femmes, apportent leur appui aux actions du gouvernement telles que: l'Union Nationale des Femmes Diiboutiennes (UNFD) créée depuis 1977et dont l'objectif est: «d'œuvrer pour l'amélioration au quotidien du bien-être des femmes Djiboutiennes en luttant contre l'analphabétisme, les MGF, la pauvreté par le biais du micro-crédit», mais intervient également dans les camps de réfugiés pour offrir une protection physique et psychologique aux victimes de violences (réfugiées et migrants,); l'Association Djiboutienne pour l'équilibre et la promotion de la famille (ADEPF) créé en 1994; l'Association Solidarité Féminine créée en 1995; l'Union des Femmes de Dikhil et l'Action contre la pauvreté (ACP). Notons que le point focal pour la campagne 'Africa for Women'sRights' est la Ligue Djiboutienne des Droits de l'Homme (LDDH), créée en 1999 pour promouvoir les droits humains. Les Associations ont démontré leur capacité à intervenir dans la

⁸² Evaluation INDS 2008-2012.

⁸³ Meeting des deux consultants avec une quinzaine d'OSC, le 22 septembre, 2016, au siège du Ministère des Affaires Etrangères.

promotion de la femme pour le développement mais celles-ci manquent souvent de capacités, compétences et moyens financiers.

D'un autre côté, les OSC pour le développement et la solidarité contribuent au soutien humanitaire aux réfugiés et populations affectées par la sécheresse et autres, à l'instar de l'ONG Bender Djedid pour le développement socio-économique, depuis sa création en 1992. Cette association bénéficie du statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, depuis 2000 et a contribué à la rédaction du rapport sur les droits humains envoyé en novembre 2013 à Genève.

Il est par conséquent important que le gouvernement, le SNU et les partenaires techniques et financiers au développement apportent aux OSC un appui constant pour les aider à mieux se structurer et développer leur travail, afind'assurer leur émergence et développer leur capacité. Djibouti gagnerait ainsi à avoir un nouveau et puissant acteur à part entière capable de jouer un rôle majeur dans le développement du pays.

IV. Droit d'accès à la justice (ODD 16)

ODD 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

L'ODD 16 aspire à: «Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous».

La Constitution Djiboutienne consacre le droit de chacun d'avoir accès à la justice. Dès l'indépendance en 1977, la République de Djibouti a dû former du personnel judiciaire, les juges et les greffiers en place relevant alors directement du Ministère français des colonies et de la justice. Les magistrats, qui sont désormais au nombre de 134, ont en moyenne 30 ans. 45% des effectifs sont des femmes, qui ont accédé à des rôles éminents, assumant notamment la présidence de la Cour suprême et de la Cour d'appel.

Le Gouvernement a également mis en place une infrastructure judiciaire, et a construit des palais de justice à l'échelle du pays. Ceci a permis l'amélioration de l'accès à la justice suite aux moyens réels octroyés au secteur de la justice pour atteindre l'ambition de doter le pays d'un nombre suffisant de tribunaux.Les justiciables, qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat, ont droit à l'aide juridictionnelle que leur accorde le juge des affaires gracieuses. Néanmoins, notons l'absence de tribunal spécialisé pour les délinquants mineurs dont ceux qui ont 13 ans peuvent être détenus pour de longues périodes. De plus, il n'y a pas de lieude détention séparé pour les enfants et l'imposition de peines de substitution est à la discrétion du tribunal. Le SNU pourrait mettre à profit l'UNDAF pour proposer d'y inclure le support au gouvernement afin de d'établir un système de justice spécialisé pour les enfants et se s'assurer que tous ceux qui travaillent avec les enfants dans le système de justice pénale reçoivent une formation appropriée.

Sur le plan judiciaire, beaucoup d'efforts ont été entrepris dans le cadre de la réforme juridique et judiciaire et cela sur le plan institutionnel et renforcement des capacitésavec une révision de la majeure partie des textes de lois en rapport avec la justice tel que le Code Civil et le Code de Procédure Civile ou le Code du Commerce. De plus, il y a eu l'établissement d'une véritable administration carcérale de surveillants pénitenciers formés en droits humains. Un service d'information et d'orientation du public accessible grâce à un numéro vert a été créé pour renseigner la population sur les procédures à suivre pour ester en justice. De plus, pour garantir l'accès de tous à la justice, des audiences foraines sont organisées et les antennes judiciaires, ouvertes dans les chefs-lieux de région, ont été saisies d'un certain nombre de plaintes, ce qui a démontré le grand besoin de justice.

Malgré ces efforts, certains investisseurs, selon la Banque Mondiale, considèrent que: «Leur sécurité juridique n'est pas garantie [vu] le manque de moyens, l'absence de formation des juges, le manque d'indépendance et d'impartialité et la lenteur dans l'exécution des jugements». Le SNU a la capacité d'assister le système judiciaire afin de pallier à ces carences afin de rétablir la confiance des investisseurs.

Sur un autre plan, Djibouti a ratifié plusieurs instruments internationaux dont la liste figure dans l'annexe comprenant également les accords qui sont en attente d'être ratifiés. Notons que la Commission Nationale des Droits de l'Homme, qui vient d'être restructurée en Mai 2016, afin d'être en harmonie avec les Principes de Paris (Résolution 48/134), contribue à l'élaboration des rapports périodiques dans le cadre de l'EPU, CEDAW, CDE ainsi que les instruments régionaux Africains tel que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Les 7 commissaires formant cette Commission ainsi que les membres du pouvoir judiciaire doivent bénéficier d'une formation sur les traités internationaux des droits humains afin d'en assurer le respect dans les tribunaux car ces derniers ont une autorité supérieure aux lois nationales. Le SNU peut apporter son assistance technique dans ce cadre et contribuer à réaliser les recommandations desComités de ces instruments internationaux.

V. Les Droits collectifs: Ne pas abandonner les laisséspour compte

Cette sous-section analyse les raisons pour lesquelles certains détenteurs d'obligations ne sont pas à la hauteur de leurs obligations alors que certains détenteurs de droits n'ont pas la capacité de faire valoir ces mêmes droits.

A. Réduire les inégalités et droits des groupes vulnérables (ODD 10/ODN 3)

ODD 10	ODN 3
INEGALITES REDUITES	LIMITER LA PAUVRETE EXTREME

L'ODD 10 aspire à: «Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». L'ODN 3 planifie d': «Atténuer l'extrême pauvreté, avec un niveau objectif pour 2019 inférieur à 20%, en s'appuyant en particulier sur la promotion des activités économiques dans les régions de l'intérieur où cette incidence est la plus élevée ».

Comme affirmé par la Banque Mondiale: «Afin de réduire la pauvreté et atténuer le chômage de masse, Djibouti devra maintenir un taux de croissance élevée pendant plusieurs décennies⁸⁴».

Malgré les différentes stratégies de réduction de la pauvreté et le renforcement des mesures de politique sociale consacrées aux besoins essentiels de développement visant les communautés défavorisées, les taux de pauvreté relative et extrême restent très élevés. Près de la moitié de la population se trouve actuellement en situation d'insécurité alimentaire et un cinquième de la population est tributaire de l'assistance alimentaire d'urgence.

Une étude a été entreprise entre 2014 et 2015, par l'Equipe Humanitaire Pays avec l'appui d'OCHA et qui a relevé que sur la population de 945 659, 300 000 (32%) personnes nécessitent une aide humanitaire⁸⁵.

Pour remédier à ces inégalités, le dernier rapport de la Banque Mondiale (BM), intitulé: «Prospérité et pauvreté», prône que la réduction des inégalités est la clé pour en finir avec l'extrême pauvreté. Pour cela la BM a identifié six stratégies susceptibles d'entraîner une hausse des revenus des pauvres ainsi qu'une amélioration de leur accès aux services essentiels et de leurs perspectives de développement à long terme, à savoir : Développement de la petite enfance et nutrition;

- Couverture médicale universelle;
- Accès universel à une éducation de qualité;
- Transferts monétaires aux familles démunies⁸⁶;
- Infrastructures rurales, en particulier les routes et l'électrification;
- Fiscalité équitable et progressive.

⁸⁴Rodrick, Haussman et Pritchett, 2005.

⁸⁵²⁰¹⁴⁻²⁰¹⁵ Plan de Réponse Stratégique, Djibouti, Avril 2014, élaboré par l'Equipe Humanitaire Pays avec l'appui d'OCHA.

⁸⁶Notons que les programmes de Cash transfert existent déjà mais pose la question du financement à long terme. Une des solutions serait d'impliquer le secteur privé et d'avoir une coordination accrue de tous les acteurs.

Le SNU pourrait s'assurer d'inclure dans le prochain PNUAD pareilles actions en fonction des mandats respectifs des agences afin de contribuer à l'ODD 1, qui aspire à éradiquer la pauvreté, et l'ODD 10, qui a pour but de réduire les inégalités dans les pays et entre les pays.

B. Protection des droits des réfugiés, migrants et Déplacés Internes (ODN 3)

ODN 3 LIMITER LA PAUVRETE EXTREME

La loi prévoit, en général, la liberté de circulation à l'intérieur du pays, les voyages à l'étranger, l'émigration et le rapatriement. Le gouvernement coopère avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations humanitaires, telle que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), pour apporter protection et assistance à des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et d'autres personnes en situation préoccupante⁸⁷. C'est ainsi que l'Office National d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés (ONARS), en collaboration avec les agences humanitaires, a aidé de nombreuses personnes déplacées suite à la sécheresse ou au différend frontalier qui s'est produit, en 2008, avec l'Erythrée car ces populations ont retrouvé un endroit où s'installer.

Djibouti sert, de plus en plus, de lieu de transit pour les flux migratoires mixtes. La plupart des migrants irréguliers qui passent par Djibouti sont Ethiopiens. Ils étaient près de 134.000 en 2012, plus de 100 000 en 2014 et environ 150.000 en 2015. Les migrants cherchent à se rendre en Arabie Saoudite en passant par le Yémen (malgré la guerre qui a commencé en 2015).

Par ailleurs, Djibouti accueille plus de 25.000 personnes relevant de la compétence du HCR, parmi lesquelles figurent 21.000 réfugiés et plus de 4.200 demandeurs d'asile⁸⁸, venus principalement du sud et du centre de la Somalie, de l'Ethiopie et de l'Erythrée, qui ont pour la plupart fui les conflits et la violence dans leurs pays d'origine. Les femmes et les enfants représentent plus de 70% de la population réfugiée des deux camps d'Ali Addeh et de Holl-Holl, tous deux situés dans la région d'Ali-Sabieh. Actuellement 3.506 réfugiés yéménites vivent à Djibouti (dont 1.467 au camp de Markazi dans la région d'Obock).

Par ailleurs, la délivrance des actes de naissance aux réfugiés dans les camps a débuté en 2013. Il est important que le Gouvernement puisse mettre en place la procédure de délivrance des actes de notoriété publique supplétifs aux actes de naissance pour les enfants réfugiés qui sont nés à Djibouti avant 2013.

Il faut noter que les réfugiés, munis des papiers requis, sont autorisés à travailler et nombre d'entre eux (particulièrement les femmes) travaillent dans des emplois à bas salaire tels que le ménage à domicile, la garde d'enfants ou le bâtiment. Les enfants réfugiés ont accès aux écoles primaires dans les camps où l'instruction se fait en Anglais. Cependant, le curriculum éducatif actuel n'est pas reconnu par le Gouvernement djiboutien. Le HCR ainsi que les partenaires continuent à faire le plaidoyer auprès des autorités djiboutiennes afin que les réfugiés puissent être insérés dans le système éducatif national djiboutien.

Notons aussi le défi que posent les personnes déplacées internes dans le pays. Il s'agit surtout des populations nomades qui fuient la sécheresse et viennent s'installer à la périphérie des centres urbains. Ils vivent dans des conditions très précaires et contribuent à la dégradation de l'environnement.

En septembre 2016, le Gouvernement de Djibouti a approuvé le projet de loi nationale sur les réfugiés. Si elle loi est adoptée par le Parlement, cette loi renforcera la protection des réfugiés et demandeurs d'asile

⁸⁷Un migrant international est une personne qui change de pays de résidence à court ou long terme, ou de manière permanente. Les migrants internes se déplacent à l'intérieur des frontières de leur pays et sont confrontés à un ensemble spécifique de difficultés. Un réfugié est une personne qui a été poussée à fuir son pays pour des raisons de persécution, de guerre ou de violence et qui craint à juste titre d'être persécutée, d'où la reconnaissance en matière d'asile.

⁸⁸D'après le bulletin du HCR Djibouti, profil d'opération 2014.

dans le pays, car ce projet reconnait tous les droits humains fondamentaux à ces personnes vulnérables, tels que le droit à l'éducation, au travail, aux services sociaux, à la liberté de circulation, etc.

Enfin, le HCR poursuit son étroite coopération avec le Gouvernement, le SNU ainsi que les ONG nationales et internationales, pour offrir une protection et une assistance complètes et collectives aux réfugiés. Le SNU devrait faire un plaidoyer afin que Djibouti adopte un Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des filles y compris refugiées et migrantes.

Section II. Analyse de l'environnement socio-économique vers la réalisation des ODD

Cette section se propose d'identifier les raisons pour lesquelles certains détenteurs d'obligations ne s'en acquittent pas convenablement et certains détenteurs de droits n'ont pas la capacité de les faire valoir.

Les détenteurs de droits sont principalement les justiciables qu'ils soient personnes physiques ou morales. L'analyse de la situation montre que les citoyens ne connaissent pas suffisamment leurs droits, ne disposent pas facilement de l'information pertinente, ni des capacités suffisantes pour assimiler des données parfois 'techniques', ou encore de ressources financières suffisantes leur permettant de supporter les frais de justice (transport, constitution des dossiers, frais d'avocat); afin de pouvoir revendiquer leurs droits. De plus, la confiance est un facteur clé dans la mission de l'appareil judiciaire. Tous ces facteurs expliquent que parfois, les justiciables préfèrent recourir à la justice traditionnelle et coutumière. Si celle-ci parait plus abordable et plus rapide pour eux, elle ne garantit pas toujours l'obtention des droits universels garantis dans les instruments juridiques internationaux. Ceci est surtout valable quand la victime est une femme, en cas de viol ou de violence conjugale. Certains groupes vulnérables sont particulièrement exposés au problème d'accès à la justice tels que:

- Les enfants victimes de violence, les enfants de la rue, les enfants handicapés, enfants nés hors mariage de mères célibataires, de parents en prison;
- Les groupes marginalisés tels que les PvVIH, les personnes appartenant aux minorités sexuelles, les travailleurs du sexe, les usagers de drogue;
- Les femmes pauvres vivant en milieu rural ou dans des zones urbaines désavantagées, les mères célibataires, divorcées ou veuves;
- Les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, les chômeurs, les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Les détenteurs d'obligations sont les représentants des trois pouvoirs: Exécutif (en charge de faire des propositions de réforme), législatif (en charge d'engager les réformes) et judicaire (en charge de mettre en œuvre la loi). Par exemple, pour le pouvoir exécutif, les détenteurs d'obligations sont les différents ministères en charge des populations vulnérables (Affaires Sociales, Education, Santé, Femme et Famille, Jeunesse mais aussi Justice, Intérieur, Finance... D'un côté, l'écart de capacités concerne davantage le manque de ressources humaines et financières, de coordination, de synergie et de vision stratégique sont un frein à leur efficacité et efficience. D'un autre côté, les collectivités locales peuvent manquer d'appui de l'Etat, une législation pas suffisamment incitative et le manque de clarté quant au partage des tâches (rôles, délégation, etc.) avec les institutions centrales.

Pour la société civile, le manque de capacités organisationnelles à se structurer en association de défense de leurs droits, en plus du manque de ressources financières ne leur permet pas d'être autonomes et de se dégager de toute sorte d'assistance. En effet, le contrôle assuré par la société civile et les médias requiert des compétences techniques et des qualités déontologiques élevées pour assurer un traitement rigoureux et objectif de l'information, rapporter les abus, produire des informations et des données fiables en toute impartialité.

Le SNU a un grand a jouer pour supporter l'accès aux détenteurs de droits à la justice et aux services spécialisés, ainsi que supporter les détenteurs d'obligations afin d'assurer la reforme judicaire incluant notamment la justice pour mineurs et le droit pour les associations de se porter partie civile.

Sous-section 1. Les causes sous-jacentes des défis au développement

I. Diversification et croissance économique (ODD 8/ODN 1)

ODD 8	ODN 1
TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE	ACCELERER LA CROISSANCE ECONOMIQUE
ECONOMIQUE	

L'ODD 8 vise à : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». Pour sa part, l'ODN 1 aspire à: «Réussir une croissance à deux chiffres avec une augmentation de PIB réel et une progression du revenu par habitant».

Une plus grande diversification de l'activité économique permettrait à l'économie nationale une croissance économique plus stable et inclusive. A cet effet, l'étude diagnostique de la définition de la Politique Nationale de l'Emploi avait mis en exergue le faible niveau de création d'emplois du modèle de développement actuel qui est largement basé sur le secteur tertiaire. Ainsi, le taux de croissance du pays, actuellement d'environ 5%, ne permet pas de manière conséquente de réduire la pauvreté et d'améliorer la situation de l'emploi. Le Gouvernement estime qu'un taux de croissance égal ou supérieur à 7 % permettrait au pays de progresser, de renforcer les avantages comparatifs de l'économie et de diversifier son modèle de croissance. C'est pourquoi et en parallèle au secteur de la logistique et des transports, il a visé à développer le secteur bancaire et le secteur des télécommunications. Pour atténuer les effets de l'inflation importée, le Gouvernement a décidé de supprimer, dès 2008, les taxes sur les produits de première nécessité, faisant baisser le taux d'inflation, qui se situait à 5% pour être raméné à 389% en 2015.

Jusqu'à la fin des années 90, l'activité économique tournait autour de la présence des forces armées françaises et de l'Aide Publique au Développement. Ce n'est qu'à partir du basculement du transit Ethiopien sur le port de Djibouti, en 1998, suite au conflit armé entre l'Ethiopie et l'Erythrée, que les perspectives économiques ont réellement changé le positionnement de Djibouti dans la région. Ce repositionnement, après un intermède de près 20 ans (1977-1998), comme porte principale des échanges extérieurs de l'Ethiopie, a facilité la mise en concession du port de Djibouti, avec construction d'un nouveau port en eau profonde pour les panamax de dernière génération, grâce à un partenariat public/privé(PPP) avec Dubaï Port Conteneur, gestionnaire de ports sur la deuxième voie maritime du monde. Le trafic portuaire est passé de 1 724 millions tonnes à plus de 10 millions de tonnes, dont plus de 80% sont des produits Ethiopiens.

Cette embellie de l'activité économique a coïncidé aussi avec la venue du contingent américain dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, mais également, d'autres forces armées (Japonaises, Allemandes, Espagnoles, Italiennes, Chinoises) dans le cadre de la lutte contre la piraterie. Cette forte présence des armées étrangères et le positionnement de Djibouti comme hub pour la région n'ont pas tardé à attirer les investissements, surtout en provenance des pays du Golfe. Toutefois, avec les investissements Chinois, au cours des trois dernières années, la structure de l'économie Djiboutienne pourrait changer avec le développement de Zones Economiques Spéciales (ZES) pour accueillir des industries de transformation dans une perspective de participation à la Chaine de Valeur Mondiale (CVM).

Plus globalement, la croissance économique du pays est restée stable au cours des dernières années, s'établissant en moyenne autour de 4.8% durant la période 2010-2015. Le pays a continué de subir les conséquences de la crise financière internationale de 2008, comme en témoigne la poursuite du ralentissement de son activité portuaire, et de l'afflux des IDE dans le pays, ainsi qu'une série de chocs, en 2010, qui a pesé sur son dynamisme. Le reflux attendu en 2011 des IDE, reporté en 2009 et 2010 à cause de la crise financière, n'a pas eu lieu. Malgré cette situation, la croissance a repris en 2014, avec une croissance supérieure de 5,7% et des perspectives de près de 7% pour 2019, comme le souligne le tableau en annexe.

⁸⁹ FMI, Country report N°.15/338

⁹⁰FMI, Country report N°.15/338

Notons que le PIB par habitant a plus que doublé en 15 ans, passant de 762 USD en 2000, à 1670 USD en 2013. Les activités du secteur tertiaire représentent 79,2% de l'économie Djiboutienne (55 % pour le commerce et les services marchands, 17,3 % pour les services non marchands). L'ensemble du secteur tertiaire emploie plus de 70 % de la population active employée. Malgré ces acquis, Djibouti fait encore face à des défis majeurs tels que des taux de pauvreté, de malnutrition et de chômage très élevés. Le niveau de pauvreté extrême reste inchangé depuis 2002 et touche environ 23%, de la population (2013) et le chômage élevé, affecte près de 48% de la population active.

Le développement du secteur secondaire manufacturier est resté jusqu'à présent stable avec près de 19,5% du PIB vu la contrainte qu'impose sur son développement le coût des facteurs de production dans le pays malgré l'interconnexion au réseau hydroélectrique Ethiopien. Le secteur a néanmoins connu un développement majeur en 2011, avec l'opérationnalisation de l'interconnexion électrique entre Djibouti et l'Éthiopie. L'interconnexion a permis partiellement au pays de lever sa contrainte énergétique, grâce à l'importation à moindre coût d'électricité d'origine hydraulique en provenance de l'Éthiopie. Le prix de l'énergie facturé aux ménages pauvres a été réduit de 30% en janvier 2012, au profit des catégories les plus pauvres. Une généralisation de la réduction des coûts de facturation pour l'ensemble des acteurs du secteur privé pourrait contribuer à stimuler sans nul doute le développement économique et social du pays.

Le secteur primaire, quant à lui, reste marginal et ne contribue que très faiblement au PIB à hauteur de 3,5%, malgré le potentiel de développement possible. Le sous-développement de ce secteur résulte des conditions biophysiquesdifficiles, de la faiblesse des disponibilités et de mobilisation des ressources en eau, de la faible mise en valeur des terres arables du pays et du manque de savoir-faire pour les techniques et systèmes d'irrigation adaptées. La situation d'insécurité alimentaire structurelle du pays s'est accentuée au cours de la dernière décennie par la sévère sécheresse qui a sévi dans la Corne de l'Afrique et qui a durement touché Djibouti. Les régions pastorales du nord-ouest, près de la frontière Ethiopienne et du sud-est près de la Somalie, ont été les plus touchées. Les populations nomades de ces régions, pour qui le bétail constitue l'unique source de revenu grâce à la vente des animaux et du lait, ont été particulièrement affectées. Plus de 120 000 personnes ont été touchées par la sécheresse, représentant près de 15% de la population du pays.

La pêche qui dispose d'immenses potentiels en termes de source de revenus et de création d'emplois est actuellement sous exploitée. Toutefois, des investisseurs privés comptent utiliser ces ressources pour les exporter vers le pays du Golfe et dans les pays occidentaux.

Face à l'impact limité de la croissance économique sur le chômage, la pauvreté et l'exclusion, le Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale a été créé en Avril 2008⁹², chargé, sous l'autorité du Premier Ministre, de l'application de la politique de lutte contre la pauvreté et la promotion de la solidarité nationale, avec comme objectif fondamental de mise en œuvre de l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS).

Toutefois, en dépit des montants non négligeables consacrés à l'aide sociale par les organismes publics, associatifs et privés, leurs effets semblent limités en termes de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. L'efficacité de ces dépenses semble insuffisante, notamment parce que la complémentarité et les effets de synergie entre ces différentes actions n'ont pas toujours été assurées à un niveau optimal, par manque de coordination, entre les secteurs au niveau des aides publiques et avec les organismes caritatifs pour ce qui est des aides non gouvernementales. L'efficience de ces aides --dans la perspective d'une stratégie de sortie des bénéficiaires de la spirale de la pauvreté est incertaine, surtout pour ce qui est du secteur caritatif, faute de suivi et évaluation de l'impact et aussi en raison d'une qualité souvent insuffisante des volets formation/aides conditionnées de cette assistance. De plus, l'absence d'informations partagées sur l'identité et les caractéristiques des individus et des ménages bénéficiaires ne permet pas d'éviter le chevauchement géographique des aides ni les double comptages; une même personne ou un même ménage peuvent recevoir un même type d'aide en provenance d'organismes différents et être ainsi maintenus dans une situation d'assistanat permanent. Soulignons néanmoins les effets de la crise de 2008 et l'érosion du pouvoir d'achat qui en a découlé.

⁹¹ Diagnostic de la politique de l'emploi, 2014

⁹²Par le Décret N°2008-093 /PRE, du 3 Avril 2008.

Les critères en matière de vulnérabilité, les règles d'attribution et la nature des aides des organismes publics et privés varient fortement d'un organisme à l'autre. Ces aides sont restées périodiques et ponctuelles, très fragmentées les unes par rapport aux autres et géographiquement dispersées. Le système des transferts monétaires conditionnés (TMC) de même que le recours à des techniques HIMO dans la construction et l'entretien des ouvrages publics pour assurer un revenu minimum aux actifs non qualifiés des ménages vulnérables, en sont à une phase expérimentale de leur application à Djibouti, limitée pour l'instant à des zones pilotes en milieu urbain et rural.

Enfin, les actions conçues et menées dans une perspective d'urgence ou de crises saisonnières telle que décrites plus haut, ne concernent que les populations en situation de vulnérabilité extrême, essentiellement situées dans les zones rurales reculées. Elles ne touchent pas les populations en situation de sous-alimentation ou de malnutrition chronique en milieu urbain (la majorité de la population de Djibouti), en particulier celles montrant des carences nutritionnelles durant les moments critiques de la formation du capital humain: femmes enceintes, allaitantes et enfants de moins de deux ans.

II. Nécessaires réformes administratives

A. Les contrainte et limites des administrations centrales

La crise de la décennie 1990 a durablement affecté l'administration publique. Depuis cette période, le dysfonctionnement des services de l'Etat est une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Néanmoins, les recommandations et plans d'actions pertinents qui ont émané du diagnostic objectif établi par la Commission Nationale de la Réforme Institutionnelle créée pour accompagner le processus, n'ont pas abouti.

La question de la réforme connaît un nouvel élan en 2012, grâce à la signature entre le gouvernement et le Consortium ENAP-C2D du Québec d'un accord de partenariat dans le cadre d'un projet d'appui à la réforme. Contrairement au processusprécédent, ce projet est entièrement financé par le gouvernement Djiboutien. Par ailleurs, la volonté politique du gouvernement est consolidée par la création de deux institutions: la Commission nationale et le Secrétariat exécutif chargé de la réforme administrative. L'objectif de la réforme conduite en partenariat avec l'ENAP, vise à l'amélioration de la performance et l'efficience de l'administration publique pour accompagner le développement économique et social du pays.

L'administration publique à Djibouti fait face à de nombreux dysfonctionnements structurels. Tout d'abord le conflit armé de 1991-1994 avait totalement désorganisé les dépenses publiques en déplaçant une grande partie des finances budgétaires vers les dépenses militaires et sécuritaires. Cette situation combinée avec l'instauration du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) du FMI en 1996 aperturbé les efforts entrepris à l'indépendance pour permettre au pays de disposer d'institutions capables de relever les défis du développement socioéconomique. La faible attention portée à l'égard du personnel de l'administration n'a pas tardé à avoir des incidences sur la continuité des services de l'Etat et leur niveau de professionnalisme. Les coupes dans les salaires des fonctionnaires (30%) et les dépenses de fonctionnement ont largement dégradé la motivation et les conditions de travail impactant ainsi la qualité et le rendement du service public, son dispositif de planification, d'exécution et de suivi/évaluation des politiques publiques.

Ces contraintes de continuité dans le service public ont été aucentre du discours du Chef de l'Etat⁹³ au sujet du rapprochement entre les administrations et les administres. Certains départementsministérielsne possèdentpas d'instruments de planification stratégique et opérationnelle respectant la vision du gouvernement et comprenant un plan d'action pour guider l'action des départements concernés. De plus, l'insuffisante disponibilité de données fiables et récentes constitue un sérieux handicap qui empêche le contrôle efficace de l'impact, l'efficacité et l'efficience de l'action publique⁹⁴.

Les résultats de l'évaluation de l'INDS (2008-2012) ont montré que sur les 454 actions prioritaires identifiées dans la matrice des mesures de l'INDS (2008-2010), il était ressorti à mi-parcours (lors de

_

⁹³ Discours 24/04/2016.

⁹⁴Le processus de mise en œuvre et le suivi/évaluation du DSRP 2004-2006 avait souffert de plusieurs handicaps à savoir: (i) La faible application des principes de la gestion axée sur les résultats (GAR), en particulier dans le suivi-évaluation; (ii) le peu de coordination et la faible capacité des ressources humaines en matière de mise en œuvre et de suivi-évaluation; (iii) la faible capacité d'absorption des ressources mobilisée, etc...

l'évaluation de fin 2010) que seules 20% de celles-ci ont été achevées, 50% étaient en cours de réalisation, tandis que 30% n'avaient pas encore démarré. En outre, les ressources mobilisées n'ont été couvertes qu'à 54% des besoins de financement, estimés à 1,6 milliards \$US. L'absence de mécanismes opérationnels de suivi-évaluation, tant au niveau central qu'au niveau des secteurs, n'a permis ni de mesurer l'état d'avancement des activités mises en place, ni d'apprécier leurs résultats par rapport aux objectifs visés. Or le suivi et l'évaluation sont indispensables à la modernisation et à la réforme de l'administration. De plus, les insuffisances du système statistique national, notamment au niveau de la collecte et de la production régulière des données de référence, tant pour le suivi des projets, que pour la gestion macro-économique et la planification, ont quelque peu aggravé la situation. Enfin une discordance a été constatée entre les dépenses effectuées par les différents ministères dans les secteurs sociaux et les résultats attendus de l'INDS en termes de lutte contre la pauvreté et ceci en dépit du fait que 50% du budget de l'Etat soientconsacré aux dépenses sociales. Cette discordance s'expliquait, principalement, par l'absence d'intégration des priorités stratégiques de l'INDS 2011-2015au sein du processus budgétaire.

B. Administration décentralisée

A partir de 1999, la politique de décentralisation commence à voir le jour et un Ministère délégué en charge de la décentralisation est créé à la même époque. A cet effet, des conseils régionaux provisoires (CRP), crées en vertu du décret n°99-0088 du 17/06/1999, sont mis en place dans toutes les régions, à titre expérimental. Les CRP comprenait 14 membres désignés par le gouvernement et composés de membres de la société civile, des notables, des hauts cadres de l'administration, du cadi et du secteur privé, bref une configuration composite qui se voulait représentative du microcosme sociopolitique au niveau des régions. Un fonds public pour la promotion du développement communautaire est institué en 2000, avec une dotation financière globale de deux cents millions (200 000 000 FD), partagée entre les quatre conseils régionaux provisoires, à raison de cinquante millions (50 000 000 FD) par région.

Avec la loi n°174/AN/02/4ème L portant décentralisation et statut des régions, ce dispositif est supprimé pour laisser place aux collectivités locales et confier la décentralisation au Ministère de l'intérieur. Au terme du décret n°2008-0093/PRE du 3 avril 2008 fixant les attributions des membres du gouvernement, le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation devient aussi en charge de «Mettre en œuvre la politique en matière de décentralisation».

Plusieurs documents stratégiques, dont la politique nationale de développement régional, les plans de développement régionaux (PDR) et les plans d'investissement pluriannuels (PIP) ont été élaborés et financés sur l'enveloppe du programme conjoint PNUD/Union Européenne au cours de ces dernières années.

Il n'existe pas encore de fiscalité décentralisée et par conséquent le budget est géré au niveau central et des subventions sont versées directement aux autorités décentralisées. Le fonds d'investissement local, l'adoption d'un Code de financement des collectivités locales et la conception et application d'une fiscalité locale restent à mettre en place.

Apres une absence du gouvernement durant la période 2002-2016, un Ministère délégué à la décentralisation à la décentralisation, rattaché au ministère de l'intérieur chargé de la décentralisation, est crée le 11 mai 2016 lors de la formation du 1^{er} gouvernement issu des élections présidentielles de 2016.

Malgré sa création récente, ce ministère délégué a permis, l'achèvement d'une étude diagnostique sur le processus de décentralisation, mais a également élaboré une feuille de route de la décentralisation. Feuille de route qui reprend les principales contraintes de cette institution en termes de capacités institutionnelles, juridiques et de compétences pour mener à biens ces activités.

Par ailleurs, une commission institutionnelle a été instituée, par décret présidentiel pour faire avancer le processus, avec une première réunion tenue en octobre 2016.

Enfin, le ministère compte organiser, d'ici décembre 2016, les assises nationales sur la décentralisation pour une plus grande implication des différentes institutions nationales et étrangère, mais également pour une meilleure visibilité de ces activités.

III. Nécessaire émergence d'un secteur privé dynamique

L'Etat a toujours joué un rôle dominant dans l'économie de Djibouti. Cependant, dans un contexte oùune forte contrainte s'exerce sur les finances publiques, seule l'évolution du secteur privé permettra de stimuler le régime de croissance, d'offrir des opportunités d'emplois aux jeunes et de réduire la pauvreté. Malgréle nouvel élan de la croissance, le secteur privé est embryonnaire et peu structuré, concentré essentiellement sur les services et constitué,en grande partie, d'environ 8000 entreprises, dont 3021 sont patentées⁹⁵ qui sont en majorité composées de micros-entreprises focalisées sur le commerce, transport, logistique et bâtiment.

L'Etat est le plus grand employeur du pays avec environ 41% de l'emploi total, ensuite vient le secteur privé non structuré avec environ 39% de l'emploi total et enfin le secteur privé structuré avec environ 20% de l'emploi total. Toutefois, malgré une tendance à l'augmentation du nombre des projets d'investissement d'envergure, le secteur privé ne semble pas connaître de véritable dynamique entrepreneuriale. Les opérateurs économiques considèrent que l'entreprenariat est surtout motivé par des opportunités de court terme à l'occasion des marchés publics d'une certaine taille ou d'opérations commerciales ponctuelles. Cette faiblesse de l'entreprenariat national réduit les effets d'entraînement des grands donneurs d'ordre sur le secteur privé vue les difficultés à trouver des prestataires suffisamment structurés sur le marché local. L'Etat a déployé des efforts importants pour promouvoir lesecteur privé afin de l'inciter à contribuer davantage à la création de richesses et d'emplois. Malgré cela, de nombreux obstacles continuent d'en limiter la croissance: a) La faible coordination des interventions due à la faiblesse des capacités techniques et humaines; b) Le coût des facteurs de production; c) L'offre limitée de services d'appui-conseil pour les PME/PMI; d) Un système de recouvrement de créances long et coûteux; et f) Le manque d'esprit d'entreprise et de qualification des jeunes.

Notons toutefois que la mise en place du Haut Conseil National du Dialogue Public/privé, composé paritairement du public et du privé, saura impulser un dialogue inclusif pour une implication plus soutenue du secteur privé dans la croissance économique du pays.

IV. Nécessaire assainissement du climat des affaires

Le Rapport «Doing Business» (2016) classe Djibouti à la 171eme place sur 183 pays en raison des contraintes de l'environnement des affaires caractérisé par des barrières règlementaires et administratives. La ventilation des contraintes du climat des affaires révèle que le paiement des impôts/taxes et lasolution pour l'insolvabilité présentent des scores qui positionnent Djibouti respectivement à la 85ème place et 68ème place au niveau mondial. Au sujet de la protection juridique et judiciaire, tant dans la protection des investisseurs que l'exécution des contrats, le classement est respectivement à la 174ème et 183ème place mondiale. Concernant les services de l'administration publique pour la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, le branchement électrique et le transfert de propriété, les classements du pays ne sont pas performants. Pour l'accès aux services bancaires, il est limité compte tenu du coût élevé des tarifs pratiqués, dans la gestion des comptes, d'un taux d'intérêt de crédit très élevé, de difficultés d'accès physique aux banques commerciales, ainsi qu'une faible densité des réseaux d'agences, etc.

Ces contraintes placent le pays en queue du peloton au cours de ces dernières années, en contradiction avec les perspectives que promettait l'installation de nombreuses banques commerciales étrangères.

Le taux de financement bancaire a été très limité avec un système dominé, jusqu'en 2006, par deux banques à capitaux étranger. Avec un taux de bancarisation estimé à 10,5% actuellement, contre 5% en 2007, le système bancaire local est ouvert aux porteurs de projets capables d'apporter non seulement 30% du montant des investissements, mais également des garanties suffisantes. Le secteur souffre d'un faible niveau du financement bancaire qui est justifié pour les établissements de crédit par les difficultés de réalisation des garanties, ainsi que des difficultés dans l'exécution des contrats de crédit par les tribunaux compétents et enfin de la faiblesse du marché.

Face à ces limites du financement bancaire, le gouvernement a activé le Fonds de Développement Economique de Djibouti (FDED) ayant le statut d'un établissement public à caractère commercial, mis en place en juillet 2002 par décret présidentiel avec le Fonds Koweitien (KAEFD) comme bailleur principal. Le

⁹⁵Panorama du secteur privé, CCD, 2015.

⁹⁶EDAM 3-IS, 2012.

FDED assure une mission de conception, de conseil et de suivi des projets. La politique du FDED est d'intervenir en priorité en faveur des entreprises du secteur privé et du réseau des PME/PMI modernes, aptes à promouvoir le développement économique et social et la compétitivité extérieure de Djibouti (Art.2 des statuts du FDED)⁹⁷.

Parallèlement au FDEF, le système de microcrédit, à travers l'ADDS, s'est élargi sur l'ensemble du territoire avec l'ouverture de deux autres caisses dans les régions de l'intérieur du Nord et du Sud, en dehors de ceux de Djibouti-ville, le secteur de la micro finance et du microcrédit a continué de progresser depuis 2011, pour améliorer la couverture en matière de financement des populations cibles. Ainsi, à fin janvier 2011, le secteur a enregistré 12.547 bénéficiaires du système de microcrédit. En termes de parité Hommes/Femmes, ce sont les femmes qui en ont davantage bénéficié (64,8% de l'effectif total). Malgré toutes ces performances, le système a connu par la suite des difficultés liées à une mauvaise gouvernance des organes dirigeants de la CPEC de Djibouti, à des problèmes de recouvrements ainsi qu'une défaillance du système d'information et de gestion, etc. Depuis février 2012, celle-ci est placée sous tutelle de la Banque Centrale de Djibouti (BCD) avec la mise en place d'une administration provisoire.

Notons, toutefois, l'inauguration prochaine du guichet unique, par l'Agence Nationale de Promotion des Investissements lors de la création d'entreprise qui pourrait lever certaines des contraintes citées plus haut. S'agissant des investissements lourds effectués dans les infrastructures de transports/logistiques, de télécommunication, énergétiques, touristiques, l'assainissement du climat des affaires constituera un avantage compétitif certain, pour lequel Djibouti aura besoin du support du SNU.

V. Nécessaire réforme du secteur des statistiques

Il a été institué un Commissariat au Plan chargé de la Statistique⁹⁸ ayant pour mission, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de planification et de statistique. A ce titre, il est particulièrement chargé de:

- > Coordonner les activités de planification entreprises par les Ministères et autres organes de l'Etat;
- Coordonner l'activité statistique sur l'ensemble du territoire;
- Produire, centraliser, traiter et diffuser l'ensemble des informations relative à l'élaboration et au suivi de la politique économique et sociale;
- > Réaliser toutes les opérations d'envergure nationale de recensements et d'enquêtes.

Ce commissariat au plan abrite en son sein la Direction de la Statistique (DISED). Celle-ci a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, et à l'information, la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Outre la DISED, le système statistique national, à Djibouti, comprend les services statistiques des départements ministériels. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences. Ils comptent en général peu ou pas de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers assez limités. Par exemple, les services de la Banque Centrale de Djibouti élaborent les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques des finances publiques le sont par les services du Ministère des Finances.

La production du système statistique national est peu diversifiée. Elle souffre de lacunes en termes de quantité, de qualité, de couverture, de coût, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de

⁹⁷Le FDED a financé en 2011, au total, 76 projets contre 54 en 2010. Quant aux crédits octroyés par secteur d'activité, les projets concernant le secteur tertiaire représentent 74%, suivi du secteur primaire (agriculture, pêche, élevage) avec 16% et enfin le secteur secondaire, avec 10%. Cette répartition confirme la volonté affichée par le FDED de financer les secteurs prioritaires à Djibouti.

⁹⁸Par le décret n°2013-057/PRE, adopté en 2013.

gaspillage. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différentes. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation. Néanmoins, quelques améliorations sont à noter au cours des deux ou trois dernières années.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.Le noyau central du système statistique national que constitue la DISED devrait être renforcé pour les nouvelles recrues afin de lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique du système statistique national:

- L'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande;
- L'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données;
- L'absence d'une politique des ressources humaines et des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.

Le SNU pourrait apporter son assistance technique dans le cadre du PNUAD afin de renforcer les capacités de cette institution, entre autres pour arrêter la liste des indicateurs pour le suivi et évaluation des ODD.

Sous-section 2. Risques, opportunités et scénarios futurs

I. Dégradation de la situation sécuritaire régionale

Bien que richement dotée en capital humain, social et naturel, la Corne de l'Afrique est pénalisée par une instabilité politique, économique, sociale et environnementale. Ces défis incluent aussi bien la faiblesse des structures de gouvernance, qu'une pauvreté endémique, en passant par les migrations non contrôlées et une insécurité transfrontalière due au terrorisme international et à la piraterie maritime. Dans cette région de 242 millions d'habitants, les conflits sont endémiques et aggravés par la pression démographique et les flux migratoires, un chômage élevé des jeunes, une offre de services déséquilibrée, une concurrence pour des ressources naturelles rares, marquées par l'accélération et l'aggravation des sécheresses et des inondations dues aux changements climatiques.

Sur le plan externe, Djibouti est situé au centre d'une zone de plusieurs conflits de la Corne de l'Afrique qui sont sources d'instabilité géopolitique au Sud-Soudan, Somalie et Yémen. Ces conflits engendrent un afflux constant de migrants et de réfugiés qui a un impact sur les services sociaux et le budget de l'Etat, avec un risque d'importation de cette même instabilité.

De plus, depuis le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, Djibouti constitue l'unique accès à la mer de l'Éthiopie dont les importations et exportations constituent la majorité (75%) de l'activité portuaire de Djibouti. Par ailleurs, le pays souffre d'une faible diversification économique et une exposition relativement grande aux chocs économiques et environnementaux dues à une faible qualité des infrastructures économiques et des capacités, ainsi qu'un coût élevé des services. En effet, l'économie est principalement une économie de services, concentrée sur les activités de transports et de services connexes, reposant sur l'exploitation de la position géostratégique du pays dans le Golfe d'Aden, au carrefour de corridors maritimes commerciaux importants pour l'acheminement de biens et de pétrole.

II. Défi de la dette et baisse de financement des partenaires au développement

La dette publique a progressé de 55%, passant de 71 876 milliards Fdj en 2005 à 121 368 milliards de Fdj en 2012. Cette forte augmentation est due aux divers emprunts contractés par le gouvernement pour financer ses programmes de développement sociaux, notamment de santé et d'éducation, afin d'atteindre les OMD. Les principaux bailleurs de fonds qui ont financé en 2012 les projets d'investissement sous forme des prêts et dons sont le FADES, l'IDA, la BAD et la BID.

Par ailleurs, le gouvernement est actuellement dans la réalisation des grands projets d'infrastructures pour la construction de ports, de chemin de fer, de routes, de centrales électriques pour renforcer l'attractivité de la place de Djibouti grâce à d'importants financements chinois. Le montant de ces investissements publics est estimé entre 10 et 15 milliards de \$US pour répondre non seulement à la

croissance Ethiopienne, mais aussi servir de porte d'entrée pour le Sud Soudan et les pays enclavés des Grands Lacs. Ces investissements économiques porteront les taux d'endettement à ces niveaux supérieurs au seuil de soutenabilité de la dette fixé à 60%. Entre 2013-2019, la dette augmenterait de 180%, passant de 125 milliards à 350 milliards Fdj⁹⁹.

Malgré le fait que Djibouti ne soit pas sous un programme avec le FMI, depuis 2012, ce dernier ne cesse d'attirer l'attention des autorités compétentes sur les risques d'explosion de la dette qui pourrait se situer à un taux d'endettement estimé à 80% à l'horizon de 2020, ce qui place Djibouti en risque élevé de surendettement.

Cette évolution de la dette risque de pénaliser l'économie Djiboutienne, qui se trouverait ainsi obligée de consacrer de plus en plus des ressources internes au paiement du service de la dette. Ainsi, les gains de performance économique dégagés par l'économie, au lieu d'être principalement orientés vers la lutte contre la pauvreté et la croissance seraient amputés d'une portion importante, pour honorer les engagements financiers internationaux contractés (remboursement du principal et des intérêts de la dette). D'autant plus que la Banque Mondiale avait fait basculer Djibouti, en 2012, parmi les pays ne pouvant bénéficier des conditions concessionnelles de crédit en raison de son PIB/habitant le positionnant dans les pays à revenu intermédiaires. Malgré ces multiples contraintes, le FMI tablait sur une maîtrise des finances publiques à travers des estimations positives des soldes budgétaires.

III. Transparence nécessaire à tout développement

Jusqu'à récemment, la lutte contre la corruption à Djibouti n'était pas coordonnée au niveau d'un organisme central (cellule ou observatoire). Le Gouvernement Djiboutien n'avait pas jugé nécessaire de créer une structure de plus car il estimait que les textes juridiques en place contenaient des dispositions permettant de sanctionner les actes de corruption. En effet, la chambre des comptes et discipline budgétaire (CCDB) et l'inspection générale d'état (IGE), créée en 2001, sont les deux structures d'Etat les plus directement impliquées dans la lutte contre la corruption. L'opérationnalisation de la CCDB, initiée depuis le début de l'année 2001, avec l'appui des partenaires techniques au développement, a permis un renforcement du dispositif de contrôle juridictionnel des comptes publics. L'objectif visé était d'accroître la transparence dans la gestion des deniers publics grâce à l'effectivité des contrôles juridictionnels à posteriori sur les comptes des comptables publics, des ordonnateurs et des administrateurs de crédits. L'IGE, une autre institution du gouvernement, est conçue pour compléter le travail de la CCDB en assurant d'une efficience dans l'allocation des ressources humaines et matérielles dans le secteur public.

Dans cette perspective, les problèmes majeurs de lutte contre la corruption au plan général, dans la fonction publique comme dans le secteur privé, peut découler de situations où le cadre législatif est insuffisant , le système judiciaire fragilisé , une situation de manque de transparence et de reddition de comptes, une faiblesse des institutions de contrôle, une défaillance de la presse dans la dénonciation des situations de corruption. Notons toutefois, l'adoption récente de la Loi¹⁰⁰ relative à la prévention et à la lutte contre la corruption à travers la mise en place d'une Commission nationale pour unifier les efforts du gouvernement.

par ailleurs, la prolifération de banques à Djibouti s'accompagne de risques liés, d'une part, au besoin d'actifs financiers suffisants et, d'autre part, au blanchiment d'argent, malgré les efforts du Gouvernement d'afficher une politique stricte de supervision et de contrôle. Afin de remédier à ce second risque en particulier, les partenaires étrangers fournissent une assistance technique au gouvernement de Djibouti pour améliorer les capacités d'investigation de la Banque centrale.

L'autorité bancaire a renforcé actuellement le contrôle bancaire avec la création d'une cellule dédiée au contrôle, y compris dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et a recruté du personnel supplémentaire pour soutenir la cadence de travail de cette cellule. Par ailleurs, elle a maintenu ses efforts en matière de renforcement de ses capacités avec la reconduction du plan de formation continue de son personnel. Ce renforcement de capacité se révèle opportun en raison des appuis techniques apportés par la BCD aux nouvelles banques récemment installées à Djibouti.

 100 Loi n°03/AN/13/7ème L du 16 juillet 2013 complétant les dispositions législatives relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption.

⁹⁹Projections du FMI, 2015.

Enfin, en Juillet 2011, elle a approuvé une feuille de route pour mettre en place la législation bancaire et commencé à en appliquer les dispositions, dont le durcissement des règles d'agrément.

Section III. Engagement du système onusien:

I. Analyse des avantages comparatifs du SNU à Djibouti

Dans cette sous-section, il s'agira d'analyser les principales questions multisectorielles où le SNU a un avantage comparatif afin d'apporter toute l'assistance technique dont le pays a besoin et de contribuer à la réalisation des ODD à l'horizon de 2030.

L'Aide Publique au Développent (prévisionnelle) pour 2015 se chiffre à 448,2 millions USD, ce qui représente environ 70% du budget de l'Etat¹⁰¹, en progression de 87% (contre 240 millions USD pour 2014). Cette hausse est principalement due aux 2 projets financés par la Chine à savoir le chemin de fer reliant Djibouti-ville à Addis-Abeba et l'adduction d'eau potable depuis l'Ethiopie. Le décaissement de ces 2 projets, à eux seuls, est estimé à 219 millions USD, pour 2015.

Notons que toute planification et programmation requiert un état des lieux minutieux des capacités existantes au sein de chaque agence des Nations Unies. A cet effet, une démarche visant à cartographier les activités des agences, selon leur mandat et les axes thématiques prioritaires ainsi que la couverture géographique par région est souhaitable. Cette analyse approfondie pourrait être entreprise lors des préparatifs de l'UNDAF, afin d'analyser toute l'assistance technique et financière que le SNU apporte à Djibouti en parallèle de ce qu'apportent tous les autres bailleurs de fonds et partenaires au développement. En tenant compte du fait que la contribution du SNU est en dons et non en crédits ou en prêts.

Ainsi, pour entreprendre une analyse des avantages comparatifs du SNU, il serait opportun d'examiner les aspects suivants:

- Le mandat pour agir;
- La capacité d'agir;
- > Etre le mieux placé pour agir.

Commençons par noter que la justification première de la présence des agences du SNU est basée sur leur engagement à servir le pays où elles interviennent et à contribuer à son développement et prospérité en total respect de sa Vision et de ses plans nationaux et priorités de développement et ce en conformité avec les principes de Paris.

Il faut souligner que l'un des premier avantages comparatifs du SNU réside dans son aptitude à promouvoir et à protéger les droits humains des groupes vulnérables et marginalisés, nationaux et non nationaux, avec toute la diligence et flexibilité requises, ainsi que de traiter des questions culturellement sensibles ou tabous tels que l'épidémie du VIH/SIDA, la corruption, les mouvements migratoires, les inégalités, les MGFs.

Le deuxième avantage comparatif est l'important rôle qu'elle joue dans la promotion du renforcement des capacités techniques, le financement de la mise en œuvre des programmes et sa capacité de faciliter et d'agir comme médiateur du dialogue entre les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits au niveau national et local. Le SNU jouit aussi de l'aptitude à commanditer des travaux de recherches et d'enquêtes qui contribuent à l'examen des défis de développement, leur analyse et leur priorisation. Cette analyse serait idéalement entreprise sous le prisme des droits humains universels devant résulter en la proposition de développement des capacités en cas d'écarts notables entre ce que les instruments internationaux ratifiées par Djibouti prévoient et leur implémentation dans la réalité. Le SNU est par exemple aux côtés de l'Etat pour la mise en œuvre des recommandations de l'UPR (Examen Périodique Universel), de la CEDAW et de la CDE. De plus, le SNU, a le grand avantage comparatif de promouvoir les droits humains des pauvres, des femmes, des enfants, des jeunes, des réfugiés, migrants et autres groupes vulnérables.

52

¹⁰¹ Loi de Finance initiale de 2015 (Budget de l'Etat).

Par ailleurs, le système devra s'assurer que le plan national de développement soit toujours aligné sur les engagements internationaux tels que les Objectifs de Développent Durable et l'Agenda 2030 et de l'Agenda Africain 2063. Par exemple, le SNU a proposé de supporter Djibouti afind'identifier les indicateurs nationaux qui permettront le suivi et l'évaluation des ODD et contribuer à la réalisation des 17 Objectifs et leurs 169 cibles, à l'horizon de 2030.

Le SNU est toujours engagé à développer et/ou renforcer les capacités techniques et institutionnelles dans les aspects économiques, politiques, sociaux et environnementaux. De plus, il a la capacité, de mobiliser et de partager l'expérience et l'expertise d'un pool d'experts internationaux ainsi que les meilleures pratiques d'autres pays de la même région ou d'autres régions. En parallèle, le SNU s'assurera du développement des capacités locales contribuant à un transfert de technologie de qualité afin qu'elles puissent mieux servir Djibouti dans le futur. D'autre part, le SNU a une grande capacité de mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement identifiés par le gouvernement et la société civile. Les grands financements mobilisés pour la lutte contre le VIH/SIDA auprès du Fond Mondial et pour la vaccination et le renforcement du système de santé auprès de l'Alliance GAVI, sont un excellent exemple à Djibouti.

De même, il faut souligner le rôle prépondérant que joue le SNU dans le plaidoyer à l'échelle nationale, régionale et internationale. Ajouté à cela son rôle de promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les efforts du SNU visent aussi à contribuer à l'enracinement de la culture de la gestion basée sur les résultats, notamment dans la préparation des plans nationaux ainsi que dans la budgétisation. Il supporte enfin l'Etat à développer la capacité nationale en matière de préparation aux urgences.

En conclusion, le SNU doit continuellement maintenir ses efforts d'évaluation de sa capacité à se renouveler. Il devra aussi renforcer sa capacité de programmation conjointe en collaboration avec les organisations de la société civile et du secteur privé, afin de mieux soutenir ces partenariats et améliorer l'efficacité de son appui aux priorités nationales de développement. En combinant les actions précédentes où sa position et son expérience lui offrent certains avantages comparatifs, le SNU peut s'assurer que son aide —même si elle est financièrement limitée, le plaçant en troisième position, en comparaison avec certains grands bailleurs de fonds, tels que la Chine, la BAD...etc.— contribue à renforcer les politiques gouvernementales en faveur d'un développement durable inclusif des membres des groupes vulnérables, des populations marginalisées et des laissés pour compte.

II. Les recommandations pour l'engagement futur du SNU:

Le SNU met les Djiboutiens et le développement au centre de ses préoccupations, tenant compte de toutes les étapes de la vie et de la diversité et complexité des situations; il a de ce fait un impact sur les défis socio-économiques, politiques et environnementaux. Cette vision lui permet également de combler les carences, grâce au nombre de ses agences à Djibouti qui ont développé une approche multidimensionnelle concertée et intégrée, et ce, au-delà de l'expertise sectorielle, optimisant l'efficience quant à la contribution aux résultats attendus.

Les recommandations compilées à l'intention du SNU de Djibouti appuient la priorité de renforcer une approche inclusive dans les processus de programmation, de financement, d'évaluation et de communication conjointe ainsi que l'importance de consacrer plus de moyens à la coordination dans la planification et l'implémentation.

Parmi les défis les plus proéminents et pour lesquels le SNU, au regard de ses avantages comparatifs, est engagé à apporter à l'Etat de Djibouti un accompagnement technique et financier sont:

- 1. Les analyses effectuées dans le cadre du Bilan Commun de Pays ont révélé plusieurs défis de développement pour la République de Djibouti qui touchent aussi bien les personnes, les institutions que les communautés marginalisées. Il ressort de l'évaluation que le cadre législatif et réglementaire doit être harmonisé avec les instruments internationaux ratifiés et les recommandations de l'UPR, CEDAW et autres traitésratifiés implémentées. Il faudra compléter le cadre règlementaire, opérationnaliser le dispositif institutionnel et renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux ainsi que ceux de la société civile afin que tous les acteurs puissent contribuer au développement du pays, avec le support du SNU;
- 2. La consolidation de la gouvernance administrative, politique, sociale, économique et culturelle, ainsi que la promotion d'une croissance économique équitable et durable;

- 3. Le renforcement du capital humain y compris la levée des barrières socio-culturelles à l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et leur jouissance de tous leurs droits;
- 4. Supporter le gouvernement afin de développer des stratégies politiques et programmatiques permettant un accès équitable et durable des populations aux services sociaux de base de qualité sous-tendus par une gouvernance réformée y compris au niveau des collectivités locales décentralisées;
- Renforcer le développement descapacitésinstitutionnelles incluant les institutions gouvernementales, celles de la société civile, des medias, et de tous les acteurs du développement;
- 6. Renforcer la protection de l'environnement vers l'instauration d'une économie verte ainsi que la promotion des énergies renouvelables, de la sécurité alimentaire basée sur la sécurité économique;
- 7. Supporter le gouvernement dans la coordination de l'aide en provenance de tous les bailleurs de fonds et des partenaires au développement en cas de demande du gouvernement;
- 8. Supporter la population réfugiée afin qu'elle ait accès aux services sociaux de base au même titre que les nationaux (accès à la sante, à l'éducation...etc.) et qu'elle soit prise en compte dans les projets de développement.
- 9. ODD 1/ Pauvreté:Ce programme national d'aide aux ménages pauvres vise à soutenir la résilience, développer la productivité en investissant dans le capital humain et les opportunités pour rompre avec le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Ce programme permettra de renforcer l'approche systémique de la protection sociale en prenant en compte l'éducation, la santé et le développement du marché du travail. Un mécanisme de suivi est nécessaire afin d'évaluer les progrès accomplis et de résoudre les goulots d'étranglement au besoin.Le SNU pourra supporter un pareil mécanisme de suivi-évaluation et proposer les actions stratégiques appropriées.
- 10. ODD 2/ Sécurité alimentaire : le SNU encourage les dirigeants gouvernementaux, les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile (OSC) et les entreprises aux échelons international, national et infranational à s'engager, en synergie, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin de tracer une trajectoire de développement plus optimale pour le pays. De plus, il est crucial que le SNU partage les bonnes pratiques des pays qui sont arrivés à surmonter les obstacles et à atteindre un taux de couverture élevé dans les programmes de nutrition grâce à des moyens novateurs et moins coûteux. Tous ces efforts contribueront à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la réalisation des ODD.
- 11. **ODD 3/Bien-être et santé:** L'OMS et le gouvernement travaillent ensemble afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système de la santé publique en focalisant sur cinq priorités. Dans ce cadre, l'OMS a réalisé une étude où toutes les statistiques récentes concernant les indicateurs de la santé ainsi que plusieurs références bibliographiques figurent.
- **12. ODD 4/Education:** Le SNU doit contribuer à: «Il importe, sans préjudice des objectifs quantitatifs d'accès à l'école et achèvement pour tous de l'enseignement obligatoire, de rétablir l'école dans sa mission fondamentale de transmission des valeurs, de formation des intelligences, d'élévation des esprits, de préparation à la vie adulte et professionnelle, tout en ayant à cœur et à l'esprit de l'orienter vers l'avenir".
- 13. ODD 5/Egalite des sexes: Le SNU pourrait s'assurer que l'UNDAF apporte toute l'assistance technique requise afin de supporter Djibouti dans la réalisation de toutes les recommandations qui lui ont été adressées par les Comités onusiens dans tous les domaines et à tous les niveaux. En développant les capacités du Ministère de la promotion de la femme, dans la capitale mais aussi les régions, ainsi que la Commission Nationale des Droits de l'Homme et les organisations de la société civile (OSC), le SNU contribuera à appuyer ces acteurs afin d'assurer la réalisation de toutes les cibles de l'ODD 5.
- 14. ODD 6/Droit d'accès à l'eau et à l'assainissement: Le gouvernement avec ses partenaires au développement a souhaité qu'«une approche sectorielle cohérente qui devrait aborder de manière intégrée l'ensemble des questions liées à l'eau et à l'assainissement soit mise en œuvre». Cette approche sectorielle cohérente a débouché sur la volonté d'adopter une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement (liquide) d'où la nécessité d'une structure décisionnelle unique. L'objectif est de renforcer le secteur en évitant de dissocier les projets «eau» et des projets «assainissement» et l'éducation à l'hygiène qui, par nature, sont complémentaires. Elle s'inscrit

- dans la stratégie de développement visant à l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement, afin de contribuer à la réalisation des ODD correspondants. Le SNU peut contribuer à supporter cet effort.
- **15. ODD 7/Droit de bénéficier de l'énergie:** Grace à sa position géostratégique, Djibouti aspire à devenir un hub transcontinental entre les pools énergétiques en Afrique et les pays de la péninsule Arabique. Le SNU peut contribuer à la mise en œuvre cette aspiration de la Vision Djibouti 2035.
- **16. ODD 8/Droit à un travail décent pour tous :** Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, le SNU doit contribuer à assurer une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et les besoins actuels et prospectives de l'économie Djiboutienne, en identifiant les besoins de formation et en ouvrant la possibilité aux jeunes d'acquérir lesdites formations. Le SNU pourrait aussi soutenir le gouvernement dans ses efforts d'éradiquer le travail des enfants en contribuant à garantir qu'ils bénéficient de leur droit à l'éducation et vivent pleinement leur enfance.
- 17. ODD 9/Droit de bénéficier d'une infrastructure résiliente: Le prix de l'énergie facturé aux ménages pauvres a été réduit de 30% en janvier 2012 au profit des catégories les plus pauvres. Une généralisation de la réduction des coûts de facturation pour l'ensemble des acteurs du secteur privé stimulerait sans nul doute le développement économique et social du pays. Le SNU peut assister le gouvernement dans la mise en œuvre de pareilles initiatives.
- **18. ODD 13/Droit de vivre à l'abri des changements climatiques :** Le SNU et le PNUD, en particulier, ont entrepris et continueront, lors du prochain UNDAF, à entreprendre des actions stratégiques pour faire face aux changements climatiques et ainsi contribuer à la réalisation de l'ODD 13 à l'horizon de 2030.
- 19. ODD 16/Droit d'accès à la justice : Notons que la Commission Nationale des Droits de l'Homme, qui vient d'être restructurée en Mai 2016, afin d'être en harmonie avec les Principes de Paris (Résolution 48/134), contribue à l'élaboration des rapports périodiques dans le cadre de l'EPU, CEDAW, CDE ainsi que les instruments régionaux Africains tel que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Les 7 commissaires formant cette Commission ainsi que les membres du pouvoir judiciaire doivent bénéficier d'une formation sur les traités internationaux des droits humains afin d'en assurer le respect dans les tribunaux. Le SNU peut apporter son assistance technique dans ce cadre et contribuer à réaliser les recommandations des Comités de ces instruments internationaux.

Annexes

Bibliographie

- 1. Banque Africaine de Développement, OECD, PNUD, Perspectives Économiques en Afrique, Note pays Djibouti, 2016 ;
- 2. Banque Mondiale, Après les assises nationales de la fiscalité, quelle stratégie fiscale ? Juin 2016 ;
- 3. CNUCED, Rapport d'Examen de la Politique d'Investissement de Djibouti, mars 2013;
- 4. Fonds Monétaire International, Aide-Mémoire des consultations au titre de l'article IV, FMI Mission de Novembre 2015 ;
- 5. Gouvernement de Djibouti. 2002. Rapport Final de l'Enquête Djiboutienne auprès des Ménages. Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques ;
- 6. Gouvernement de Djibouti. 2007. Rapport Final de l'Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples (EDIM). Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques ;
- 7. OMC, Rapport d'Examen des Politiques Commerciales de Djibouti, septembre 2014;
- 8. Profil de la pauvreté en République de Djibouti, DISED 2012 ;
- 9. Rapport EDSF-PAPFAM, Djibouti, 2012;
- 10. Rapport Annuel, BCD, 2014;
- 11. Rapport annuel, Direction économie, 2014
- 12. Panorama du Secteur privé, CCC, 2015;
- 13. L'Agenda 2030 pour le Développement Durable et les ODD: Enjeux et Défis.
- 14. Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi, SCAPE.
- 15. Constitution of the Republic of Djibouti (1992).
- 16. L'histoire de Djibouti "DJIBOUTI HIER" 2001 benoit Billet.
- 17. Agenda 2063 « The Africa we want » Union Africaine, 2eme Edition, Août 2014.
- 18. Annuaire Statistique, Edition2015, Commissariat au plan chargé des statistiques, République de Djibouti.
- 19. DJIBOUTI 2015, Guy Blaise NKAMLEU / B.nkamleu, Commission économique africaine.
- 20. Humanitarian needs 2016, UNOCHA Djibouti, January, 2016.
- 21. Examen des politiques commerciales, OMC Djibouti, 17 septembre 2014.
- 22. Humanitarian response plan 2016, UNHCR, January 2016.
- 23. Présentation de nouveaux seuils de pauvreté-budget de consommation 2013, DIDED 2014.
- 24. Situation de l'emploi à Djibouti en 2015, rapport provisoire.
- 25. Enquête Djiboutienne sur la consommation des ménages, EDESIC 2015-2016, mars 2016.
- 26. Initiative Nationale pour le Développement Social, INDS 2008-2012.
- 27. Vision Djibouti 2035, Ministere de l'economie.
- 28. Décret numéro 2015-3011/PR/MEFI portant modification du décret 2012-0187/PR/MEFIP du 30/08/2012 portant création et organisation du cadre institutionnel pour le dialogue gouvernement/ partenaire technique et financier.
- 29. Un cadre de dialogue pour mieux coordonner l'aide au développement reçu par Djibouti mars 2015.
- 30. Métadonnées des indicateurs du suivie et d'évaluation au niveau national, commissariat au plan chargé de la statistique (DISED), dec. 2014.
- 31. Rapport OMD 2010, Djibouti, un monde meilleur pour tous.
- 32. Abridged report: indicators and a monitoring framework for the SDGs, launching a data revolution for the SDGs. A report by the leadership council of the sustainable development solution network. March 20th, 2015, revisedworkingdraft (version 7).
- 33. Indicator and a monitoring framework for the SDGs launching a data revolution, a report to the UN SG by the leadership by the leadership council of the sustainable development solution network, June 12th, 2015.

- 34. Aligning SDGs with climate-resilient growth by Romy Chevalier, Policy Insights 27, Governance of Africa's Resources Program, Oct 2015.
- 35. Les indicateurs de développement durables, Sylvie Berline, Encyclopédie du développement durable N°24, Février 2009.
- 36. Report of the inter agency and expert group on SDG indicators, statistical commission 47 session, 8-11 March 2016.
- 37. The guide for business action on the SDGs, SDGs compass by GRI, United Nations Global Compact WBCSD.
- 38. Statistics and indicators for the post-2015 Agenda, Development Agenda, UN System Task Team on the post-2015 UN Development Agenda, New York July 2013.
- 39. Mainstreaming the 2030 Agenda for sustainable development, reference guide to UN Country Teams, UNDG, February 2016.
- 40. Evaluation: crucial ingredient for the SDGs success, briefing governance Policy and planning, April 2016.
- 41. La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète ; Rapport de synthèse du SG sur le programme de développement durable sur l'après 2015, 69eme session, 4 décembre 2014.
- 42. «Universality and the 2030 agenda for SDG from a UNDG lens, Discussion note".
- 43. «Afrique: utiliser les recettes énergétiques pour réduire le déficit d'infrastructures», Bulletin du FMI, le 12 avril 2014.
- 44. «La République de Djibouti commence sa participation au Système général de diffusion des données du FMI», Communiqué de presse n° 12/48, le 14 février, 2012.
- 45. «Djibouti : évaluer l'impact des opérations de développement», Banque Mondiale, 15 mars 2016.
- 46. Djibouti WHO statistical profile; Country statistics and global health estimates by WHO and UN partners. For more information visit the Global Health Observatory (http://who.int/gho/mortality_burden_disease/en/), Last updated: January 2015.
- 47. "Interim UNDAF Guidance", UNDG, version finale du 23 May 2016.

Tableaux statistiques

Tab., Répartition de la population à Djibouti (d'après les résultats du recensement de 2009)

Région O	Po	pulation urba	ine	Population		
	Ordinaire	Particulière	Ensemble urbain	rurale sédentaire	Population nomade	Population totale
Djibouti ville	353 801	121 521	475 322	×		475 322
Ali Sabieh	22 630	15 309	37 939	11 977	37 033	86 949
Dikhil	19 347	5 539	24 886	22 510	41 552	88 948
Tadjourah	12 157	2 663	14 820	23 482	48 402	86 704
Obock	9 933	1 773	11 706	9 780	16 370	37 856
Arta	11 043	2 217	13 260	11 345	17 775	42 380
Total	428 911	149 022	577 933	79 094	161 132	818 159

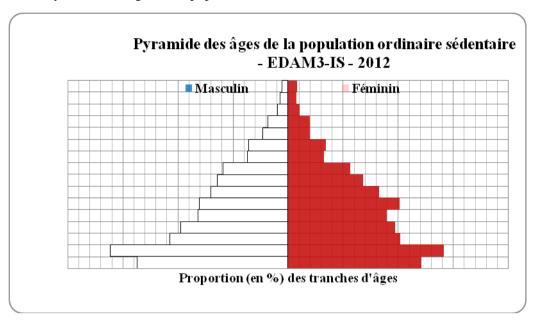
Source: RGPH, 2009;

Tab. ,Principaux indicateurs démographiques

	Djibouti	Autres régions	Ensemble
Population (%)	73,1	26,7	100,0
Nombre de ménages	53 925	22 284	76 209
Nombre de femmes de 13 - 49 ans	91 924	22 284	121 427
% des femmes	58,6	51,3	56,6
Nombred'enfants de 6 - 14 ans	42 625	18 528	95 856
Nombre de femmes dans la population totale %	50,1	49,9	50,0
Nombre de CM femmes (%)	20,4	26,0	22,0
Age moyen (années)	23,8	22,9	23,5
Age moyen des CM (années)	45,8	45,6	45,7
Taille moyenne des ménages (nombre de Personnes)	5,8	5,2	5,6

Source : EDAM3-IS/2012

Tab., Pyramide des âges de la population ordinaire sédentaire



Source: EDAM3-IS/2012

Tab., Répartition de la population par groupes d'âge (%)

	Djibouti	Autresrégions	Ensemble
0 - 14 ans	36,8	42,9	38,5
15 - 24 ans	19,2	15,9	18,3
25 - 34 ans	17,6	14,3	16,7
35 - 54 ans	19,9	17,9	19,3
55 ans et +	6,0	7,9	6,5

Source : EDAM3-IS/2012





Tab., Evolution du taux de croissance économique (2017)

Années	2009	2010	2011	2012	2013*	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tx de croissance réel (%)	5	3,5	4,4	4,8	5	6	6,5	7	7,1	7,1	7
Inflation (Moy annuelle)				3,7	0,4	3	3	3,5	3,5	3,5	3
Inflation (Fin de période)				1,1	2,5	3	3	3	3	3	3

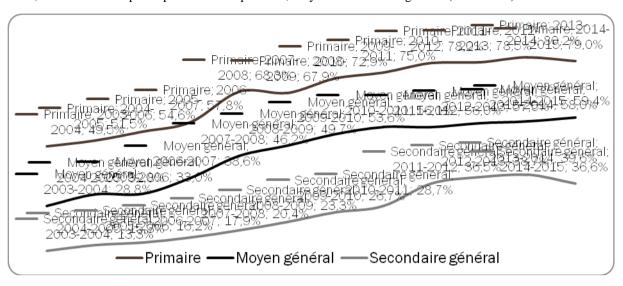
Source: IMF, Country Report No. 15/338

Tab.,Evolution de la production sectorielle, (2008-2013)

Composantes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Primaire	6 089	6 537	6 764	7 238	7 587	7 935
Secondaire	30 979	33 102	36 974	41 771	46 180	51 119
Industrie	3 924	4 217	4 761	5 298	5 604	5 982
Bâtiment et travaux publics	18 769	20 326	22 998	26 481	30 177	33 871
Electricité et eau	18 769	20 326	22 998	26 481	30 177	33 871
Tertiaire	120 273	128 838	137 387	150 666	165 638	174 809
Commerce et tourisme	29 376	31 512	33 584	36 898	41 238	43 639
Transport et communication	43 785	47 772	50 846	56 407	61 276	65 704
Banques et assurances	21 638	23 273	25 816	28 304	30 878	33 029
Services non marchands	22 789	23 457	24 157	25 763	28 621	28 583
PIB au coût des facteurs	157 341	168 453	181 127	199 675	219 403	233 863
Taxes indirectes nettes	17 276	17 994	19 451	20 547	21 164	25108
PIB nominal	174 617	186 471	200 578	220 222	240 568	258 971

Source: BCD, 2014.

Tab., Evolution de la participation dans le primaire, moyen et secondaire général (2003-2014)



Source: Annuaire statistique, MENFOP, 2014-15

Tab., Evolution des effecthifs dans le primaire, moyen et secondaire général (2003-2014)

Tab., Répartition de la population à Djibouti (d'après les résultats du recensement de 2009)

Région	Po	pulation urba	ine	Population	ì	
	Ordinaire	Particulière	Ensemble urbain	rurale sédentaire	Population nomade	Population totale
Djibouti ville	353 801	121 521	475 322			475 322
Ali Sabieh	22 630	15 309	37 939	11 977	37 033	86 949
Dikhil	19 347	5 539	24 886	22 510	41 552	88 948
Tadjourah	12 157	2 663	14 820	23 482	48 402	86 704
Obock	9 933	1 773	11 706	9 780	16 370	37 856
Arta	11 043	2 217	13 260	11 345	17 775	42 380
Total	428 911	149 022	577 933	79 094	161 132	818 159

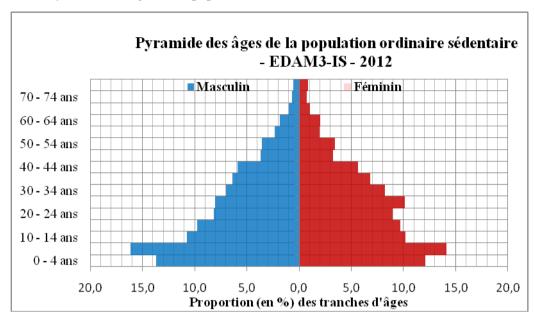
Source: RGPH, 2009;

Tab., Principaux indicateurs démographiques

	Djibouti	Autres régions	Ensemble
Population (%)	73,1	26,7	100,0
Nombre de ménages	53 925	22 284	76 209
Nombre de femmes de 13 - 49 ans	91 924	22 284	121 427
% des femmes	58,6	51,3	56,6
Nombre d'enfants de 6 - 14 ans	42 625	18 528	95 856
Nombre de femmes dans la population totale %	50,1	49,9	50,0
Nombre de CM femmes (%)	20,4	26,0	22,0
Age moyen (années)	23,8	22,9	23,5
Age moyen des CM (années)	45,8	45,6	45,7
Taille moyenne des ménages (nombre de Personnes)	5,8	5,2	5,6

Source : EDAM3-IS/2012

Tab., Pyramide des âges de la population ordinaire sédentaire



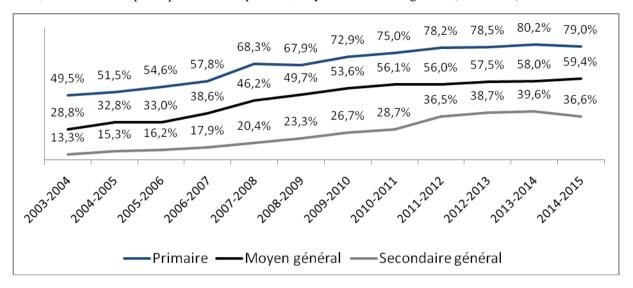
Source: EDAM3-IS/2012

Tab., Répartition de la population par groupes d'âge (%)

rab., Repartition de la	rab., Repartition de la population par groupes							
	Djibouti	Autres régions	Ensemble					
0 - 14 ans	36,8	42,9	38,5					
15 - 24 ans	19,2	15,9	18,3					
25 - 34 ans	17,6	14,3	16,7					
35 - 54 ans	19,9	17,9	19,3					
55 ans et +	6,0	7,9	6,5					

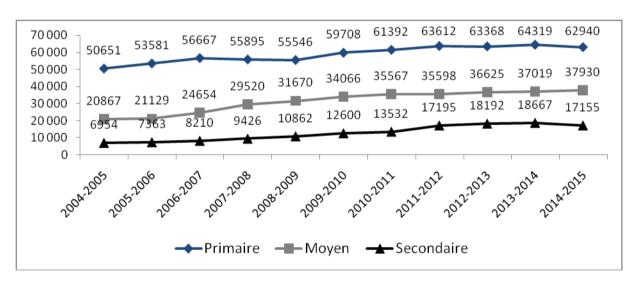
Source : EDAM3-IS/2012

Tab., Evolution de la participation dans le primaire, moyen et secondaire général (2003-2014)



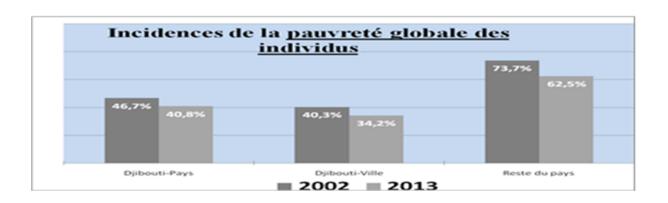
Source: Annuaire statistique s, MENFOP, 2014-15

Tab., Evolution des effectifs dans le primaire, moyen et secondaire général (2004-2014)



Source: Annuaire statistiques, MENFOP, 2014-15





Tab., Evolution du taux de croissance économique (2017)

Années	2009	2010	2011	2012	2013*	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tx de croissance réel (%)	5	3,5	4,4	4,8	5	6	6,5	7	7,1	7,1	7
Inflation (Moy annuelle)				3,7	0,4	3	3	3,5	3,5	3,5	3
Inflation (Fin de période)				1,1	2,5	3	3	3	3	3	3

Source: IMF, Country Report No. 15/338

Tab., Evolution de la production sectorielle, (2008-2013)

Composantes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Primaire	6 089	6 537	6 764	7 238	7 587	7 935
Secondaire	30 979	33 102	36 974	41 771	46 180	51 119
Industrie	3 924	4 217	4 761	5 298	5 604	5 982
Bâtiment et travaux publics	18 769	20 326	22 998	26 481	30 177	33 871
Electricité et eau	18 769	20 326	22 998	26 481	30 177	33 871
Tertiaire	120 273	128 838	137 387	150 666	165 638	174 809
Commerce et tourisme	29 376	31 512	33 584	36 898	41 238	43 639
Transport et communication	43 785	47 772	50 846	56 407	61 276	65 704
Banques et assurances	21 638	23 273	25 816	28 304	30 878	33 029
Services non marchands	22 789	23 457	24 157	25 763	28 621	28 583
PIB au coût des facteurs	157 341	168 453	181 127	199 675	219 403	233 863
Taxes indirectes nettes	17 276	17 994	19 451	20 547	21 164	25108
PIB nominal	174 617	186 471	200 578	220 222	240 568	258 971

Source: BCD, 2014.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette extérieure totale (en millions fdj)	112612	115229	111 309	125 115	157 460	216 286	272 446	310 123	336 248	350 465
PIB (en millions de Fdj)	200578	220 240	240 569	258 658	282 403	309782	342 068	380 286	421 541	464 581
Exportations de Biens et Services (en millions Fdj)	63 802	83 529	81 218	86 194	104 677	113 919	121 028	129 736	140 577	152 484
Importations de Biens et Services (en millions Fdj)			-148 574	-162 259	-205 623	-231 392	-228 016	-211 665	-218 063	-231 037
Balance commerciale	63 802	83 529	-67 356	-76 065	-100 946	-117 473	-106 988	-81 929	-77 486	-78 553
Ratio Dette/PIB (en%)	56,1%	52,3%	46,3%	48,4%	55,8%	69,8%	79,6%	81,5%	79,8%	75,4%
Ratio Dette/Exportation (en %)	176,5%	138,0%	137,0%	145,2%	150,4%	189,9%	225,1%	239,0%	239,2%	229,8%

Source : IMF, Country Report N°. 15/338

Tab. , Programme d'Investissements Publics (2010-2014)

	2010	2011	2012	2013	2014
Total (Millions Fdj)	17 296	20 894	25 499	21 392	47 108
Prêt	6 606	10 176	6 990	10 999	38 252
Don	10 690	10 718	18 509	10 393	8 856
Aff. Sociales (Millions Fdj)	174	3 492	5 081	5 058	5 282
Prêt	19	136	270	1625	2433
Don	155	3 356	4 811	3 433	2 849
Education (Millions Fdj)	2 452	2 348	2 347	1 343	1 027
Prêt	665	1 506	813	574	121
Don	1 787	842	1 534	769	906
Santé (Millions Fdj)	1 470	1 801	3 694	1 770	2 208
Prêt	579	583	479	253	921
Don	891	1 218	3 215	1 517	1 287
Environnement (Millions Fdj)	0	8	198	440	155
Prêt	0	0	0	0	0
Don	0	8	198	556	155

Source : DFE

Tab., Doing Business (2010-2016)

Facilités pour faire des Affaires	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Classement de Djibouti	157	167	170	171	160	169	171
Création d'entreprises	177	175	179	185	127	163	171
Octroi de permis de construire	125	125	142	145	157	146	124
Embauche des travailleurs							
Branchement électrique			143	142	144	176	172
Transfert de Propriété	143	140	148	148	133	154	168
Obtention des Prêts	176	176	177	180	180	180	181
Protection des Investisseurs	178	179	179	181	182	162	174
Paiements des Impôts et Taxes	38	60	70	67	66	75	85
Commerce Transfrontalier	36	38	37	41	60	161	162
Exécution des Contrats	160	160	160	161	163	171	183
Cessation d'activité	134	137					
Solutionnement de l'insolvabilité			141	142	147	70	68

Source : Doing Business